Schéma départemental des services aux familles d'Eure-et-Loir

2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

CONTEXTE

Généralisés en 2015, les **schémas départementaux des services aux familles** (SDSF) s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale de la Branche Famille et des orientations définies dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée entre l'Etat et la Caisse nationale d'allocations familiales.

En tant qu'outils de **diagnostic** et de **planification**, les SDSF doivent permettre de « lutter contre les inégalités d'accès aux modes d'accueil entre les familles et les importantes disparités infra-départementales, développer les dispositifs de soutien à la parentalité et lutter contre les inégalités d'accès territoriales et sociales à ces services ».

La COG 2018-2022 réaffirme le rôle des SDSF. Ces derniers doivent constituer un **espace de pilotage partenarial** à l'échelon départemental permettant d'établir un diagnostic partagé relatif aux politiques sectorielles sur les champs de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité et de définir collectivement les mesures susceptibles de répondre aux enjeux spécifiques du territoire.

Les partenaires du département de l'Eure-et-Loir ont souhaité s'engager dans cette démarche dès 2015. Un **premier SDSF 2016-2020** a ainsi été élaboré sur les volets petite enfance et parentalité et doit désormais être évalué et renouvelé pour la période 2022-2026. Un volet jeunesse a quant à lui été signé en 2019 et arrivera à son terme en 2025 également.

La réforme des modes d'accueil du jeune enfant

Issue de deux années de concertation et portée dans le cadre de la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, dite ASAP, la réforme de clarification et de simplification des modes d'accueil, dite NORMA, entre progressivement en vigueur depuis septembre 2021.

Les objectifs de cette réforme sont multiples, portant à la fois sur la mise en place d'une gouvernance locale avec la création de comités départementaux de services aux familles, sur la qualité de l'accueil du jeune enfant par la clarification et l'harmonisation d'un certain nombre de règles concernant les modes d'accueil, ou encore sur l'amélioration de la réponse aux besoins des familles.

Parmi les principales mesures mises en place:

- la création d'une Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant
- la transformation des Relais Assistants Maternels en Relais Petite Enfance
- l'augmentation de la capacité d'accueil des micro-crèches
- la mise en place de temps d'analyse de pratiques pour les professionnels des crèches

INTRODUCTION

Les partenaires du département de l'Eure-et-Loir ont élaboré un schéma départemental des services aux familles (SDSF) 2016-2020 sur les volets petite enfance et parentalité. Le SDSF étant arrivé à son terme, il s'agit aujourd'hui, d'évaluer ce schéma et de le renouveler par la conduite d'un nouveau diagnostic, afin d'actualiser les orientations stratégiques, les objectifs et les actions associées.

La finalité ? **Aider au développement d'une politique familiale partagée, structurée et maillée en favorisant l'articulation entre les acteurs et les dispositifs.**

LES OBJECTIFS

Le schéma est envisagé comme un support de travail commun, offrant un cadre de réflexion pour fluidifier les échanges entre les acteurs de la petite enfance et de la parentalité, autour d'un diagnostic commun, mais également d'orientations et d'objectifs partagés.

Evaluer le précédent schéma départemental des services aux familles, et notamment sa gouvernance

Actualiser le diagnostic en prenant en compte l'évolution du contexte institutionnel et les besoins des Euréliens

Prioriser des objectifs et des actions structurantes à travailler au niveau départemental

Permettre l'évaluation régulière du schéma départemental des services aux familles par l'ensemble des acteurs impliqués, en mettant à leur disposition des indicateurs de suivi adaptés

Associer l'ensemble des professionnels de la petite enfance et de la parentalité à la réalisation de ce diagnostic, pour permettre une appropriation efficace

LE PILOTAGE

Les schémas et comités départementaux des services aux familles sont reconnus par la loi. Elle leur donne aujourd'hui une base légale et confie sa mise en œuvre au comité départemental des services aux familles (Cdsf). Le schéma départemental des services aux familles (Sdsf) est la pierre angulaire du pilotage des services aux familles sur le territoire « depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents ». Ces services comprennent notamment l'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité mais peuvent également être étendus aux structures en faveur de la jeunesse et à l'animation de la vie sociale.

Présidé par le préfet de département et trois vice-présidents
- la Caf,
- le conseil départemental,
- un représentant des collectivités territoriales,

le Cdsf est une instance de réflexion, de conseil et de proposition. Il réunit 37 membres, représentant les collectivités territoriales, les directions départementales de l'Etat, les acteurs de la protection sociale, l'Education nationale, l'Agence régionale de santé, la Justice, les professionnels, les gestionnaires, et les familles.

MÉTHODOLOGIE

Phase 1 – Bilan du précédent SDSF et diagnostic de territoire

Novembre 2021 – Avril 2022

- Lancement de la démarche par le comité départemental
- Cartographie de l'offre et profil statistique du territoire
- Entretiens avec les acteurs clés
- Groupes de travail avec les acteurs du territoire
- Groupes de travail avec les élus du territoire
- Focus groupes avec les familles
- Rapport de diagnostic
- Réunion du Comité de coordination
- Journal n°2

Phase 2 – Rédaction du schéma directeur

Juin – Septembre 2022

- Tables rondes sur la petite enfance et la parentalité : ateliers de travail conviant élus, agents et partenaires
- Comité de coordination – Positionnement sur les orientations et actions du SDSF
- Rédaction de la stratégie
- Elaboration du plan d'actions

Phase 3 – Restitution et suivi de la démarche

Octobre - Décembre 2022

- Elaboration des questions évaluatives et du plan d'actions
- Définition des modalités de pilotage
- Restitution finale aux membres du Comité Départemental
- Journal n°3

Le présent schéma s'appuie sur :

- Une quinzaine d'entretiens auprès d'acteurs locaux
- Des groupes de travail « diagnostic » avec les acteurs du territoire (une soixantaine d'acteurs présents) et avec les élus (une douzaine d'élus présents)
- Des focus groupes avec une quinzaine de familles
- Une diversité de données et documents (INSEE, CAF, Département, DGFiP)
- L'évaluation du précédent schéma
- Des groupes de travail « pistes d'actions » ayant réuni une cinquantaine d'acteurs locaux
- Divers échanges en comité de coordination

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE EN 2022

431 575 Habitants

10 Intercommunalités

365 Communes

69 163 Familles avec enfants

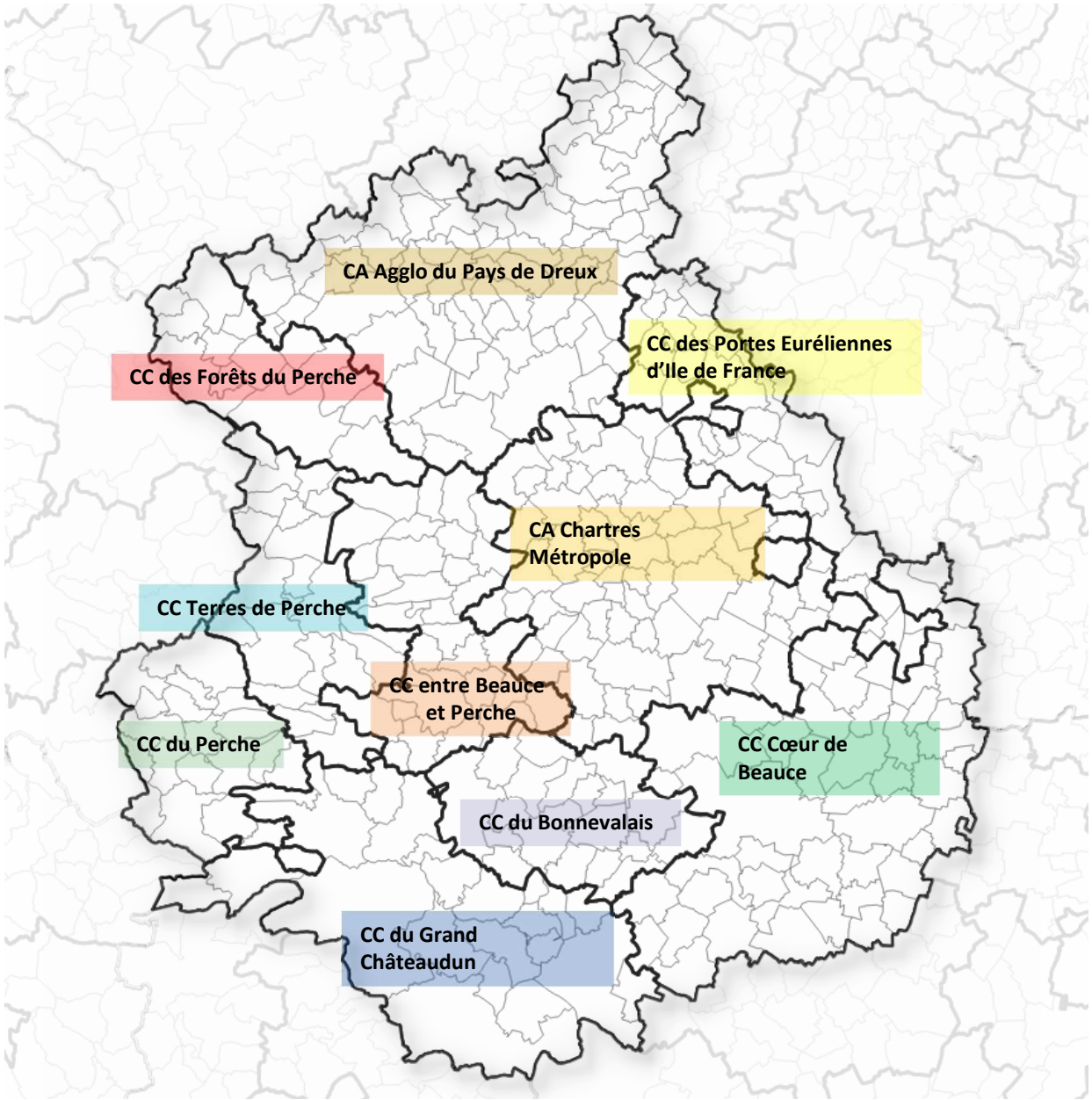

SOMMAIRE

PARTIE 1

EVALUATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2016-2020 **P.7**

La démarche d'évaluation **p.8**

Constats - Gouvernance et pilotage **p.11**

Constats - Efficacité et pertinence du SDSF **p.15**

PARTIE 2

PORTRAIT SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES FAMILLES EURÉLIENNES **P.21**

Les dynamiques démographiques **p.23**

La petite enfance **p.44**

Les familles avec enfants / La parentalité **p.59**

PARTIE 3

ORIENTATIONS ET PLAN D'ACTIONS PARTENARIALES **P.79**

Orientation thématique n°1 **p.84**

Orientation thématique n°2 **p.93**

Orientation thématique n°3 **p.104**

Orientation transversale **p.112**

ANNEXES **P.117**

PARTIE 1 - EVALUATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2016-2020

1.
LA DÉMARCHE D’ÉVALUATION

LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

L'évaluation du schéma départemental des services aux familles de la période 2016-2020 porte sur trois dimensions, définies en Comité technique :

- **LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE**

Dans quelle mesure les acteurs du territoire se sont-ils appropriés le précédent SDSF ?

Quel est le retour d'expériences des acteurs sur la gouvernance et le pilotage du SDSF ?

- **LES RÉSULTATS / L'EFFICACITÉ DU SDSF**

Le SDSF a-t-il permis d'améliorer la gouvernance et le maillage partenarial des politiques petite enfance et parentalité ?

Dans quelle mesure les actions mises en œuvre dans le cadre du SDSF ont-elles permis de concourir aux objectifs du SDSF ?

- **LA PERTINENCE DU SDSF**

Dans quelle mesure les actions et les objectifs du SDSF répondent-ils aux besoins actuels du territoire ?

Les objectifs du précédent SDSF sont rappelés ci-après.

Pour faire avancer ces réflexions, l'évaluation s'est basée sur :

- 18 entretiens avec des acteurs du territoire dont 12 ont participé à l'élaboration du précédent SDSF
- 2 groupes de travail organisés en mars avec les acteurs du territoire et les élus locaux
- Le bilan 2020 réalisé par les équipes de la CAF d'Eure-et-Loir pour le suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques
- Des données statistiques

LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

Rappel des orientations stratégiques et objectifs du SDSF 2016-2020

Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuels que collectifs

1. Soutenir le développement d'une offre d'accueil diversifiée afin que les familles puissent avoir le choix du mode d'accueil et favoriser l'accessibilité géographique aux modes d'accueil

Répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier lorsqu'elles rencontrent des situations de vulnérabilité

2.1 Renforcer l'accès aux modes d'accueil des familles en insertion professionnelle, en formation, en précarité d'emploi

2.2 Favoriser la socialisation des enfants de familles vulnérables en facilitant leur accès aux modes d'accueil collectif et/ou préscolarisation

2.3 Développer l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil collectif et chez les assistants maternels

Agir sur les métiers de la petite enfance

3.1 Contribuer à la professionnalisation des assistants maternels et faire évoluer leur image auprès des parents

3.2 Mettre en réseau les différents métiers de la petite enfance pour favoriser les passerelles

3.3 Assurer la continuité du service offert par les EAJE en cas d'absentéisme du personnel

Garantir aux familles une continuité éducative petite enfance, enfance et jeunesse

4.1 Etablir un diagnostic territorial afin de s'assurer de la continuité éducative

4.2 Favoriser l'accès à l'information des familles

4.3 Développer des actions parentalité pour favoriser le lien entre les différentes structures d'accueil, l'école et autres services à destination des familles

4.4 Favoriser une offre de service préservant les liens parents-enfants

4.5 Accompagner les parents dans leur rôle éducatif

Piloter, animer et évaluer la dynamique départementale autour du schéma départemental des services aux familles

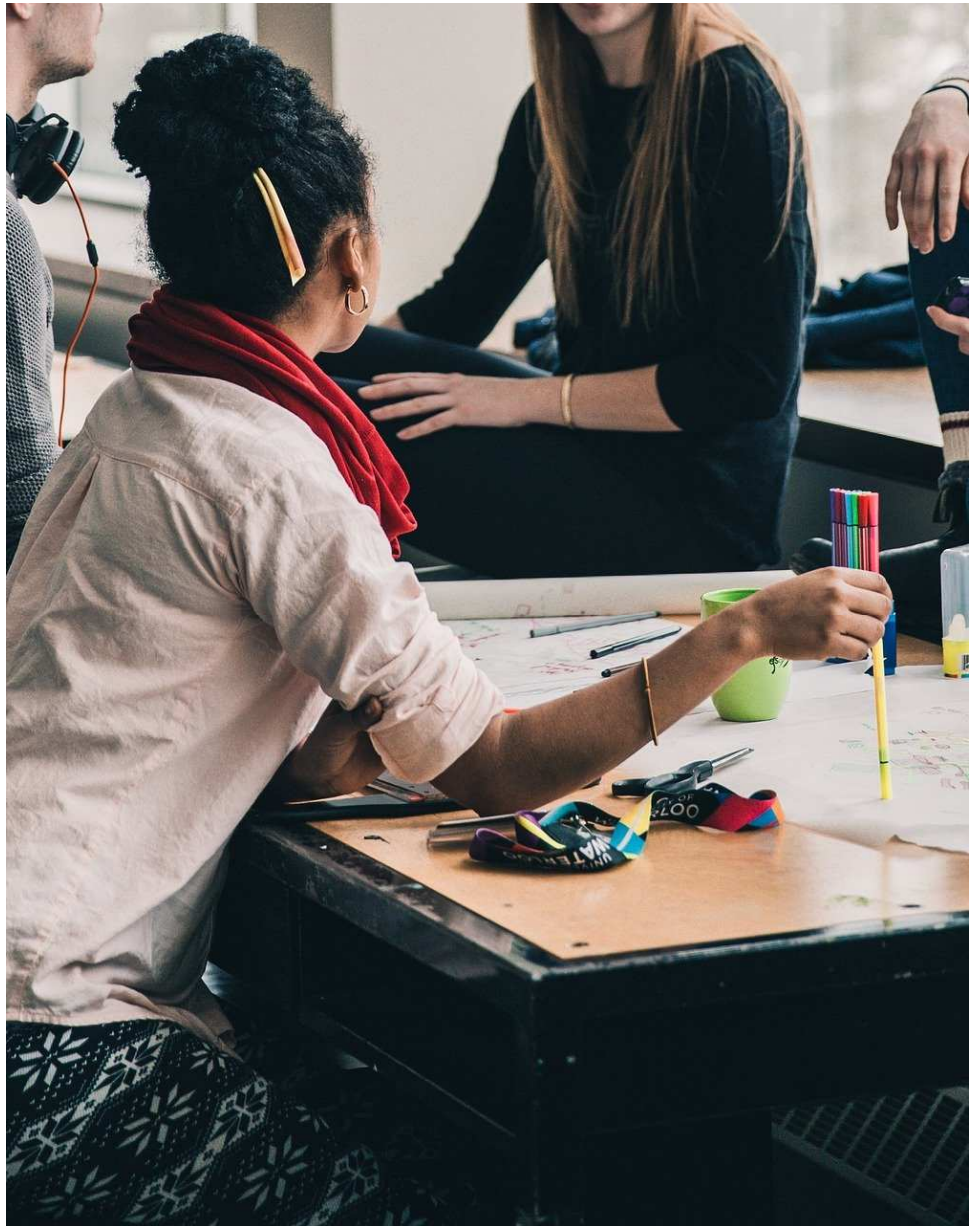

2.
GOUVERNANCE ET PILOTAGE

GOUVERNANCE ET PILOTAGE

DANS QUELLE MESURE LES ACTEURS DU TERRITOIRE SE SONT-ILS APPROPRIÉS LE PRÉCÉDENT SDSF ?

Pour les acteurs entendus en entretien, le SDSF est avant tout ***un « cadre », un « socle commun », une « ligne de conduite » voire une « boussole »**** au niveau départemental. A ce titre, le SDSF est complémentaire avec d'autres dispositifs locaux tels que le schéma départemental de l'enfance et des familles du Conseil Départemental, les CTSF intercommunales, etc

*« Je suis arrivé récemment mais le SDSF me parle. (…) Le SDSF, c'est ma feuille de route depuis mon arrivée. C'est notre feuille de route. »**

Ils décrivent le SDSF comme un cadre et une opportunité pour :

- assurer la cohérence des projets et la coordination des acteurs
- assurer une bonne prise en compte des besoins des familles euréliennes

Les acteurs sont globalement très favorables à ce type de démarche et y portent un fort intérêt, offrant à la démarche une dynamique partenariale intéressante pour sa bonne conduite.

*« Si ce n'était pas le cas auparavant, maintenant c'est devenu une priorité pour notre collectivité de s'inscrire dans une dynamique de territoire et réflexion plus globale. »**

A noter : Un des acteurs entendus en entretien a notamment précisé attendre le nouveau SDSF pour définir et ajuster la feuille de route de son association. Une démarche qui semble donc être prise en main par les acteurs de terrain.

A noter : certains acteurs ont évoqué des difficultés à distinguer le SDSF par rapport à d'autres réseaux existants (réseau parentalité, etc.) et ont également mis en avant de nombreux axes d'amélioration pour une meilleure appropriation (cf. page suivante).

Pour rappel, la cinquième orientation stratégique du SDSF 2016-2020 est : « Piloter, animer et évaluer la dynamique départementale autour du schéma départemental des services aux familles »

*« C'est une synthèse, une photographie de tout ce qui existe sur le département, un état des lieux qui permet d'identifier les trous dans la raquette et les doublons pour mieux répartir les actions pour les familles »**

Mots utilisés par les acteurs rencontrés en entretien pour évoquer le SDSF

*Verbatim issus des entretiens avec les acteurs stratégiques

GOUVERNANCE ET PILOTAGE

QUEL RETOUR D'EXPÉRIENCE DES ACTEURS SUR LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DU PRÉCÉDENT SDSF ?

LES POINTS POSITIFS QUE RETIENNENT LES PARTICIPANTS AU PRÉCÉDENT SDSF

- L'organisation des **groupes de travail** dans l'écoute et la bienveillance : *« Chacun avait la parole, chacun s'écoutait. Il y avait une vraie volonté de voir ensemble ce qu'on pouvait faire et améliorer. »**
- La volonté de définir des **objectifs et des actions concrètes** : *« En comparaison à d'autres schémas, c'était un travail concret et il y avait la volonté d'aller au fond des choses pour donner lieu à des actions pour les familles. »**
- Le **travail partenarial** avec la CAF
- L'interconnaissance et le travail collaboratif entre les acteurs du territoire et de favoriser le partage de pratiques : *« Les groupes de travail ont permis de confronter les pratiques, réaliser qu'on avait des problématiques partagées (…). Cela a été source d'inspirations, d'idées… »**
- La représentativité des groupes et le **croisement de regards** entre acteurs institutionnels, gestionnaires et acteurs de terrain
- L'apport d'un cadre structuré facilitant le **développement de projets de service** : *« On a pu impulser un projet qu'on n'aurait pas mis en œuvre sans le SDSF. »**

LES AXES D'AMÉLIORATION POUR LE PROCHAIN SDSF

- Eviter la **sur-mobilisation** des acteurs
- Favoriser une **meilleure implication des collectivités et notamment des élus**
- **Responsabiliser** les acteurs sur la mise en place des actions : *« Il faut que les actions soient bien prises en main par les acteurs de terrain, en direct des familles »** et rendre le schéma encore plus **concret et opérationnel**
- Animer un **suivi** après l'élaboration du SDSF pour communiquer sur l'avancement des projets, ce qui a été freiné notamment par la crise sanitaire : prolonger les échanges, faire des retours sur l'avancement des projets… : *« On n'a pas de visibilité sur les autres participants aux groupes de travail : ont-ils pu finaliser leur démarche ? C'est le flou. On a tissé des liens sur ces temps d'échange. La Caf aurait pu nous proposer, nous dire ce qui était mis en place mais on a gardé une relation uniquement bilatérale. »**
- Améliorer la **lisibilité des documents cadres** : *« le document faisait plus de 100 pages, c'est compliqué de trouver le temps de s'y plonger. Et c'est aussi compliqué de suivre car il y a plusieurs documents [faisant écho au SDSF jeunesse, SDSF petite enfance et parentalité et SDAVS] »**

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

GOUVERNANCE ET PILOTAGE

QUEL RETOUR D'EXPÉRIENCE DES ACTEURS SUR LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE ?

LES CLEFS DE RÉUSSITE D'UN SDSF – LES ENSEIGNEMENTS POUR LE SDSF A VENIR

- **Maintenir une méthodologie de réflexion collective/partenariale** pour croiser les regards, les besoins et les difficultés ressenties tout en évitant la sur-mobilisation des acteurs
    - Associer les familles à la réflexion et prendre en compte leurs besoins
    - Veiller à l'implication de certains acteurs en fonction des thématiques traitées : Education Nationale, acteurs de l'insertion (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission locale)
    - Impliquer davantage les collectivités et notamment les élus
    - Envisager un plan de communication grand public et partenaires : *« il faut de la synthèse ! »**
    - Réaliser les groupes de travail autant que possible en présentiel
    - Organiser les rencontres au sein des structures de terrain *: « On pourrait imaginer des réunions délocalisées pour s'imprégner du terrain, des réalités des structures. »**
- **Favoriser la mise en réseau des acteurs et la lisibilité de l'existant**
    - S'appuyer sur l'existant pour développer des réponses aux besoins des familles
    - Travailler en « mode projet » pour la réalisation des actions du SDSF
- **Pérenniser la démarche après son élaboration**
    - Définir des axes stratégiques forts dans le SDSF : *« Il faut du concret et pas de saupoudrage mais des engagements peut être moins nombreux mais forts »**
    - Continuer à faire vivre le schéma après son élaboration en un suivi des actions menées
    - Approfondir les indicateurs d'évaluation

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

3.
RÉSULTATS / EFFICACITÉ ET PERTINENCE

EFFICACITÉ ET RÉSULTATS

LE SDSF A-T-IL PERMIS D'AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ET LE MAILLAGE PARTENARIAL DES POLITIQUES PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ ?

D'après les acteurs interrogés, le SDSF a permis de favoriser une **meilleure interconnaissance** entre les professionnels du territoire.

*« Le SDSF a permis de mieux connaitre les partenaires, mieux appréhender le qui fait quoi, qui propose quoi aux familles, et donc faire connaître l'existant aux familles. »**

*« Cela nous a permis de mieux connaitre le champ d'actions de la CAF. » **

Le SDSF a également permis de **renforcer les partenariats** : les acteurs interrogés évoquent solliciter plus facilement les partenaires pour des questions et, dans une moindre mesure, pour des projets communs. Ce changement de pratiques est reconnu par les acteurs mais a été limité du fait de la crise sanitaire et nécessiterait une animation du SDSF sur la durée.

La participation à l'élaboration du SDSF a également permis à certains acteurs de changer leurs **méthodes de travail** vers plus de collectif et notamment vers la prise en compte de l'avis des personnes concernées (professionnels ou usagers).

*« Nous avons pris l'habitude d'associer et de faire participer les usagers dans la détermination des actions, ce que nous ne faisions pas avant. »**

*« Nous nous sommes inspirés de la méthodologie collective de travail de la Caf pour la CTG »**

LE CONTEXTE COVID …

A de nombreuses reprises au cours des entretiens avec les acteurs, le contexte de crise sanitaire a été mentionné comme ayant *« porté un coup d'arrêt à de nombreuses actions mais aussi à la dynamique du SDSF »**

Toutefois, les acteurs rencontrés soulèvent l'importance de poursuivre cette dynamique et de se placer dans une *« logique de portage croisé »**, une **nouvelle étape du partenariat sur le territoire départemental**. Alors que le premier SDSF a permis de largement avancer sur l'interconnaissance et des habitudes de réunions entre acteurs, le second SDSF pourrait avoir pour intérêt d'aller plus loin en impulsant une dynamique de projets communs entre structures et acteurs de territoire.

*Verbatim issus des entretiens avec les acteurs

EFFICACITÉ ET RÉSULTATS

DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU SDSF ONT-ELLES PERMIS A CONCOURIR AUX OBJECTIFS DU SDSF ?

Les acteurs entendus en entretien ont déclaré avoir peu de visibilité sur les actions qui ont découlé du SDSF et sur leurs effets mis à part sur la parentalité avec des effets positifs sur les activités des structures de terrain. Parmi les actions citées : la semaine de la parentalité, le réseau parentalité, l'appel à projets Parentalité.

*« La Caf a organisé une journée départementale autour de la parentalité. J'ai participé en tant que bénéficiaire aux conférences organisées, l'une sur les écrans et l'autre sur la bienveillance. C'était très intéressant pour les professionnels. Au niveau de l'association, cela a permis de développer des actions sur ces sujets (notamment sur les écrans) en direction des parents. »**

Plusieurs points de vigilance ont été évoqués :

- **La difficulté pour les acteurs de terrain de s'emparer de certaines actions** : exemple du réseau parentalité sur le bassin du Drouais qui n'a plus été animé dès lors que la Caf ne pilotait plus le projet
- **La nécessité d'une meilleure communication et coordination autour des dispositifs et des acteurs** : *« il arrive souvent qu'une agglomération, une commune ou une association proposent des actions similaires, voire quasi identiques à quelques semaines d'intervalles. Il est nécessaire de mieux coordonner cela et de mieux communiquer auprès des usagers. »**
- Le coup d'arrêt dû à la crise sanitaire pour certaines actions et la difficulté à remobiliser suite à cette période. **La (re)mobilisation des acteurs locaux, un enjeu du schéma à venir**
- **Certaines problématiques relevées dans le précédent SDSF se sont amplifiées** et les actions mises en œuvre n'ont pas suffit à enrayer l'évolution de la problématique (ex. métiers de la petite enfance)

Le dispositif expérimental Insertion Mode de garde

Le porteur : la ville de Vernouillet en partenariat avec la Caf, Pôle Emploi, le CCAS et les structures EAJE de la ville
Période : depuis 2018
Objectifs : proposer des solutions d'accueil du jeune enfant pour les familles avec des besoins en termes d'insertion professionnelle
La mise en œuvre :

- Des contrats de 6 mois de 4 jours par semaine (renouvelables 6 mois) avec des horaires adaptés et adaptables en cas de formation ou stage
- Un partenariat avec Pôle emploi pour accompagner le parent à la recherche d'emploi

Les effets :

- Entre 3 et 4 familles bénéficiaires par an depuis 2018.
- De très bons effets de retour à l'emploi / retour en formation : *« dès lors que la problématique du mode de garde est levée, on a de très belles trajectoires. Souvent, on a basculé accueil de la famille vers accueil régulier »**
- Le projet a également permis d'améliorer le dossier d'inscription (création d'un formulaire unique sur les 4 structures)
- Le dispositif sera élargi à deux autres structures d'accueil et des places seront intégrées dans un futur multi-accueil

Les leviers : le partenariat avec la Caf et avec Pôle Emploi

*Verbatim issus des entretiens avec les acteurs

EFFICACITÉ ET RÉSULTATS

Orientation	Objectif	Actions
1. Réduire les inégalités en matière d'accueil du jeune enfant	1.1. Soutenir le développement d'une offre diversifiée et favoriser son accessibilité géographique	- Accompagnement technique et financier des porteurs de projet par la Caf
2. Répondre aux besoins spécifiques des familles	2.1. Renforcer l'accès aux modes de garde des familles en insertion professionnelle	- Création du dispositif expérimental « Insertion Mode de garde » en 2018 porté par la ville de Vernouillet. Elargissement du dispositif depuis 2020.
	2.2. Favoriser la socialisation des enfants de familles vulnérables	- Accompagnement de la Caf auprès des familles en fin de congé parental - En lien avec l'Education Nationale, information des familles inscrites dans le dispositif « Toute petite section » - Financement bonifié des Eaje par la Caf
	2.3. Développer l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap	- Soutien de l'ERH par la Caf 28 ayant permis: Actions de sensibilisation et de formation des Eaje et des Ram; renfort d'équipe en Eaje; actions de promotion via les acteurs - Financement bonifié des Eaje par la Caf
3. Agir sur les métiers de la Petite enfance	3.1. Contribuer à la professionnalisation des AM et faire évoluer leur image auprès des parents	- Mission « formation continue » des AM sur 26% des Ram - Site monenfant.fr
	3.2. Mettre en réseau les différents métiers de la Petite enfance pour favoriser les passerelles	- Poursuite de la dynamique de réseaux (réunions Eaje, Ram, Laep)

EFFICACITÉ ET RÉSULTATS

Orientation	Objectif	Actions
4. Garantir aux familles une continuité éducative	4.1. Etablir un diagnostic territorial sur ce sujet	- Travaux de définition des moments-clés d'une famille par le sous-groupe « Observatoire des besoins des familles »
	4.2. Favoriser l'accès à l'information des familles	- 1 réunion du sous-groupe « Communication du réseau parentalité départemental » - Transformation de la page Facebook de la Semaine des Parents 2018 en « Réseau Parentalité 28 »
	4.3. Développer des actions parentalité et favoriser le lien entre les acteurs intervenant auprès des familles	- La Semaine des Parents en 2016 et 2018 - Soutien à des initiatives innovantes - Création du réseau départemental en 2018
	4.4. Favoriser une offre de service préservant les liens parents-enfants	- Pilotage des Comités techniques de médiation familiale - Informations collectives « Parents après la séparation » - Réunion de la Commission famille par le TGI fin 2017

PERTINENCE ACTUELLE DU SDSF

DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS ET LES OBJECTIFS DU SDSF 2016-2020 RÉPONDENT-ILS AUX BESOINS ACTUELS DU TERRITOIRE ?

Suite aux différents échanges dans le cadre de l'évaluation, il ressort que les orientations définies en 2016 restent valables mais il convient de :

- **Revoir l'ordre des priorités** au regard de l'évolution du contexte, en mettant l'accent sur des axes qui ont été peu travaillés et qui seraient à renforcer. Par exemple, on constate aujourd'hui des difficultés d'autant plus fortes sur le recrutement des professionnels de la petite enfance
- **Actualiser le diagnostic de couverture de l'existant** en illustrant les différences entre les types d'équipements. Par exemple, bien différencier les crèches privées et les crèches de service public (directement gérées par les collectivités ou confiées en délégation de service public)
- **Prendre en compte l'impact de la crise sanitaire**, dont notamment les arrivées de nouvelles familles provenant d'Ile-de-France *« venues se mettre au vert »**, le développement du télétravail et l'impact sur la vie familiale et les besoins en modes de garde

L'évaluation du précédent SDSF s'est donc naturellement couplée à une actualisation du diagnostic des besoins du territoire et des familles.

PARTIE 2 – PORTRAIT SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES FAMILLES EURÉLIENNES

LE DIAGNOSTIC EN POINTS CLÉS

- Une **démographie en baisse** depuis 2015 **mais une dynamique à surveiller** compte tenu de l'arrivée de nombreuses familles, notamment franciliennes, ces deux dernières années
- Une diminution du nombre de places d'accueil sur le département, en parallèle d'une diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans permettant le **maintien du taux de couverture en accueil du jeune enfant**
- **Une augmentation des séparations** (1742 séparations connues par la Caf en 2018, 2223 en 2020, soit une augmentation de 27,6%) et du **nombre de familles monoparentales**
- Une **précarisation des familles** qui semble s'être stabilisée entre 2016 et 2019, mais qui a potentiellement augmenté depuis la crise sanitaire (difficulté à objectiver cette tendance, du fait d'un manque de données chiffrées)
- **Une part d'enfants en situation de handicap relativement stable** mais un constat partagé par les acteurs sur une augmentation de troubles chez de nombreux enfants
- **La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid**, qui a eu des impacts importants sur les familles, et qui a fait émerger de **nouveaux enjeux et besoins** auprès de ce public pour les années à venir
- Un département au profil hétérogène avec des **dynamiques spécifiques entre l'ouest et l'est**
  - **L'ouest :** une population vieillissante et plus précaire, en milieu rural
  - **L'est :** une population plus familiale et active, en proximité de l'Ile-de-France et de son bassin d'emploi

1. DÉMOGRAPHIE

SYNTHÈSE : DÉMOGRAPHIE

Ce qu'en disent les chiffres

- **Depuis 1968, une croissance de la population**, qui se ralentit depuis une dizaine d'années et diminue entre 2015 et 2018
  - Une baisse de la natalité (en 2010, 5 716 enfants naissaient dans le Département, contre 4 439 en 2020). Toutefois, un solde naturel (naissances - décès) qui reste positif
  - Un solde migratoire (arrivées – départs) négatif (autour de -0,3%), ce qui indique que le nombre d'habitants quittant chaque année le territoire est plus élevé que le nombre d'arrivées. Ce solde migratoire est également négatif sur la région Centre-Val-de-Loire, bien que moindre (-0,1%)
  - Les secteurs Nord-Ouest et Sud-Ouest du Département qui perd davantage d'habitants que les autres secteurs (cf. carte page 31)
- **Une population jeune** (cf. pyramide des âges page 32)
  - 20% de la population a moins de 18 ans contre 18% pour le Centre-Val-de Loire et la France métropolitaine.
  - La part des 60 ans ou plus (27%) est plus faible que dans la région (29%) mais en augmentation posant un enjeu du vieillissement de la population
- **Une population avec une représentation importante de professions intermédiaires, d'employés et d'ouvriers**
  - 15% des Euréliens de plus de 15 ans relèvent de la catégorie socioprofessionnelle des professions intermédiaires, 17% sont employés et 15% ouvriers
  - Une part plus faible de cadres : 7% comme pour la région Centre-Val de Loire contre 14% pour la France métropolitaine, mais un nombre en augmentation (+9% de cadres entre 2008 et 2018)
  - Une part de personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat (31%) plus élevé que les tendances régionales (29%) ou nationales (27%)
  - Une part moindre de personnes avec un diplôme de l'enseignement supérieur (24%) inférieure aux tendances régionale (25%) et surtout nationale (31%)

Évolution annuelle de la population depuis 2010

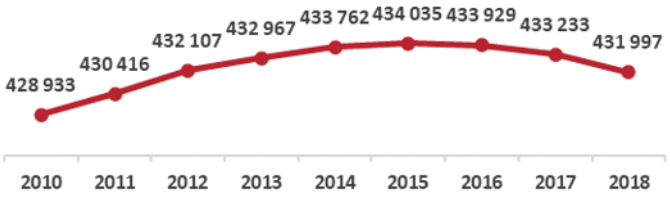

Source : INSEE 2010-2018

LE PROFIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS
(cf. page 30)

Selon les données de 2018 :

- des nouveaux arrivants plutôt jeunes et actifs :
  - 1 nouvel arrivant sur 5 a entre 15 et 24 ans (potentiellement adolescents et/ou jeunes adultes actifs ou étudiants)
  - 1 nouvel arrivant sur 2 a entre 25 et 54 ans (potentiellement des familles avec enfants)
- la majorité des arrivants sont employés (19%) ou de professions intermédiaires (17%)

SYNTHÈSE : DÉMOGRAPHIE

Ce qu'en disent les chiffres

- **HABITAT**

  - L'Eure-et-Loir se distingue par un parc de logement comptant une majorité de **grande typologie (T4/T5)** : plus de 2 logements sur 3 (69%) ont plus de 4 pièces, contre 60% à l'échelle nationale. Un parc de logement a priori adapté aux familles avec enfants, mais posant question face aux phénomènes de plus en plus nombreux de décohabitation (séparation, jeunes souhaitant quitter le domicile familial, etc)

  - Le département est marqué par un **phénomène de décohabitation plus tardif** que dans la région ou en France. 78% des 15-24 ans vivent encore chez leurs parents contre 69% en Centre-Val de Loire et en France métropolitaine

Mode de cohabitation des 15-24 ans

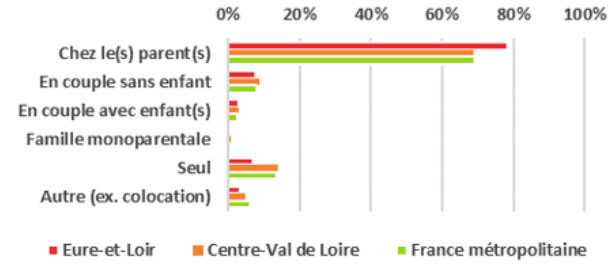

Source : INSEE 2018

- **EMPLOI**

  - 76% des Euréliens de 15 à 64 ans sont **actifs** (en emploi ou en recherche d'emploi), 12% sont au chômage contre 13% au niveau national.

  - Une part faible d'actifs occupés travaillent dans leur commune de résidence : 25% contre 31% dans la région et 33% en France. 28% des actifs travaillent dans un autre département, ce qui s'explique par la **proximité avec la région francilienne** et ayant une incidence sur les flux pendulaires et sur la disponibilité des parents et sur les besoins en modes de garde (amplitude des horaires, etc)

  - Des femmes salariées à temps partiel (subi ou souhaité) moins nombreuses que dans le reste de la région et de la France métropolitaine mais plus nombreuses dans le Sud et le Nord-Ouest du département en comparaison à la partie Est

Lieu de travail des actifs occupés

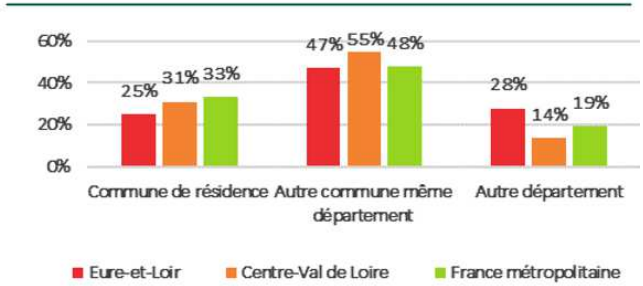

Source : INSEE 2018

SYNTHÈSE : DÉMOGRAPHIE

Ce qu'en disent les chiffres

- **REVENUS ET PRÉCARITÉ**
  - Le revenu moyen des Euréliens est plus faible que la moyenne nationale : 26 608€ contre 27 157€ en France. Pour autant, le revenu médian est plus élevé qu'en France, ce qui suggère une meilleure répartition des revenus, des **inégalités moindres**
  - Une **grande précarité financière qui semble moindre** dans le département qu'ailleurs. La part des foyers allocataires CAF au RSA est plus faible (respectivement 5 foyers allocataires pour 100 foyers contre 5,5 pour le Centre-Val de Loire et 7 pour la France) concernant toutefois près de 9 000 foyers en 2020
  - De fortes disparités des niveaux de vie entre l'Ouest et l'Est du département (cf. carte page 40)

Revenu moyen des foyers fiscaux

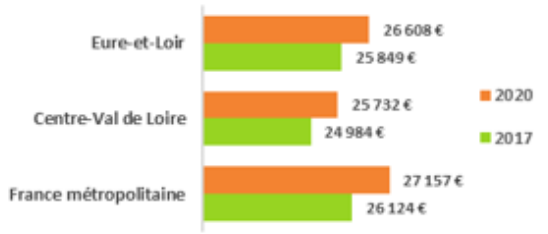

Source : DGFiP, revenus déclarés en 2020

- **ACCES AUX SOINS**
  - Une **densité médicale qui pose question**, avec un taux d'équipement en professionnels de santé inférieur aux moyennes régionale et nationale (cf tableau ci-contre)
  - Toutefois, une part d'assurés du régime général n'ayant pas déclaré de médecin traitant plus faible qu'ailleurs : une **meilleure implication dans le parcours de soin des Euréliens ?**

Taux d'équipement en professionnels de santé pour 10 000 habitants

	Médecins généralistes	Spécialistes	Autres professions	Chirurgiens-dentistes	Pharmacies
Eure-et-Loir	5,9	3,7	22,4	3,8	2,6
Centre-Val de Loire	7,5	5,7	27,7	4,1	3,1
France métropolitaine	9,0	7,2	39,6	5,8	3,2

Source : Base Permanente des Equipements, 2020

En 2020, l'Eure-et-Loir avait 5,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre, 7,5 pour le Centre-Val de Loire.

SYNTHÈSE : DÉMOGRAPHIE

Ce qu'en disent les acteurs

- **Deux évolutions démographiques récentes** s'observent et pourraient inverser les tendances démographiques observées ces dernières années sur le territoire (cf. pages 28 et 29 : baisse démographique) :
  - D'une part, **la diminution de la natalité**
  - D'autre part, **la hausse des arrivées et notamment des familles franciliennes** en lien avec la crise sanitaire

- **Des disparités territoriales importantes** s'observent sur le territoire
  - Les manques s'observent principalement dans les **territoires ruraux** et dans le **Sud du département** malgré des réseaux associatifs présents. La problématique de la mobilité freine l'accès au travail, aux administrations, aux loisirs, aux soins. Cela suppose de développer des permanences pour faciliter l'accès aux droit commun, de développer des équipements et/ou des solutions de mobilité dans ces territoires.
  - A l'inverse, dans les **territoires urbains**, de nombreuses initiatives existent. Elles nous questionnent toutefois quant à la lisibilité de l'offre de services pour les familles

*« Ce qui est frustrant c'est qu'on n'a pas accès à la même offre en terme de mode de garde, services d'accès aux droits. Dans des territoires ruraux, c'est plus compliqué. »**

*« On a d'une part des communes hyper urbanisées, proche de la dynamique de villes de région parisienne et en même temps des communes très rurales avec une grande perte d'accessibilité du droit commun. Si on n'a pas de voiture, c'est impossible. Ce sont presque des zones blanches au niveau de l'accompagnement. »**

*« Dans les villes, il y a presque trop de choses et les familles s'y perdent. »**

Enjeux à travailler

- La prise en compte des attentes et besoins des familles nouvelles arrivantes
- Le rééquilibrage territorial de l'offre
- La mobilité en milieu rural

*Verbatim issus des entretiens avec les acteurs

1.1 PRINCIPALES DYNAMIQUES (1/3)

La population a-t-elle augmenté ou a-t-elle baissé ? À quel rythme ? Pour quelles raisons ?

LE RECENSEMENT

Les communes de moins de 10 000 habitants, font l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. A l'inverse, les communes de 10 000 habitants ou plus font l'objet d'une enquête annuelle, 40% de leur population étant recensée sur une période de cinq années.

Pour estimer au plus près la population légale au 1er janvier, l'INSEE s'appuie sur différents fichiers : foyers fiscaux, fichiers d'allocataires de prestations sociales... Cette estimation est essentielle : près de 350 articles de lois ou de codes se réfèrent à la population légale (ex. dotations, nombre de conseillers municipaux, barèmes de certaines taxes...)

Par ailleurs, les données du recensement sont une moyenne estimée sur les cinq dernières années :

- Données INSEE 2017 = moyenne observée sur la période 2015-2019

Les résultats du recensement de l'INSEE de 2019 paraitront donc en 2022. A noter que, du fait de la crise sanitaire, le recensement 2021 est repoussé à 2022.

Données générales

Populations légales au 1er janvier 2022 :

Population municipale : 431 575 hab.
Population comptée à part : 10 356 hab.
Population totale : 441 931 hab.
Superficie : 5 880,0 km²
Densité de population au km² : 73 habitants

Source : INSEE 2018 et INSEE 2022

l'Eure-et-Loir accueille 431 575 habitants selon les dernières estimations de l'INSEE.

Évolution annuelle de la population depuis 2010

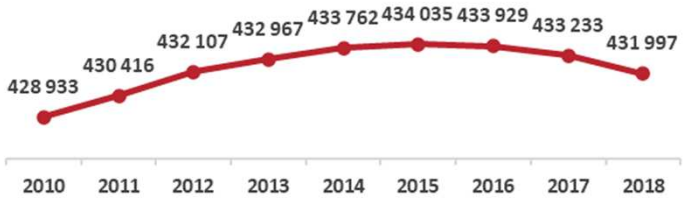

Source : INSEE 2010-2018

De 2010 à 2018, la population du territoire est passée de 428 933 à 433 233 habitants, soit une évolution de +1% sur la période.

Indicateur clé | Évolution de la population de 1968 à 2018

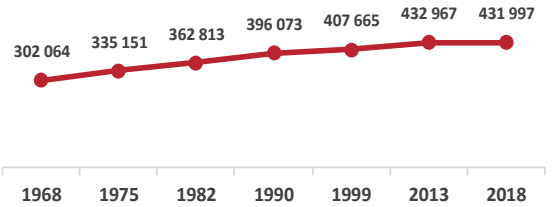

INSEE 1968-2018

En 2018, la population était de 431 997 habitants.

Évolution du nombre de foyers allocataires de la CAF et de foyers fiscaux entre 2016 et 2020

	2016	2017	2018	2019	2020	Evo 2016-2020
Allocataires CAF	69 988	69 602	70 288	76 497	77 601	**+11%**
Foyers fiscaux	238 435	238 267	241 210	238 539	242 678	**+2%**

Caf.data, 2016-2020 et DGFiP 2016-2020

Pour l'Eure-et-Loir, le nombre d'allocataires de la CAF est passé de 69 988 à 77 601 entre 2016 et 2020, soit une évolution de 11%.

1.1 PRINCIPALES DYNAMIQUES (2/3)

De nouveaux habitants sont-ils arrivés ? Y-a-t-il plus de naissances que de décès ? De départs que d'arrivées ?

Indicateur clé | Variation annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018

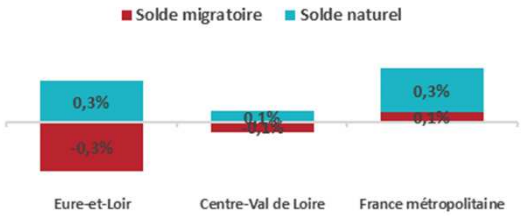

Source : INSEE 2013-2018

Entre 2013 et 2018, le solde naturel moyen pour l'Eure-et-Loir était chaque année de 0,3%, contre -0,3% pour le solde migratoire.

Les naissances enregistrées de 2008 à 2020

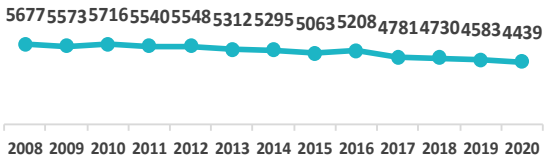

Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2020

En 2020, le nombre de naissances enregistrées pour l'Eure-et-Loir était de 4 439.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

- **Solde migratoire** = Arrivées – Départs
- **Solde naturel** = Naissances - Décès

Les décès enregistrés de 2008 à 2020

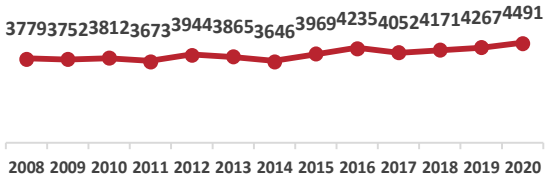

Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2020

En 2020, le nombre de décès enregistrés pour l'Eure-et-Loir était de 4 491.

1.1 PRINCIPALES DYNAMIQUES (3/3)

Comment se renouvelle la population ? Le profil des nouveaux arrivants est-il similaire au reste de la population ?

CE QUI FAIT ÉVOLUER LE PROFIL DES HABITANTS

L'arrivée de nouveaux habitants qui ont un profil différent de la population déjà résidente (âge, CSP…) peut s'expliquer par plusieurs facteurs : offre de formation et d'emploi, livraison de nouveaux logements, bonne « réputation » de la commune…

LA DÉFINITION

Dans la catégorie « **Autres** » des CSP de l'INSEE, on entend les « autres personnes sans activité professionnelle », soit les élèves, les étudiants et les hommes/femmes au foyer.

Lieu de résidence de la population un an auparavant (en 2017) – En nombre

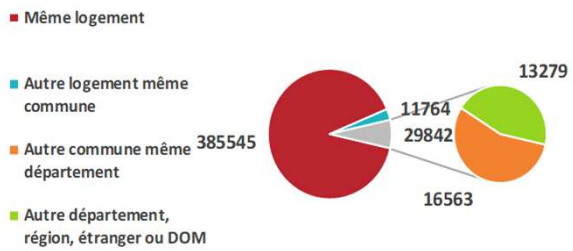

Source : INSEE 2018

En 2018, 13 279 habitants du département résidaient l'année précédente dans un autre département, une autre région, à l'étranger ou dans un DOM.

Lieu de résidence de la population un an auparavant (en 2017) – En %

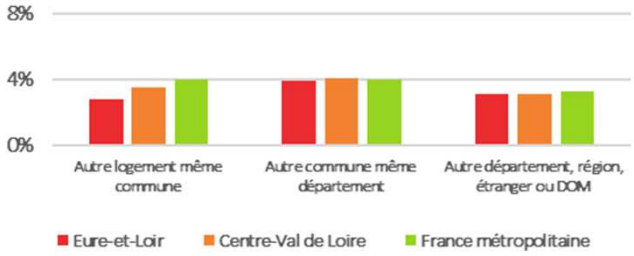

Source : INSEE 2018

En 2018, 3% des habitants du département résidaient l'année précédente dans un autre logement de leur commune de résidence.

Âge des arrivants par rapport au reste de la population

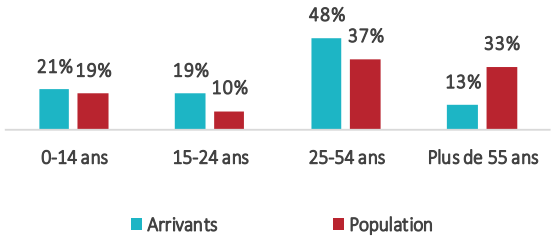

Source : INSEE 2018

En 2018, 48% des nouveaux arrivants du département avaient entre 25 et 54 ans.

Catégorie socioprofessionnelle* des arrivants par rapport au reste de la population

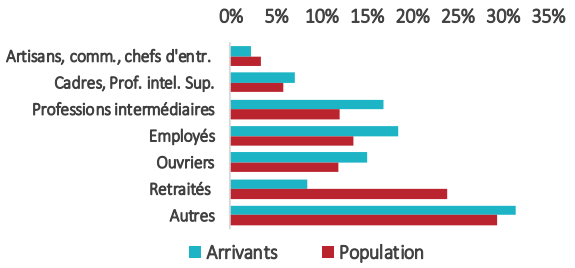

Source : INSEE 2018

En 2018, 19% des nouveaux arrivants du départementfaisaient partie de la catégorie employés.

Quelle a été l'évolution de la population entre 2013 et 2018 ?

Une baisse démographique principalement dans l'Ouest du département : Nord-Ouest et Sud-Ouest

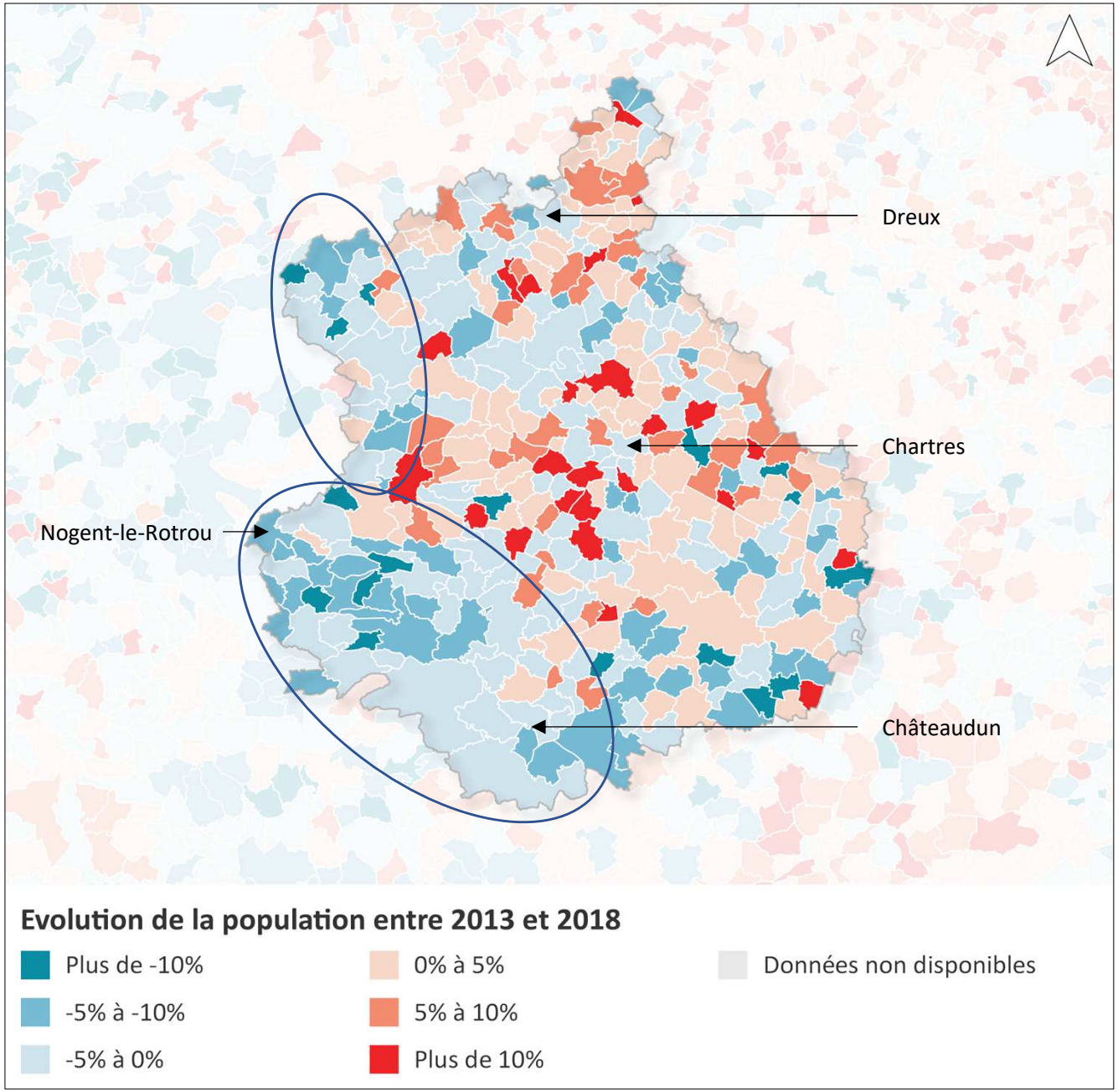

Source : INSEE 2013-2018

1.2 TRANCHES D'ÂGE

Mon territoire est-il jeune ? Étudiant ? Familial ? Vieillissant ? Quelles classes d'âge sont en hausse / en baisse ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Plus l'indice de jeunesse est élevé, plus la population est jeune.

- **Indice de jeunesse** = Les moins de 20 ans / les plus de 60 ans

LA PYRAMIDE DES ÂGES

1. L'espérance de vie des femmes étant plus élevée, les hommes (en bleu) sont souvent sous-représentés en haut de la pyramide
2. La génération des babyboomers est représentée dans la 2ème moitié de la pyramide (les 60-74 ans)
3. La pyramide peut se creuser entre 18 et 30 ans, notamment si les jeunes partent pour se former ou pour un 1er emploi
4. Plus la base de la pyramide est large, plus la population est jeune

Les différences entre 2008 et 2018 sont visibles à travers les espaces blancs encadrés et/ou les dépassements.

Indicateur clé | Détail de la population par classes d'âge

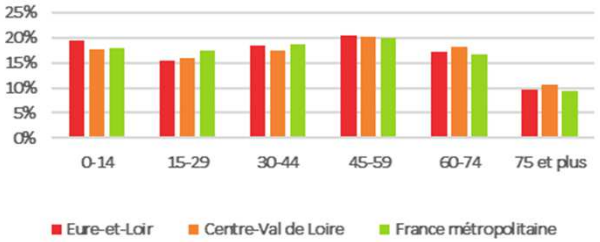

Source : INSEE 2018

En 2018, les 0-14 ans représentaient 19% de la population du département, contre 18% pour la France métropolitaine.

Indice de jeunesse*

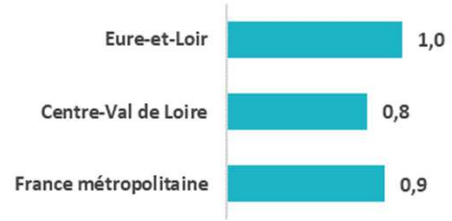

Source : INSEE 2018

En 2018, on comptait pour l'Eure-et-Loir 1,0 personne(s) de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans.

Pyramide des âges de la population

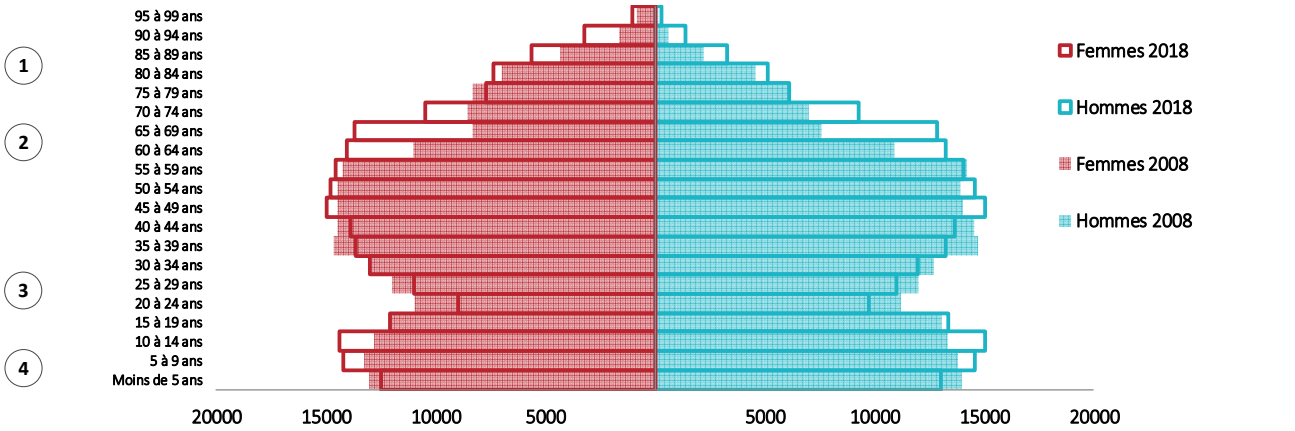

Source : INSEE 2018

1.3 CSP, DIPLÔME

La population compte-elle beaucoup de cadres ? D'ouvriers ? D'employés ? De retraités ? Est-elle diplômée ?

LES CSP

Le code des catégories socio-professionnelles a été élaboré en 1951. Le système reflétait le modèle économique de l'époque avec des catégories telles que « salariés de l'agriculture » ou « patrons de l'industrie et du commerce ».

La version actuellement en vigueur (PCS-ESE 2017) est une ventilation plus détaillée. Elle éclate certaines catégories pour mieux prendre en compte l'apparition de nouveaux métiers, notamment ceux de la fonction publique.

Catégorie Socio Professionnelle (CSP)

= Synthèse de la profession
\+ Position hiérarchique
\+ Statut (salarié ou non)

Le « découpage » de la société en CSP n'a pas fini d'évoluer : un collectif de chercheurs a même imaginé une nomenclature européenne (European Socio-Economic Groups).

Indicateur clé | Les 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle

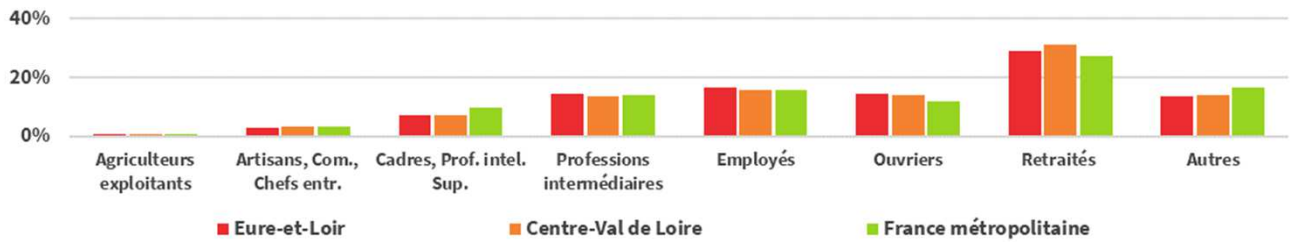

Source : INSEE 2018

En 2018, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures était de 7% pour l'Eure-et-Loir, une part équivalente à la Région Centre-Val de Loire.

Evolution des 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle*

	2008	2013	2018	Evol. 2008-2018
Agriculteurs exploitants	3 996	3 784	3 542	-11%
Artisans, com., chefs d'entr.	10 307	11 172	10 947	+6%
Cadres et prof. Intellect. sup.	22 894	23 721	24 867	+9%
Professions intermédiaires	47 849	50 208	51 376	+7%
Employés	58 829	60 098	57 829	-2%
Ouvriers	57 612	54 284	50 984	-12%
Retraités	90 978	98 048	101 984	+12%
Autres	47 914	45 110	47 557	-1%
Ensemble	340 378	346 426	349 086	+3%

Source : INSEE 2008-2018

Entre 2008 et 2018, les habitants de la CSP « employés » ont évolué de -2% pour l'Eure-et-Loir.

Population non-scolarisée (qui a terminé ses études)* par niveau de diplôme

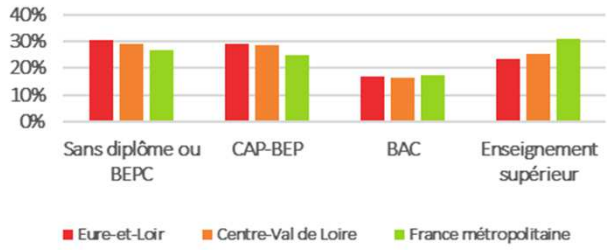

Source : INSEE 2018

En 2018, on enregistrait 24% de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 15 ans ou plus non-scolarisés du département.

1.4 HABITAT

Quelle part de propriétaires ? De locataires ? Les jeunes vivent-ils toujours chez leurs parents ?

LA DÉFINITION

Selon l'INSEE, il existe 4 manières « **d'occuper son logement** » :

- Propriétaire (dont usufruitiers)
- Locataire dans le parc privé
- Locataire dans un logement social (HLM loué vide)
- Hébergé à titre gratuit : personne résidant, à titre gracieux, chez une autre personne propriétaire ou locataire de son logement qui n'est pas membre de la même famille

Indicateur clé | Résidences principales par mode d'occupation

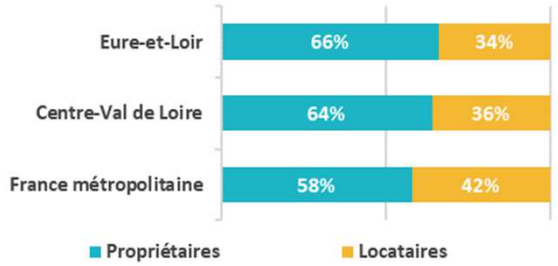

Source : INSEE 2018

En 2018, 66% des habitants étaient propriétaires de leur logement pour l'Eure-et-Loir, contre 58% pour la France métropolitaine.

Indicateur clé | Résidences principales* par nombre de pièces

Total maisons : 159 934 ; Total appartements : 55 418

Source : INSEE 2018

En 2018, 43% des logements du département avaient 5 pièces ou plus, contre 35% pour la France métropolitaine.

Mode de cohabitation des 15-24 ans

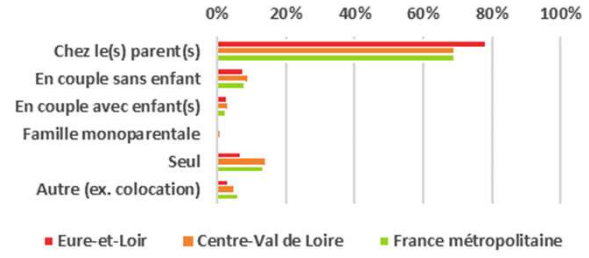

Source : INSEE 2018

En 2018, 78% des 15-24 ans du département vivaient chez leurs parents, contre 69% pour la France métropolitaine.

Mode de cohabitation des 25-29 ans

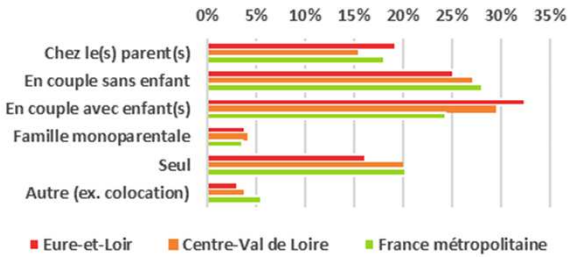

Source : INSEE 2018

En 2018, 16% des 25-29 ans du département vivaient seuls, contre 20% pour la France métropolitaine.

Quelle part des locaux du territoire est classée en tant que « performants énergétiquement » au titre du Diagnostic de Performance Energétique ?

Au Sud du département, des logements plus énergivores qu'ailleurs

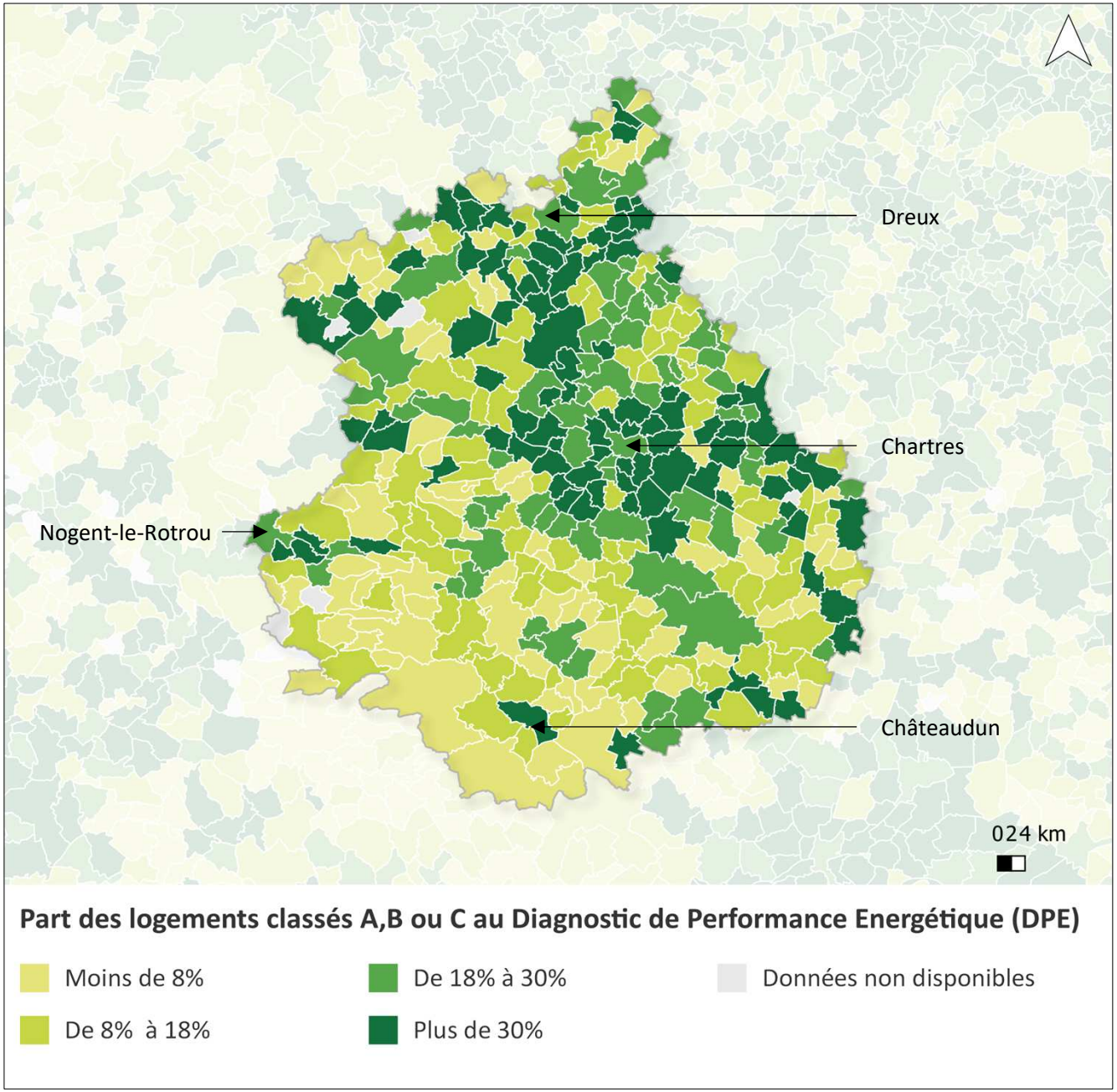

Source : ADEME 2020

1.5 EMPLOI

Quelle est la part d'actifs dans le territoire ? Quel taux de chômage ? Où les habitants travaillent-ils ? Peuvent-ils trouver un travail dans leur commune de résidence ?

L'ENQUÊTE EMPLOI

Le **taux de chômage** varie entre l'enquête « emploi » de l'INSEE, menée en continu au niveau national, et le recensement de la population. La seconde source est mobilisée ici, car seule disponible à l'échelle locale.

Taux d'activité des 15-64 ans

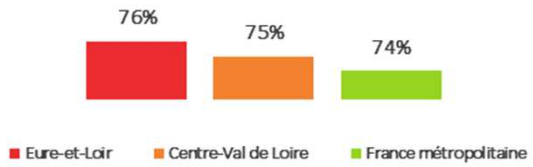

Nb d'actifs : 199 108

Source : INSEE 2018

En 2018, 76% des habitants du département de 15-64 ans étaient actifs, c'est-à-dire qu'ils étaient en emploi ou en recherche d'emploi.

Nombre d'actifs occupés pour un emploi dans le département

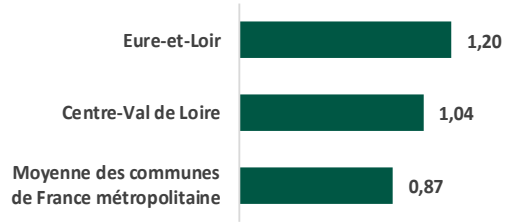

Source : INSEE 2018

En 2018, l'Eure-et-Loir enregistrait 1,20 actifs résidant dans le territoire pour un emploi présent.

Indicateur clé | Taux de chômage* des 15-64 ans

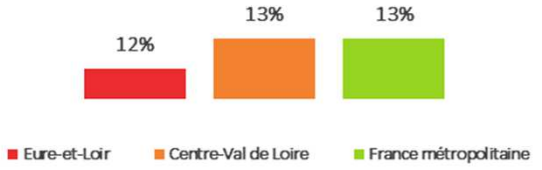

Nb de chômeurs au sens de l'INSEE : 24 382

Source : INSEE 2018

En 2018, le taux de chômage au sens de l'INSEE était de 12% pour l'Eure-et-Loir, contre 13% pour la France métropolitaine.

Lieu de travail des actifs occupés

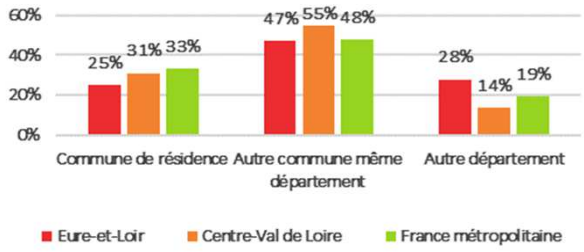

Source : INSEE 2018

En 2018, 28% des actifs du département travaillaient dans un autre département.

Quelle est la part de femmes travaillant à temps partiel ?

Au Nord-Ouest et au Sud du département, des femmes travaillant à temps partiel (subi ou souhaité) plus nombreuses qu'à l'Est

Le travail à temps partiel*

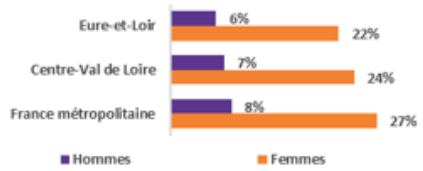

Nombre total de femmes à temps partiel : 17 182

Source : INSEE 2018

En 2018, 22% des femmes salariées du département l'étaient à temps partiel, contre 27% pour la France métropolitaine.

Source : INSEE 2018

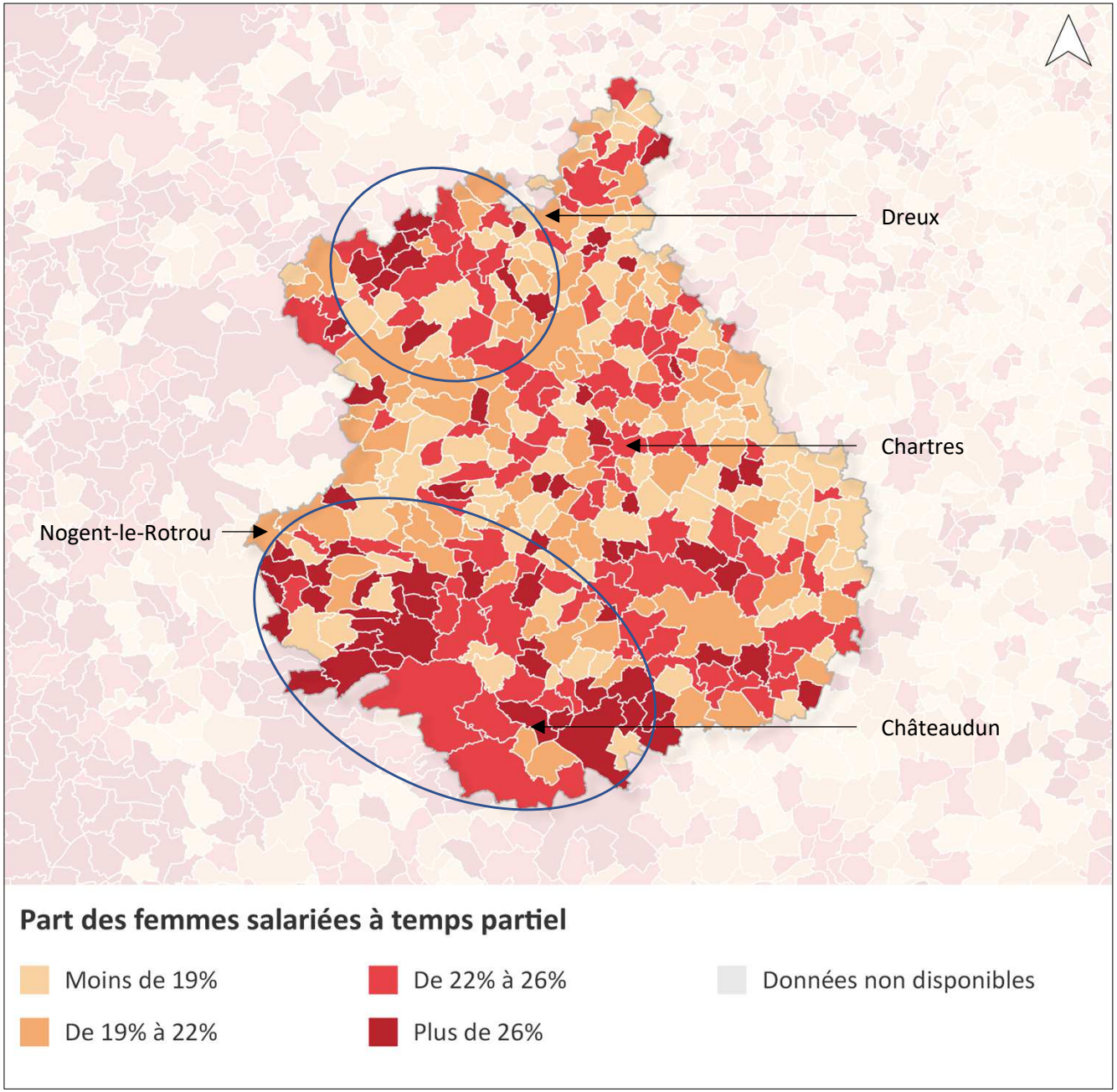

Quelle est la part des actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence ?

Des déplacements pendulaires d'autant plus forts au centre du département

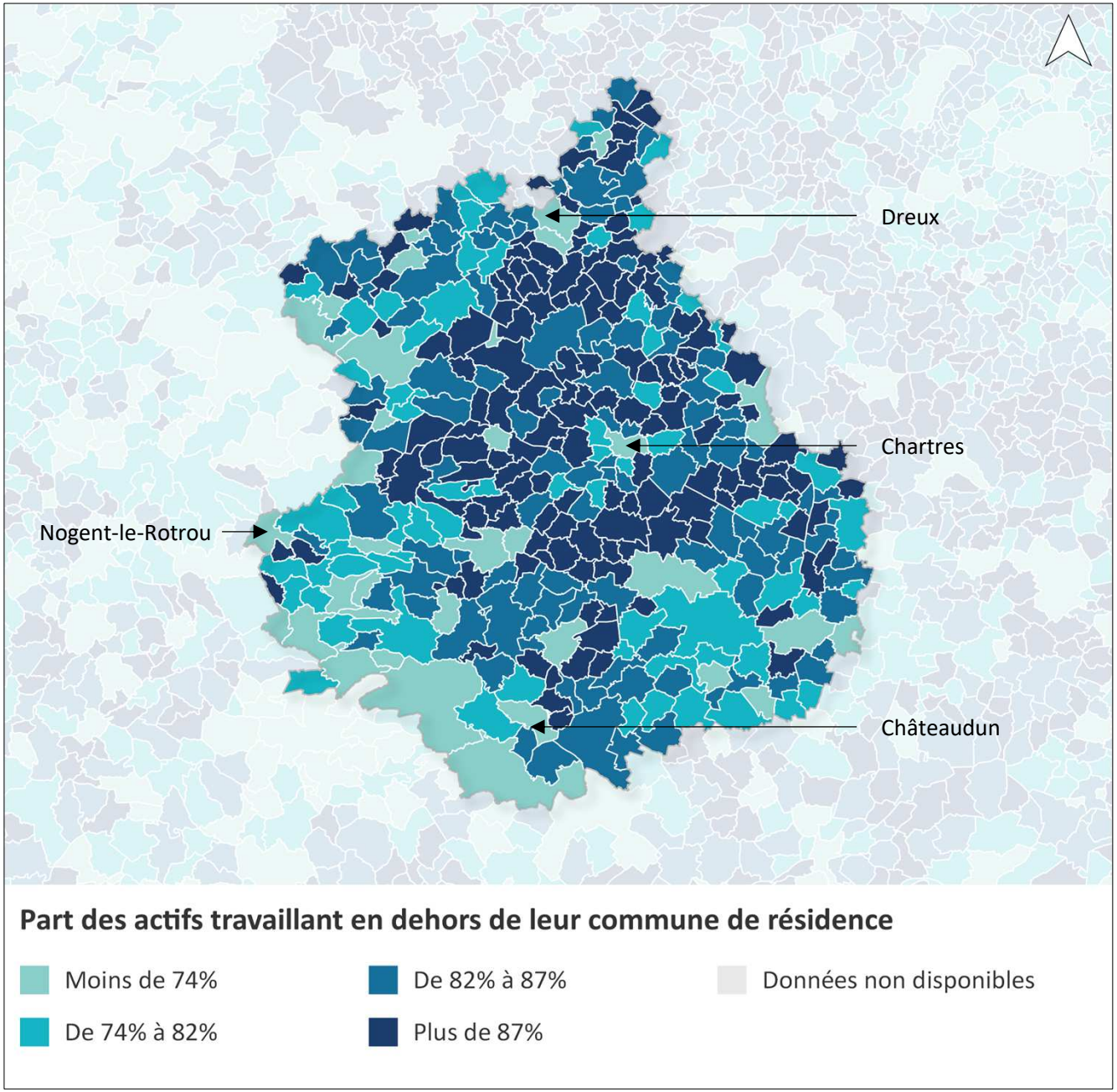

Source : INSEE 2018

1.6 REVENUS ET PRECARITE (1/2)

Quels sont les niveaux de revenus de la population ? Quelle est la part des ménages les plus fragiles ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Il existe deux manières de calculer les revenus de la population :

- **Revenu moyen** = somme des revenus de l'ensemble des foyers fiscaux / total des foyers fiscaux
- **Revenu médian** = 50 % des foyers fiscaux perçoivent plus, 50 % des foyers perçoivent moins.

Le revenu médian est souvent plus proche de la réalité, de très hauts salaires pouvant tirer le revenu moyen vers le haut.

LE REVENU DE SOLIDARITÉ (RSA)

Le nombre de personnes dites au RSA a mécaniquement baissé depuis 2016 :

- Avant 2016 : RSA = **RSA socle** (plus de 25 ans avec de très faibles revenus et moins de 25 ans avec des enfants) + **RSA activité** (travailleurs pauvres) ;
- Depuis 2016 **:** RSA = **RSA socle uniquement**, le RSA activité ayant été remplacé par la Prime d'activité.

Revenu moyen des foyers fiscaux

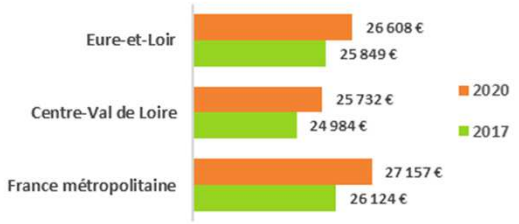

Source : DGFiP, revenus déclarés en 2020

En 2020, le revenu moyen déclaré était de 26 608€ par foyer fiscal pour l'Eure-et-Loir, contre 27 157€ pour la France métropolitaine.

Le revenu médian*

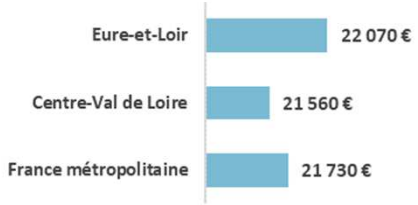

Source : FiLoSoFi 2018 (revenu disponible)

En 2018, le revenu médian était de 22 070€ pour l'Eure-et-Loir, contre 21 730€ pour la France métropolitaine.

Foyers allocataires CAF au RSA* pour 100 ménages

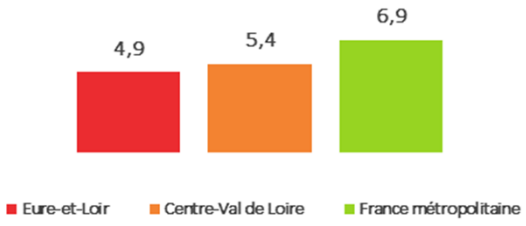

Source : caf.data, 2020

En 2020, il y avait pour l'Eure-et-Loir 4,9 foyers au RSA pour 100 ménages, contre 5,4 pour le Centre-Val de Loire.

Évolution des foyers allocataires CAF* au RSA

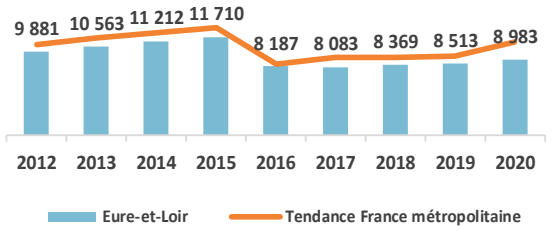

Source : caf.data 2012-2020

En 2020, on totalisait 8 983 foyers CAF allocataires du RSA pour l'Eure-et-Loir contre 8 187 en 2016.

Quel est le revenu moyen des foyers fiscaux ?

Des disparités de niveau de vie importantes entre le Nord-Est du département et l'Ouest et le Sud
Des niveaux de vie au Nord-Est semblables aux moyennes franciliennes (Yvelines et Essonne)

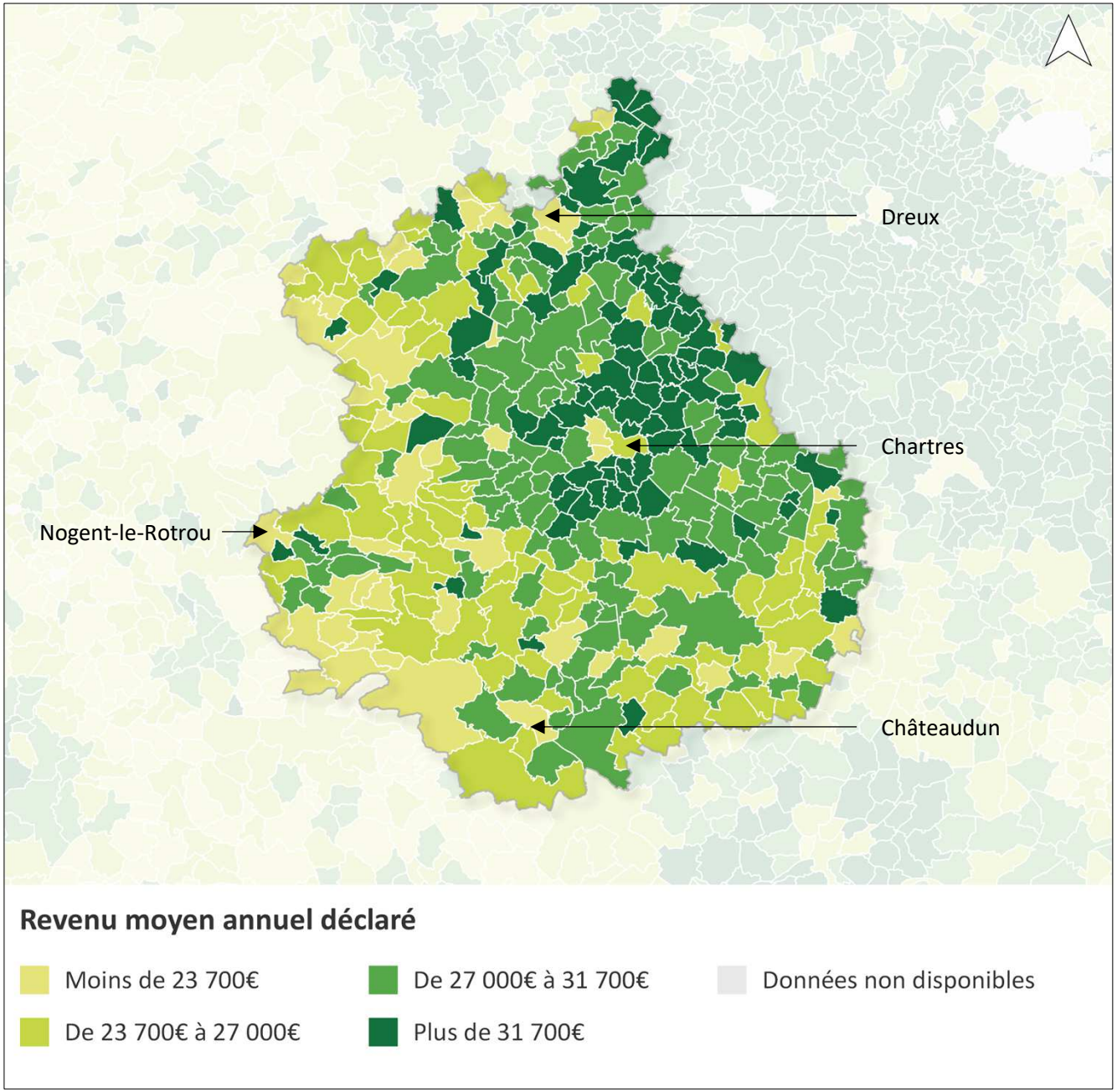

Source : DGFiP 2018

1.6 REVENUS ET PRECARITE (2/2)

Quelle proportion des bénéficiaires de la prime d'activité (travailleurs pauvres) ? Les habitants en situation de précarité sont-ils en augmentation ?

LA PRIME D'ACTIVITÉ

Dès la première année en 2016, la prime d'activité a suscité un véritable engouement. Le nombre de bénéficiaires a d'ailleurs largement dépassé les prévisions du gouvernement.

L'objectif du dispositif ? Valoriser l'activité et le pouvoir d'achat des travailleurs.

En 2019, pour répondre au mouvement des « gilets jaunes », les conditions d'accès ont encore été élargies et le bonus de la prime revalorisé. Aujourd'hui 8 personnes sur 10 éligibles en bénéficient, soit un taux de recours de 80 % (contre 33% pour l'ancien RSA activité).

Bénéficiaires de la prime d'activité*

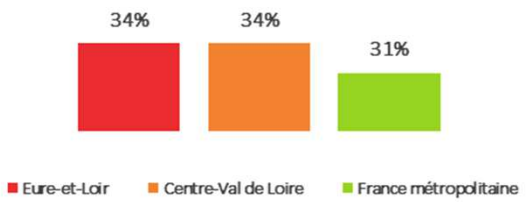

Source : caf.data, 2020

En 2020, 34% des allocataires CAF du département bénéficiaient de la prime d'activité, contre 34% pour le Centre-Val de Loire.

Foyers CAF* dont le revenu est constitué entre 50% et 100% de prestations sociales*

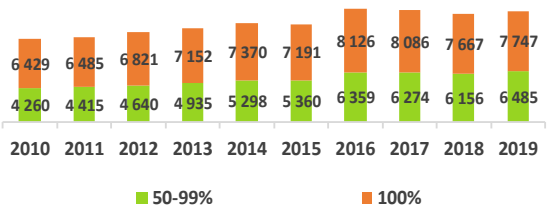

Source : caf.data 2010-2019

De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF dont le revenu est composé entre 50 et 99% de prestations sociales est passé de 4 260 à 6 485.

Foyers CAF* percevant une aide pour le logement*

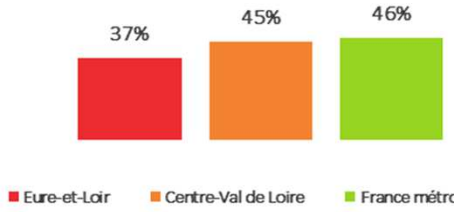

Source : caf.data, 2020

En 2020, 37% des foyers CAF bénéficiaient d'une aide pour le logement pour l'Eure-et-Loir.

Evolution des foyers CAF à bas revenu*

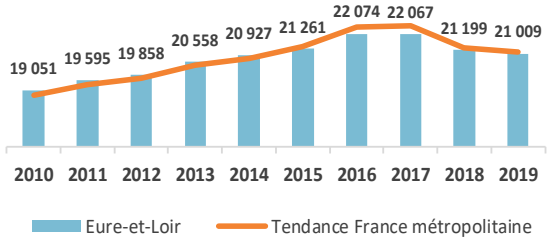

Source : caf.data 2010-2019

De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF à bas revenus est passé, pour l'Eure-et-Loir, de 19 051 à 21 009.

1.7 ACCÈS AUX SOINS

Certains des habitants renoncent-ils à consulter un professionnel de santé ? Quel (non)recours aux droits ?

Taux d'équipement en professionnels de santé pour 10 000 habitants

	Médecins généralistes	Spécialistes	Autres professions	Chirurgiens-dentistes	Pharmacies
Eure-et-Loir	5,9	3,7	22,4	3,8	2,6
Centre-Val de Loire	7,5	5,7	27,7	4,1	3,1
France métropolitaine	9,0	7,2	39,6	5,8	3,2

Source : Base Permanente des Equipements, 2020

En 2020, l'Eure-et-Loir avait 5,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre, 7,5 pour le Centre-Val de Loire.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

L'accès à la santé peut être étudié par trois entrées :

- **L'accès aux droits**, en s'intéressant aux bénéficiaires de la CMU-C et de l'ACS (devenus Complémentaire Santé Solidaire depuis le 1er novembre 2019)
- **L'accès aux soins**, en s'intéressant aux assurés n'ayant pas déclaré de médecin traitant et donc potentiellement moins impliqués dans leur parcours de soins
- **Le non recours aux soins**, souvent révélateur de besoins en termes de santé préventive

Les assurés du Régime général sans médecin traitant

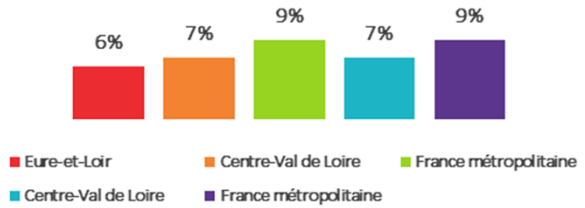

Nombre d'assurés sans médecin traitant : 17211

Source : Observatoire des fragilités, 2018

En 2018, 6% des assurés du Régime général du département n'avaient pas de médecin traitant, contre 9% pour la France métropolitaine.

Les assurés du Régime général sans consultation dentaire depuis plus de 2 ans

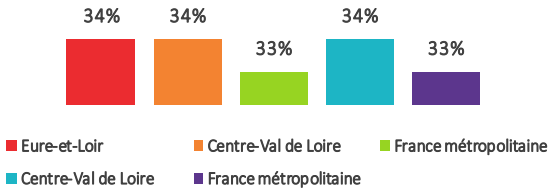

Source : Observatoire des fragilités, 2018

En 2018, 34% des assurés du Régime général du département n'étaient pas allés chez un dentiste depuis plus de deux ans.

Quel est le nombre de médecins présents dans le territoire ?

Un accès aux soins posant question, alors que 21% des communes comptent au moins 1 médecin

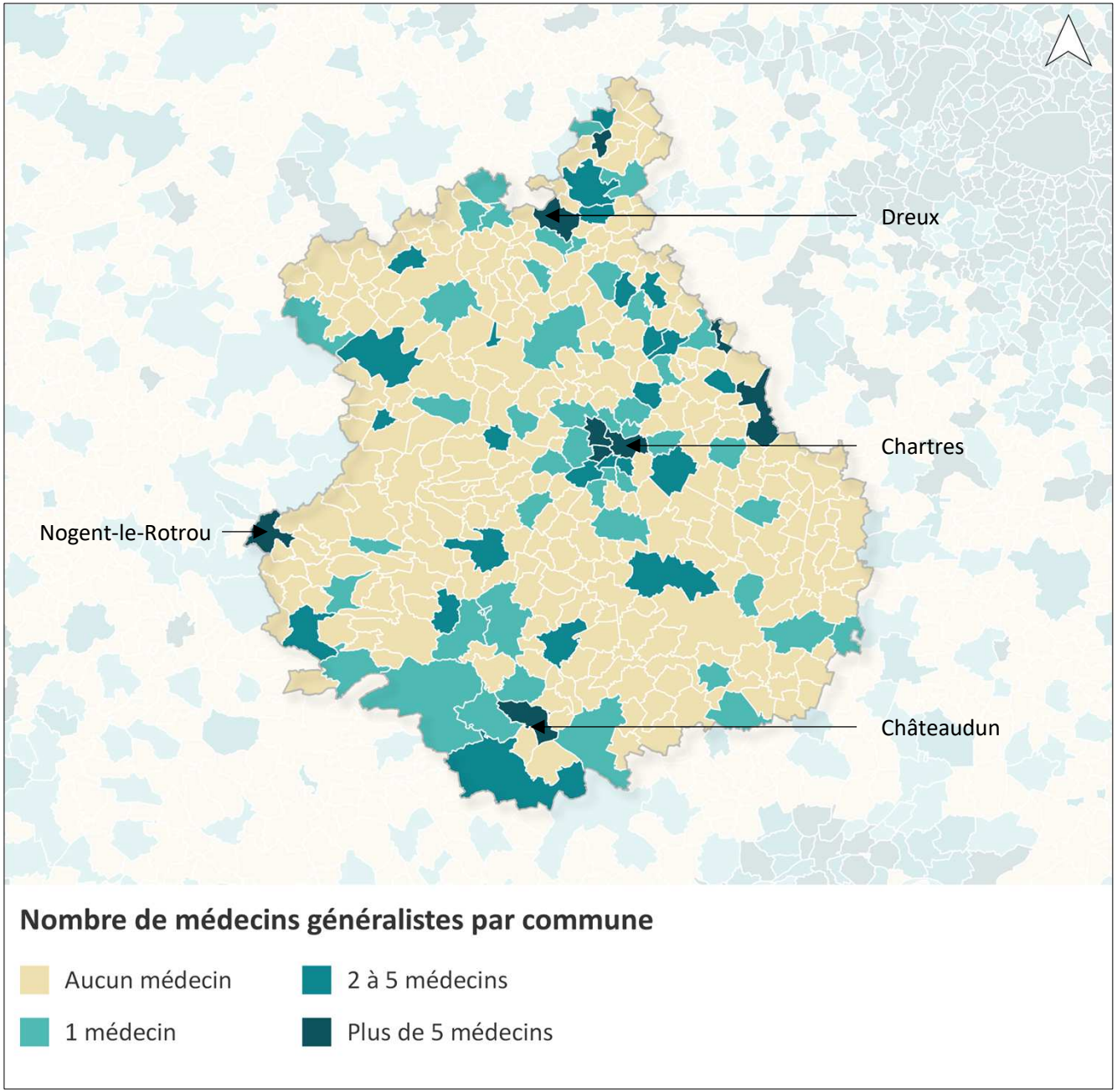

Source : INSEE BPE 2020

2.
PETITE ENFANCE

SYNTHÈSE : PETITE ENFANCE

Ce qu'en disent les chiffres

- Les moins de 3 ans représentent 3,4% de la population en 2018, proche de la tendance nationale (3,3%). On constate néanmoins une **légère diminution** de cette part sur la période 2008-2018, à l'échelle départementale comme nationale
- **Une part des enfants de 2 ans scolarisés plus faible qu'en France** (voir graphique ci-dessous) : 9% en Eure-et-Loir, 10% dans le Centre-Val de Loire et 16% en France

- En comparaison au niveau national, le **département est bien pourvu en offre d'accueil** pour les enfants en bas âge : on comptait 62,4 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans en Eure-et-Loir en 2020 contre 59 en France
    - Les **assistants maternels** représentent le mode de garde principal : 66% des places d'accueil contre 17% pour les accueils collectifs et 16% pour les préscolarisations et la garde à domicile
    - Le département recense une **baisse considérable du nombre d'assistants maternels** exerçant sur le territoire depuis 2012. En lien avec une baisse de la natalité et de la démographie, cette baisse du nombre d'assistants maternels s'avère moins préoccupante que dans d'autres zones géographiques en France. Toutefois, un point de vigilance doit être apporté au nombre d'assistants maternels dans les prochaines années, de nombreux professionnels étant à un âge proche de la retraite

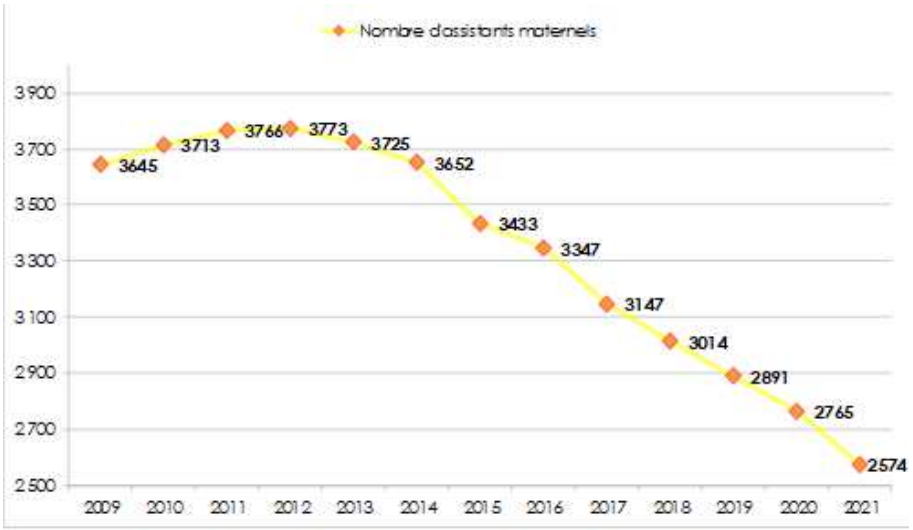

- Le département compte plus d'allocataires ayant réduit ou cessé leur activité professionnelle pour garder leur enfant : 1,8 allocataires de la CAF bénéficie de la **PreParE** contre 1,4 à l'échelle régionale et nationale
    - 1 947 familles allocataires en bénéficiaient en 2019

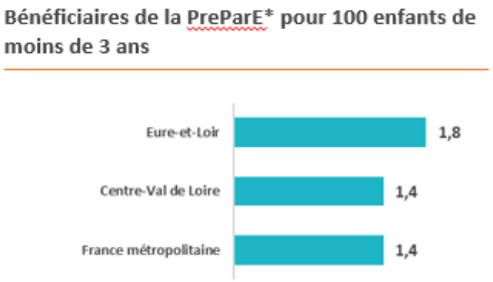

Source : CAF 2020

SYNTHÈSE : PETITE ENFANCE

L'offre collective et individuelle

En termes de taux de couverture global, des différences entre les intercommunalités du département (cf. carte ci-contre), à mettre en lien avec un profil plus familial dans l'est du département, par rapport au Nord-Ouest. A noter, pour pallier l'insuffisance de l'offre dans certaines zones territoriales, certains élus rencontrés dans le diagnostic ont mis en avant la volonté de favoriser des **coopérations entre territoires**.

A noter : la CA du Pays de Dreux a le taux de couverture global le plus faible du Département (54), malgré une présence de moins de 3 ans relativement importante.

29 Relais Petite Enfance (ex-RAM) couvrent l'intégralité des EPCI du département (ce qui n'était pas le cas en 2014) et qui ont vocation à être des guichets uniques et des points de repère pour les parents.

Focus Relais Petite Enfance

Les **Relais Petite enfance** favorisent la **mise en réseau** des acteurs ainsi que **l'information et l'accompagnement des familles** dans la recherche d'un mode de garde, mais le développement de leurs missions interroge les acteurs:

- Une mission de **guichet unique chronophage** qui tend à éloigner ces structures de l'accompagnement des assistants maternels, avec une **diminution de la fréquentation de ces professionnels**
- Un **besoin de formation** des animateurs sur l'accompagnement de la relation parent-assistant maternel (aspects juridiques liés au contrat et médiation)

Le taux de couverture global par EPCI en 2019 et la couverture en RPE en 2022

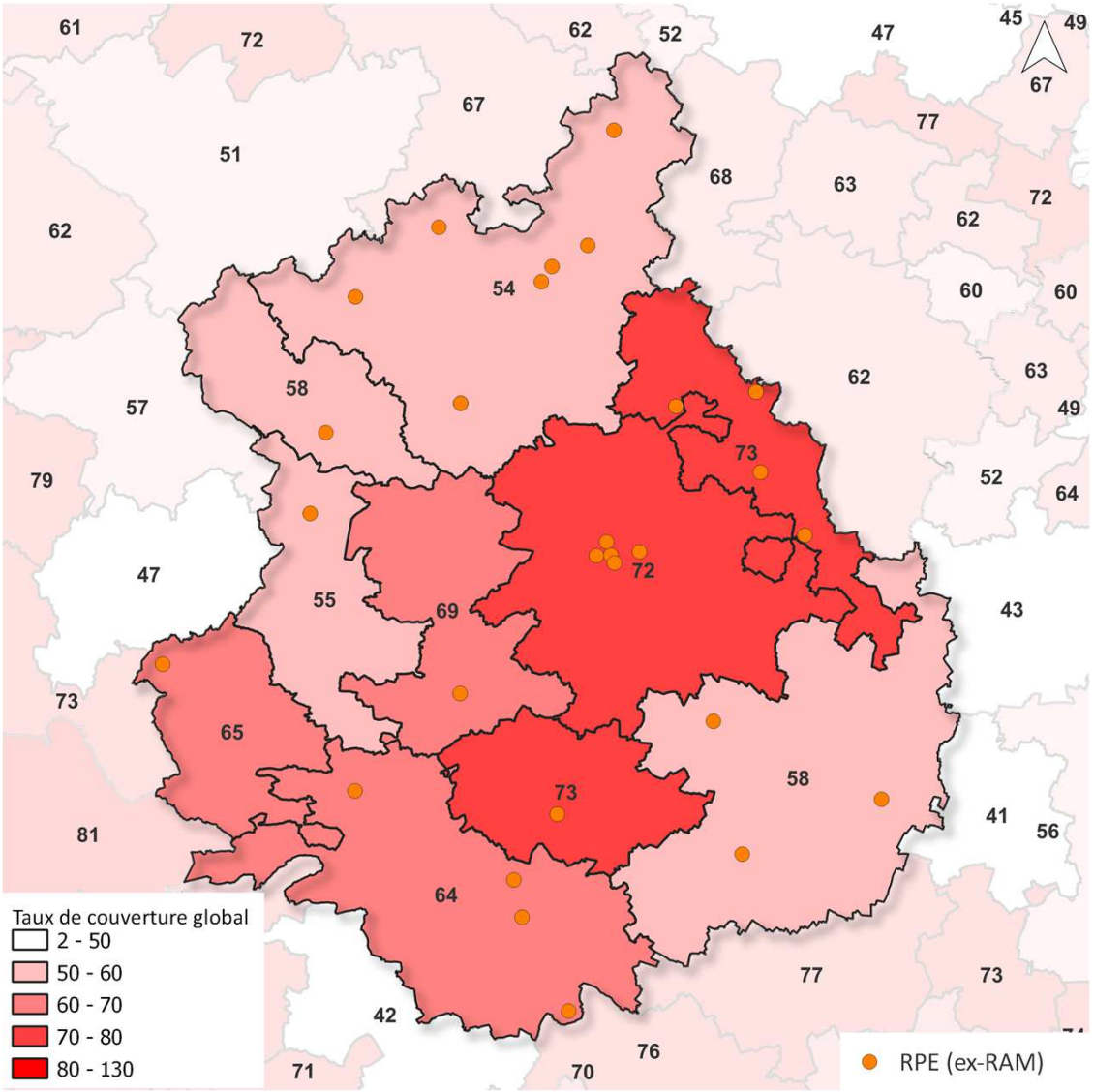

*Verbatim issus des entretiens avec les acteurs

SYNTHÈSE : PETITE ENFANCE

L'offre collective

Une offre d'accueil collective diversifiée et de qualité, mais **inégalement répartie sur le territoire**.

Un **développement** et une **diversification** de l'offre d'accueil collective est en cours depuis le précédent SDSF sur le département. **De nombreuses** micro-crèches privées fonctionnant en mode PAJE **émergent** sur le territoire**. Elles représentent plus de la moitié des places créées entre 2016 et 2020.**

Certains acteurs émettent toutefois des points de vigilance sur la mixité sociale au sein de ces structures, sur leur accessibilité financière et sur la prise en compte des besoins spécifiques de certains enfants. En termes d'utilisation, les micro-crèches semblent répondre à un véritable besoin puisqu'elles *« se remplissent vite! »**

*« Beaucoup d'élus ne voient pas la différence entre structures collectives confiées à des acteurs associatifs ou des structures privées confiées à des privés comme les micro-crèches. »**

Une attention particulière est également à porter sur le **maintien des structures existantes**, 5 EAJE ayant fermé entre 2015 et 2020 (Vernouillet, Nogent-le-Rotrou, Dreux, Lucé et Châteaudun).

L'offre collective en chiffres au 31/12/2021

- **77 EAJE** offrant **1 912 places** d'accueil, soit 131 places de plus qu'en 2015
  - Dont **21 micro-crèches PAJE** (+19 depuis 2015)
  - 7 projets de micro-crèches PAJE en cours sur l'année 2022 (donnée Pmi)

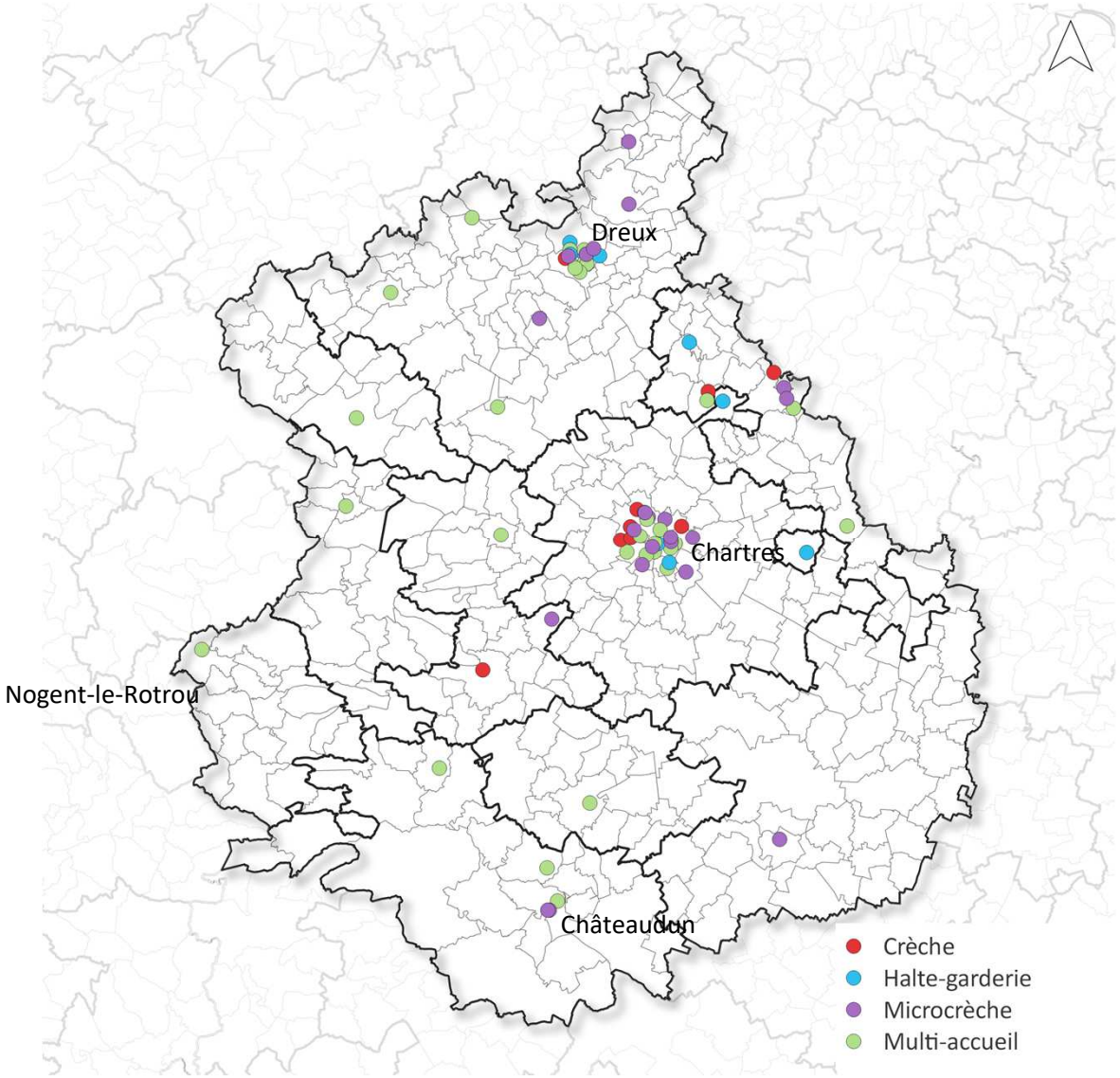

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

SYNTHÈSE : PETITE ENFANCE

L'offre collective au sein des 2 grandes agglomérations

- Crèche
- Halte-garderie
- Microcrèche
- Multi-accueil

CA Chartres Métropole

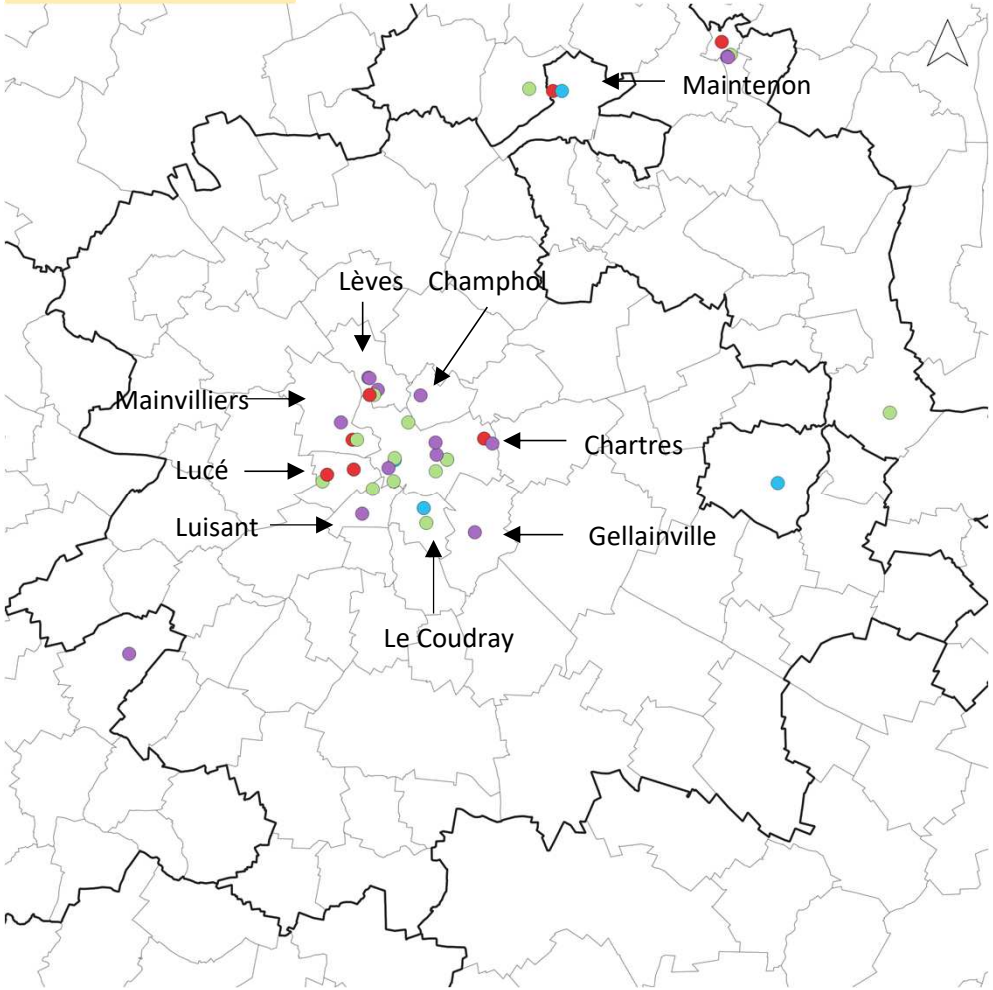

CA Agglo du Pays de Dreux

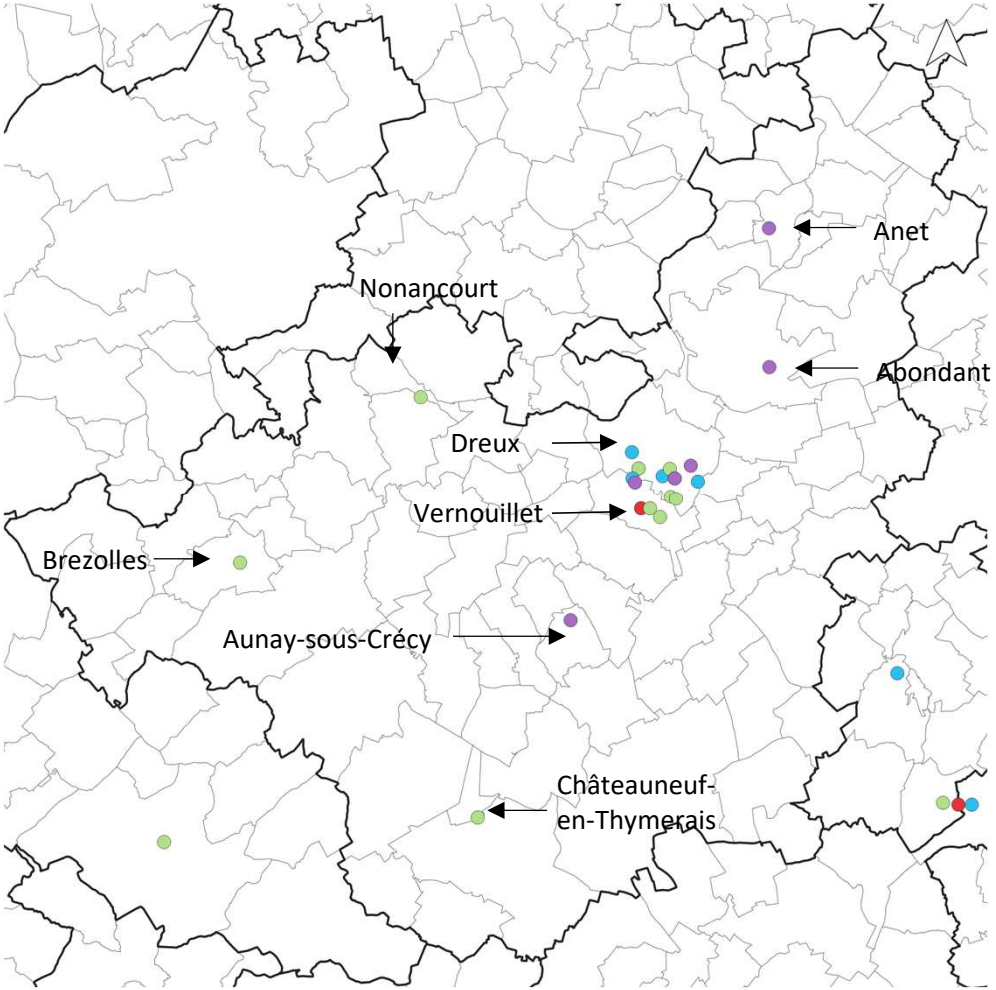

SYNTHÈSE : PETITE ENFANCE

L'offre individuelle

Au 31 Décembre 2021, le Département est couvert par :

- **2 474 assistants maternels** offrant 8 640 places d'accueil. En 2016, elles étaient 3 347 et représentaient 11 403 places, soit une **diminution du nombre de places en accueil individuel de plus de 24% entre 2016 et 2021**.
- **31 Maisons d'Assistants Maternels** (MAM), contre 14 en 2015. A noter toutefois, 1 intercommunalité ne possède pas de MAM sur son territoire : la CC des Forêts du Perche
- **29 Relais Petite Enfance** (ex-RAM) couvrant l'intégralité des EPCI du département (ce qui n'était pas le cas en 2014)
- A noter concernant l'évolution de l'offre d'accueil individuel sur le département:

- De moins en moins de demandes d'agréments maternels auprès de la PMI : la PMI enregistrait 368 demandes en 2009, contre 164 en 2019 et 107 en 2021
- Toutefois, une légère hausse depuis 2017 du nombre d'assistants maternels participant à la formation du département (99 en 2017 contre 113 en 2021)

Le nombre de places chez les assistants maternels et la couverture en RPE et en MAM en 2022

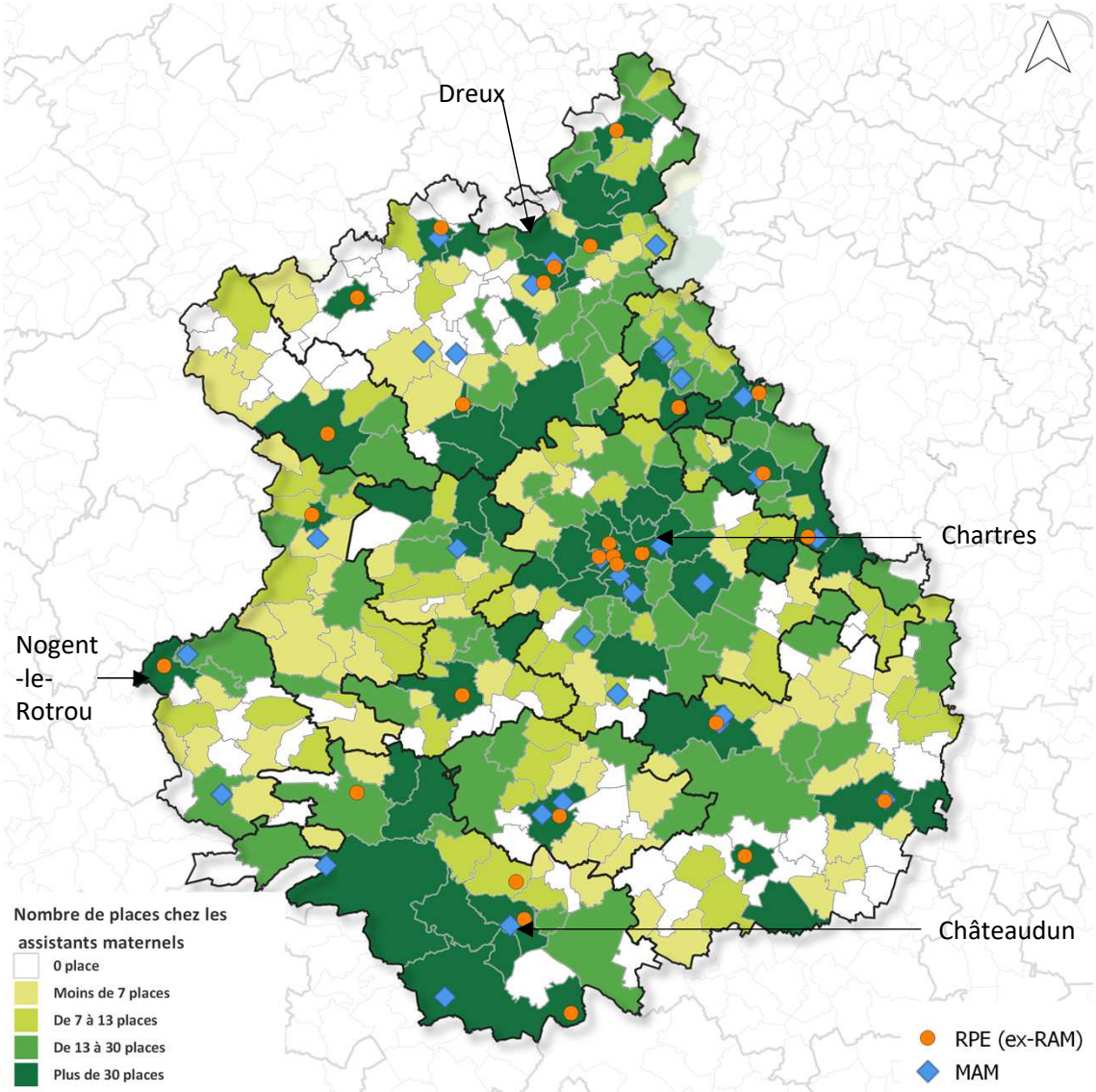

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

SYNTHÈSE : PETITE ENFANCE

Ce qu'en disent les acteurs / L'offre

- Un besoin d'améliorer la **communication sur l'offre d'accueil individuel**, du fait d'un manque d'intérêt des parents pour cette solution d'accueil
- Un enjeu autour de l'attractivité des métiers de la Petite enfance : comme à l'échelle nationale, des difficultés croissantes s'observent quant au **recrutement et à l'épuisement des professionnels de la petite enfance** (professionnels de crèches et accueil individuel), y compris pour les médecins de crèches
    - L'absence d'école de formation d'Educateurs de Jeunes Enfants sur le département, induisant des difficultés de recrutement d'autant plus fortes que dans d'autres territoires
- Une relation **insertion professionnelle – offre d'accueil** en question. Les contraintes liées à une inaccessibilité de l'offre d'accueil, en particulier dans les territoires ruraux, peuvent peser sur les trajectoires professionnelles des parents : frein à l'insertion professionnelle pour certains d'entre eux, choix du temps partiel pour d'autres
    - La Ville de Vernouillet et la CAF ont mis en place le dispositif Insertion et modes de garde (cf. page 17) offrant la possibilité à des personnes éloignées de l'emploi d'obtenir une place d'accueil dans un EAJE tout en ayant un accompagnement dans leur recherche d'emploi
- L'ouverture des modes de garde collectifs et individuels vers les **publics vulnérables** est un objectif qui demeure important pour favoriser la mixité et la socialisation des enfants et fait notamment écho à la démarche des 1000 premiers jours. Les acteurs identifient un besoin d'**accompagnement des structures et de formation des professionnels** dans l'accueil et l'accompagnement des familles confrontées à la précarité ou au handicap d'un enfant

Selon un rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (Cerc), **seuls 3% des enfants issus des familles bénéficiaires d'un minimum social sont gardés en crèche**

*« Le premier souhait des parents est l'accueil en collectif, d'autant plus pour les familles qui viennent de région parisienne. Il faut désacraliser l'accueil collectif, mieux communiquer sur l'accueil individuel. »**

*« Dans les territoires ruraux, certains assistants maternels proposent des horaires qui ne collent pas avec les horaires des familles : ils refusent l'accueil des enfants tôt le matin ou tard en fin de journée. Certaines familles font le choix du temps partiel pour concilier cela, ce qui pénalise principalement les femmes. »**

*« Les enfants ne sont pas autant accueillis que ce que les parents souhaiteraient. Les établissements proposent souvent la garde comme une solution de répit mais pas pour travailler. Il n'y pas suffisamment de flexibilité dans les horaires. La démarche inclusive oblige à retravailler les fonctionnements et à proposer des réponses multiples. »**

*Verbatim issus des entretiens avec les acteurs

SYNTHÈSE : PETITE ENFANCE

Ce qu'en disent les acteurs / La demande

- Une évolution des besoins concernant les **horaires de garde:** vers une augmentation du nombre d'heures de garde souhaitées par certaines familles

« Les structures sont ouvertes de 8H à 18H. On réfléchit actuellement sur l'augmentation des plages horaires pour les parents qui travaillent loin. Si on augmente les horaires, on va empiéter sur la crèche familiale et diminuer le nombre de places. »

- Une **augmentation des demandes d'accueil spécifiques** (horaires atypiques, accueil d'urgence, accueil de publics fragiles) et certaines familles qui, depuis la généralisation du télétravail, sollicitent de plus en plus de **flexibilité**. Certaines structures observent une diminution des demandes d'accueil à temps plein

« Il y a une réduction des contrats et du temps d'accueil, notamment pour les familles qui télétravaillent, ce qui a comme conséquence une baisse des revenus de nos assistantes maternelles. »

- Des familles qui considèrent les modes d'accueil comme une ressource au quotidien mais insuffisants sur le territoire. Les parents rencontrés regrettent le manque de choix, le manque de place et alertent sur le coût que ceux-ci peuvent représenter pour les foyers

Ce qu'en disent les acteurs / Les partenariats

- Un **manque de lisibilité et de coordination** des intervenants et acteurs intervenant sur la Petite enfance
- Un **travail en réseau** des professionnels de la Petite enfance **insuffisant**: un besoin d'échanges et de partage de bonnes pratiques

L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Quelques chiffres:

- Un nombre d'enfants de 0 à 6 ans bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) **plutôt stable** ces dernières années: 303 en moyenne par an entre 2016 et 2020
- Un nombre d'enfants bénéficiaires de l'Aeeh **accueillis dans les Eaje en augmentation**: 39 enfants en 2019, 52 enfants en 2020

- La situation a évolué positivement en ce qui concerne **l'accueil des enfants en situation de handicap,** qui reste un sujet important et nécessaire à travailler à l'échelle départementale

  *« Sur certains territoires, on a évolué très positivement ne serait-ce que sur l'âge des enfants. Avant, une fois passé l'âge de 3-4 ans, il n'y avait plus d'accueil possible en crèche. Aujourd'hui, c'est possible jusqu'à 6 ans, voire un peu au-delà. Cela concerne souvent des enfants en situation de polyhandicap. »**

- Pour autant, **les freins restent importants, notamment d'un point de vue culturel.** Les propositions de garde par les structures d'accueil sont principalement occasionnelles. Aussi, le frein financier s'ajoute parfois aux difficultés liées au handicap.

  *« L'accueil pour tous ne fait pas partie de la culture, il est encore vu comme un effort. »**

- Un ressenti des acteurs de terrain d'une augmentation des **troubles du comportement,** y compris chez les enfants en bas âge

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

SYNTHÈSE : PETITE ENFANCE

Ce qu'en disent les acteurs

ZOOM SUR LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

Les différents échanges dans le cadre du diagnostic ont mis au jour différents impacts de la crise sanitaire présente sur la petite enfance :

- **Le poids des protocoles sanitaires** dans les accueils du jeune enfant pour les professionnels et les familles, dans un contexte où les recommandations ont varié très régulièrement. Cela génère des difficultés psychologiques (stress, anxiété), pratiques (pas de possibilité de garde) et RH (disponibilité du personnel, temps passé à réaliser les démarches administratives supplémentaires).

*« Quand on a un cas positif, il faut faire des déclarations. Beaucoup d'administratif s'ajoute au travail quotidien. »**

*« Cela dégrade la relation avec les familles. Humainement, avec les protocoles d'accueil, on a l'impression que les parents ne rentrent plus dans du multi-accueil. »**

- Des réflexions à envisager sur les modes de garde à adapter avec les **nouvelles formes de travail**

*« Les habitudes évoluent : la mise en place du télétravail, l'avènement de nouvelles formes de travail. Aujourd'hui on tolère le télétravail avec les enfants à côté mais demain ce sera moins le cas. Il faudra réfléchir à des modes de garde adaptés au télétravail (coworking / crèche) quand la crise sera terminée. » **

*Verbatim issus des entretiens avec les acteurs

SYNTHÈSE : PETITE ENFANCE

Les enjeux euréliens en 2022

- Le recrutement de personnel dans le champ de la petite enfance et l'attractivité des métiers via un travail sur la valorisation de ces métiers et l'amélioration des conditions de travail
- L'image de l'accueil individuel
- L'offre d'accueil pour les familles en insertion professionnelle et/ou précaires
- La diversification des besoins des familles en termes de garde (horaires atypiques, horaires plus larges, besoins plus ponctuels avec télétravail, etc)
- La diversification de l'offre d'accueil en réfléchissant à des modes de garde alternatifs (mutualisés, services d'urgence, etc)
- La prise en compte des situations de handicap

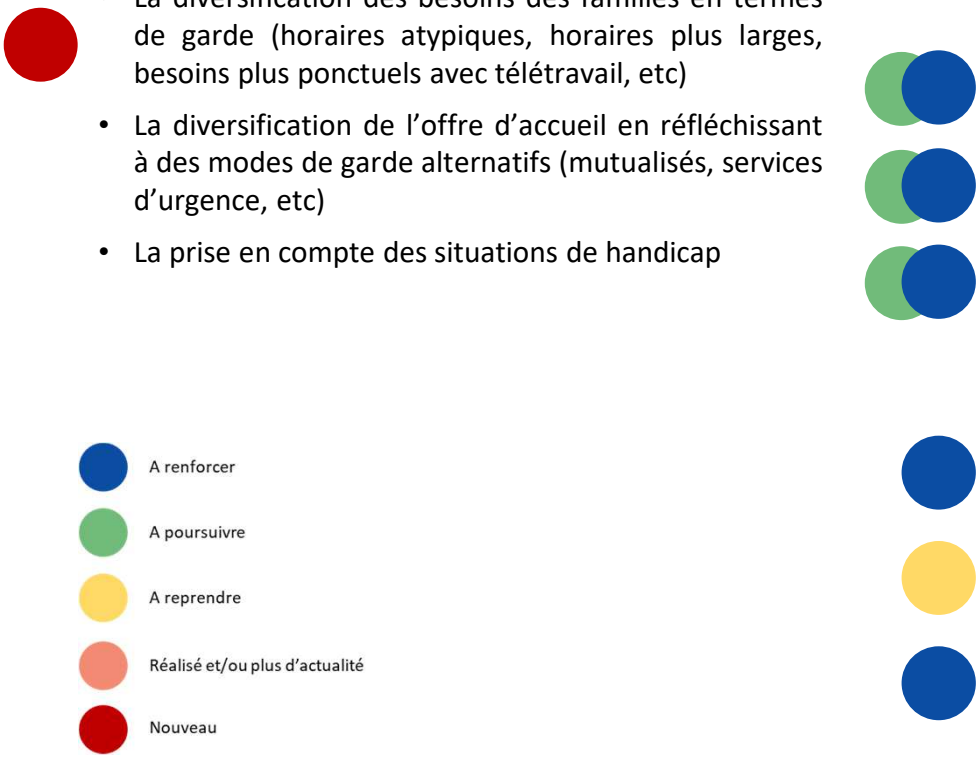

LES OBJECTIFS DU SDSF 2016-2020

Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuels que collectifs

- Soutenir le **développement d'une offre d'accueil diversifiée** afin que les familles puissent avoir le choix du mode d'accueil et favoriser **l'accessibilité géographique** aux modes d'accueil

Répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier lorsqu'elles rencontrent des situations de vulnérabilité

- Renforcer l'accès aux modes d'accueil des **familles en insertion professionnelle, en formation, en précarité d'emploi**
- Favoriser la socialisation des enfants de **familles vulnérables** en facilitant leur accès aux modes d'accueil collectif et ou préscolarisation
- Développer l'accueil des **jeunes enfants en situation de handicap** dans les structures d'accueil collectif et chez les assistants maternels

Agir sur les métiers de la petite enfance

- Contribuer à la **professionnalisation des assistants maternels** et faire évoluer leur image auprès des parents
- **Mettre en réseau** les différents métiers de la petite enfance pour favoriser les passerelles
- Assurer la **continuité du service** offert par les EAJE en cas **d'absentéisme** du personnel

1.1 MOINS DE 3 ANS ET TAUX DE COUVERTURE GLOBAL

Combien y a-t-il de jeunes enfants dans le territoire ? Quels sont les besoins en modes de garde ? Quelle est la capacité théorique d'accueil des jeunes enfants ? L'offre est-elle suffisante ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Besoins en modes de garde élevés

= Part des 0-3 ans élevée

\+ Faible part des 2 ans scolarisés

\+ Forte proportion de parents qui travaillent

LA DÉFINITION

Selon les modalités de calcul de la CAF, les « **places d'accueil** » correspondent à tous les modes d'accueils individuels et collectifs présents pour les moins de 3 ans : assistants maternels, établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), écoles maternelles et gardes à domicile (autres).

Part des moins de 3 ans au sein de la population

	2008	2013	2018
Eure-et-Loir	3,7%	3,8%	3,4%
Centre-Val de Loire	3,4%	3,5%	3,1%
France métropolitaine	3,5%	3,6%	3,3%

Source : INSEE 2008-2018

En 2018, les moins de 3 ans représentent 3,4% de la population pour l'Eure-et-Loir, contre 3,7% en 2008.

Part des 2 ans scolarisés

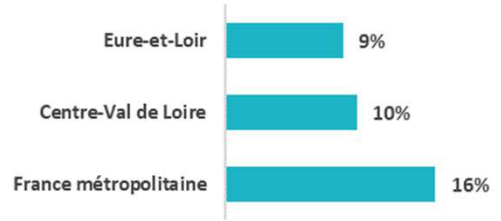

Source : INSEE 2018

En 2018, la part des deux ans scolarisés était de 9% pour l'Eure-et-Loir, alors qu'elle était de 16% pour la France métropolitaine.

Moins de 3 ans par situation d'emploi du monoparent ou des deux parents

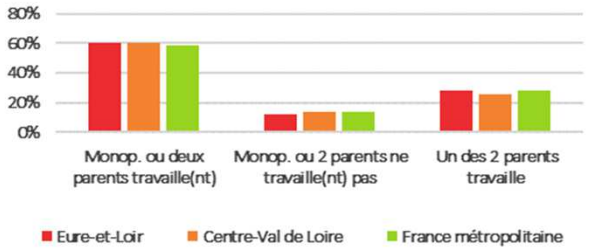

Source : INSEE 2018

En 2018, la part des moins de 3 ans du département dont le ou les parent(s) ne travaille(nt) pas était de 12%.

Nombre total de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2018

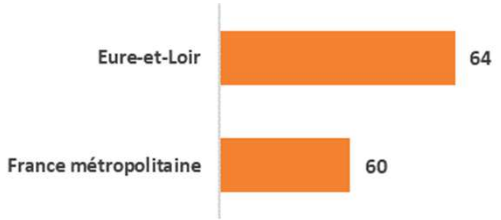

Source : CAF 2019

En 2019, le taux de couverture global de l'offre d'accueil du jeune enfant du département était de 64 selon les données de la CAF.

Quelle est la part des moins de 3 ans dans le territoire ?

Une part des moins de 3 ans dans la population plutôt homogène, malgré une moindre part dans l'extrême Ouest du département

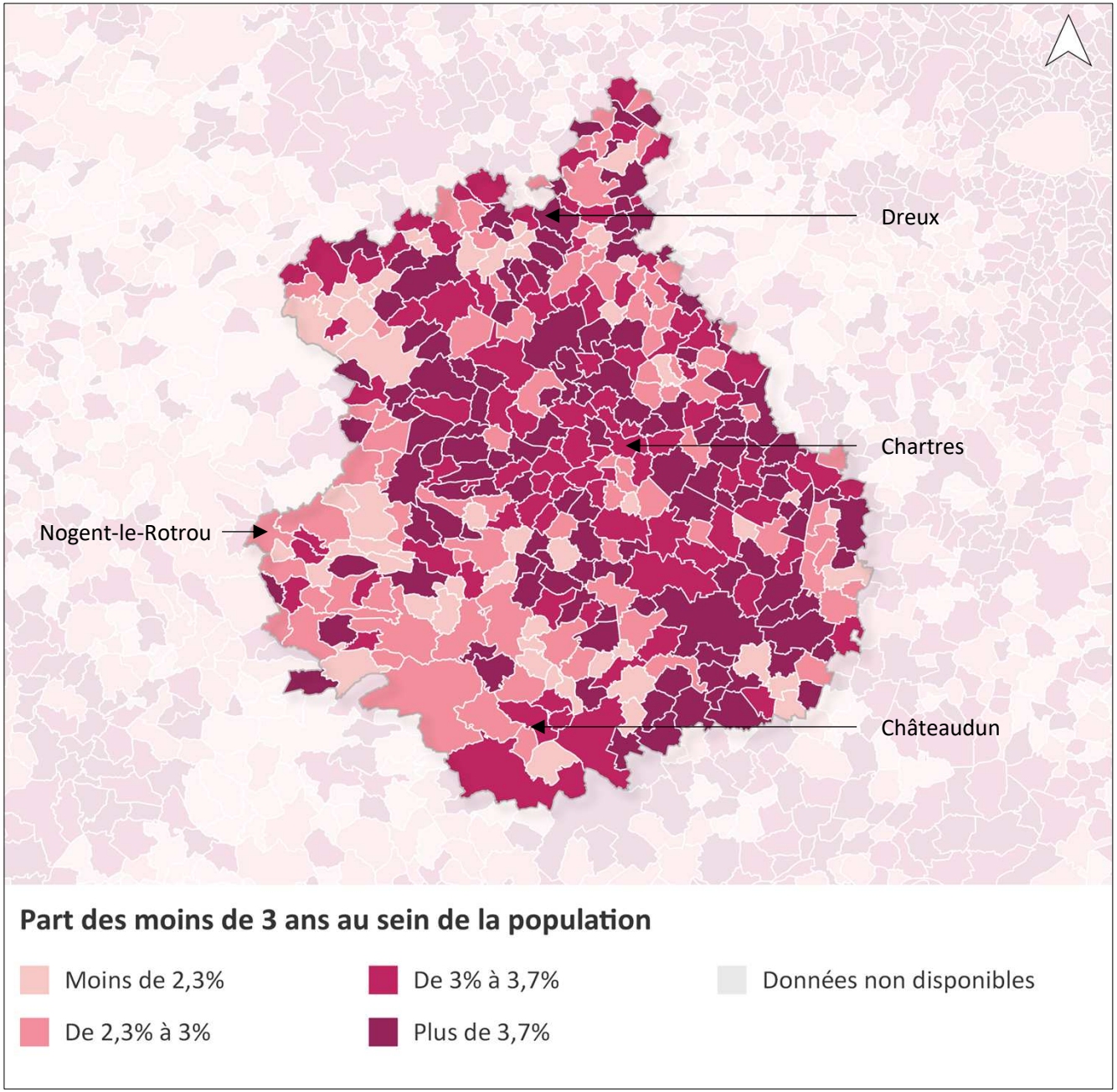

Source : INSEE 2018

Quelle répartition du nombre de places chez des assistants maternels par rapport au nombre d'enfants de moins de 3 ans ?

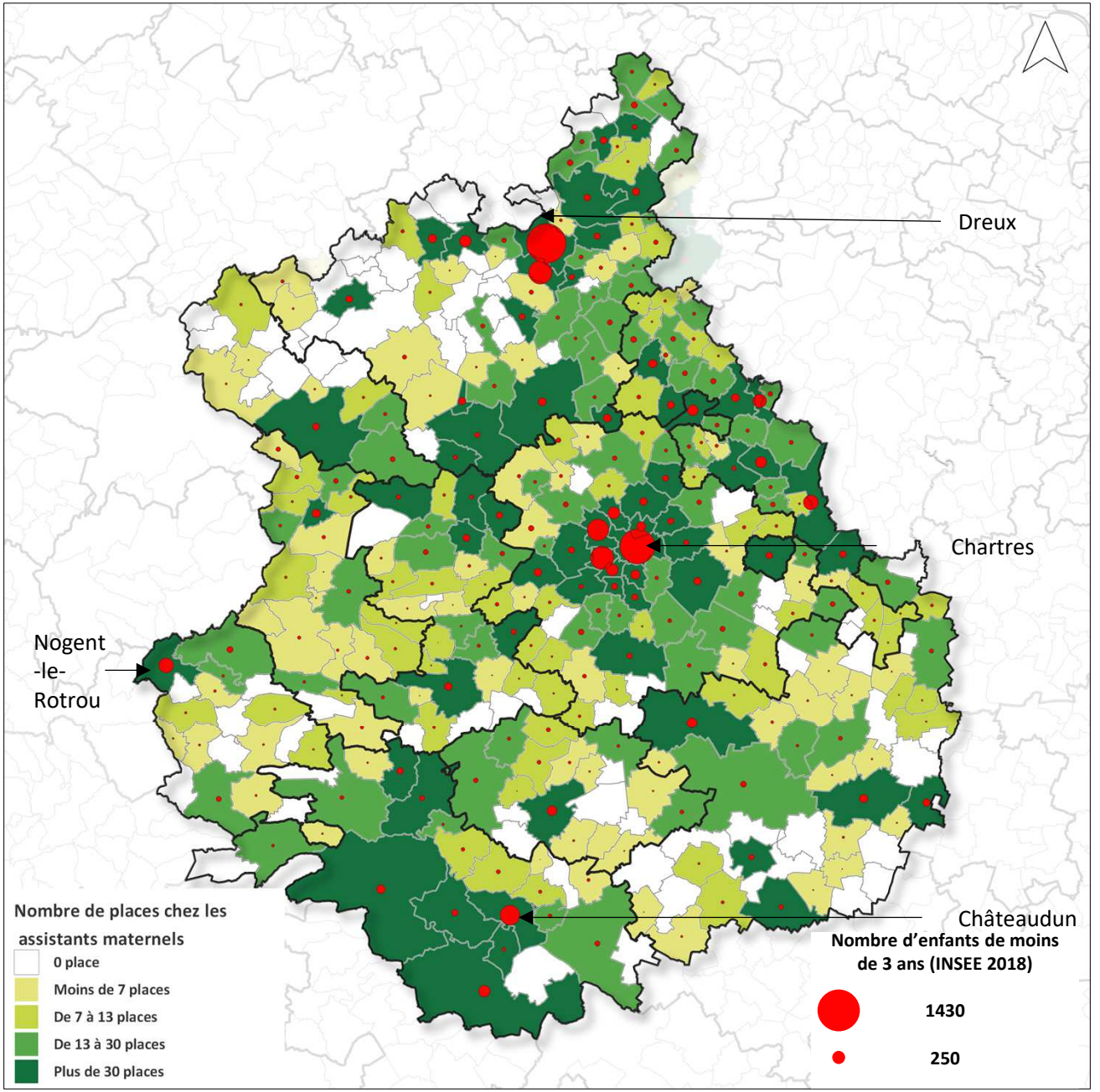

Source : INSEE 2018

1.2 OFFRE D'ACCUEIL

Ces données datent de 2018, afin de permettre un comparatif avec la Région et la France métropolitaine. Les dernières données disponibles sur le nombre de places en collectif et en individuel sur le département se trouvent pages 47 et 48.

Quel est le mode de garde majoritaire ? Les assistants maternels sont-ils en sous-activité ? Ou y a-t-il un manque de places disponibles ?

L'ASSISTANT MATERNEL D'AUJOURD'HUI

Historiquement, l'accueil des tout petits est peu valorisé socialement et associé à des qualités dites « naturellement féminines ». En réalité, par rapport à la « nounou d'hier », le métier d'assistant maternel d'aujourd'hui s'est largement professionnalisé (agrément délivré par la PMI, formation…) dans un travail de co-éducation avec les parents.

Le profil type de l'assistant maternel ? Dans 99% des cas, c'est une femme, elle-même mère mais n'ayant plus d'enfants en bas âge, la quarantaine, plutôt issue d'une classe populaire (mais non précarisée).*

* « Position sociale, conditions de travail et d'emploi au quotidien », Revue de littérature sur les assistantes maternelles n°197, Caisse Nationales des Allocations familiales (CNAF), 2017

Nombre d'enfants accueillis chez un assistant maternel pour 100 enfants de moins de 6 ans

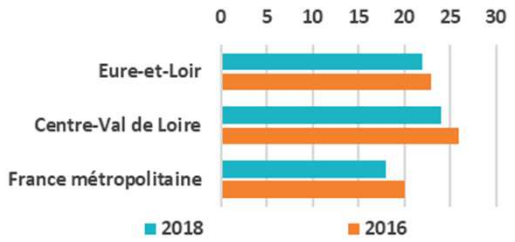

Source : CAF 2018

En 2018, il y avait 22 enfants du département accueillis chez les assistants maternels pour 100 enfants de moins de 6 ans.

Indicateurs d'activité des assistants maternels

	Heures par enfant		Rémunération mensuelle moyenne	
	2016	2018	2016	2018
Eure-et-Loir	107	106	1 224 €	1 216 €
Centre-Val de Loire	100	101	1 165 €	1 104 €
France métropolitaine	100	101	1 199 €	1 170 €

Source : CAF 2018

Le nombre moyen d'heures par enfant accueilli chez un assistant maternel était de 106 en novembre 2018 pour l'Eure-et-Loir.

Places d'accueil du jeune enfant par type - En nombre en 2018

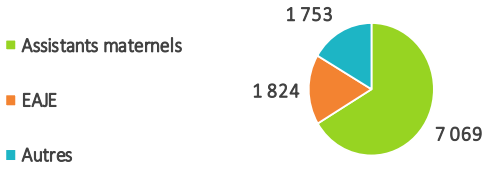

Nb total de places présentes dans le territoire : 10646

Source : CAF 2018

En 2018, l'Eure-et-Loir comptait 7 069 places en accueil individuel (assistants maternels).

Places d'accueil du jeune enfant par type - En %, en 2018

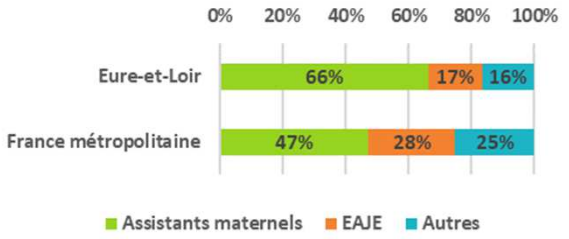

Source : CAF 2018

En 2018, le nombre de places d'accueil collectif petite enfance était de 1 824, soit 17% de l'offre d'accueil pour l'Eure-et-Loir.

1.3 ALLOCATAIRES DE LA PAJE

Quel recours à quels modes de garde de la part des familles ? Certains parents renoncent-ils à leur activité professionnelle pour garder leurs enfants ?

LA PAJE

La **Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)**, qui constitue la principale aide au mode de garde, se divise en deux grandes catégories (cumulables entre elles) :

- **PreParE =** parents qui ont réduit ou cessé leur activité professionnelle pour élever leur(s) enfant(s)
- **CMG =** parents qui travaillent et qui ont recours à un mode de garde (assistant maternel ou micro-crèche)

Mis en lien avec le nombre de naissances, ces indicateurs permettent d'avoir une vision de l'évolution récente des besoins en matière de mode de garde.

Allocataires de la PAJE* parmi les allocataires CAF en 2020

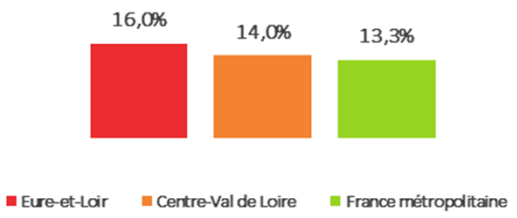

Source : CAF 2020

En 2020, 16,0% des foyers CAF du département bénéficiaient de la PAJE, contre 14,0% pour le Centre-Val de Loire.

Bénéficiaires de la PreParE* pour 100 enfants de moins de 3 ans

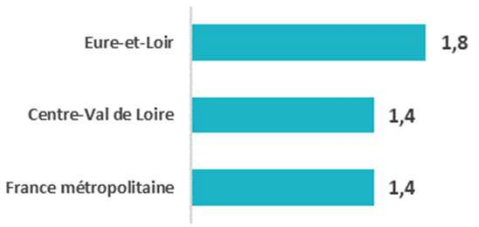

Source : CAF 2020

En 2020, il y avait 1,8 allocataires de la PreParE pour 100 enfants de moins de 3 ans, contre 1,4 pour la France métropolitaine.

L'évolution des allocataires de la PAJE*

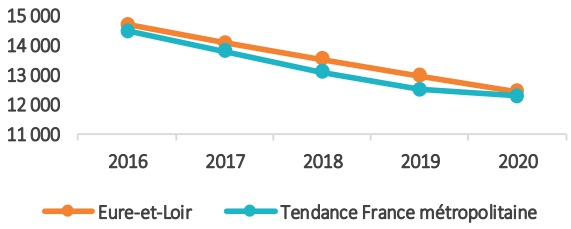

Source : CAF 2012-2020

Entre 2016 et 2020, le nombre de foyers allocataires de la PAJE de base est passé pour l'Eure-et-Loir de 14 680 à 12 428.

L'évolution des allocataires du CMG* assistant maternel et de la PreParE*

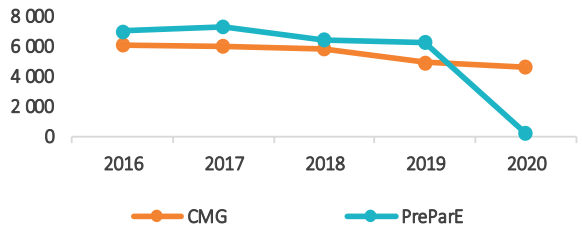

Source : CAF 2012-2020

Entre 2016 et 2020, le nombre de foyers allocataires de la CMG assistant maternel est passé pour l'Eure-et-Loir de 6 071 à 4 597.

3.
LES FAMILLES AVEC ENFANTS

SYNTHESE : FAMILLES ET PARENTALITÉ

Ce qu'en disent les chiffres

- **Une population familiale, surtout dans les secteurs Est et centre du département**
  - Les couples avec enfants représentent 28% des ménages et 43% des familles (contre 39% des familles pour le Centre-Val de Loire et 41% des familles pour la France métropolitaine)
  - Sur les 10 dernières années (2008-2018), on observe une diminution du nombre de couples avec enfants sur le Département : - 5% en Eure-et-Loir, -6% dans la région et -2% en France. Cette diminution représente 2 668 couples avec enfants en moins en 10 ans
  - Toutes les tranches d'âge enfance-jeunesse sont plus représentées en Eure-et-Loir que dans la région Centre-Val-de-Loire. A noter qu'une part importante des enfants et adolescents ne sont pas scolarisés dans leur commune de résidence, ce qui a un impact sur les trajets des familles : 28% des élèves ne résident pas dans la commune où se trouve leur école pour les 2-10 ans et 34% pour les 11-17 ans

Les couples avec enfants - Démographie

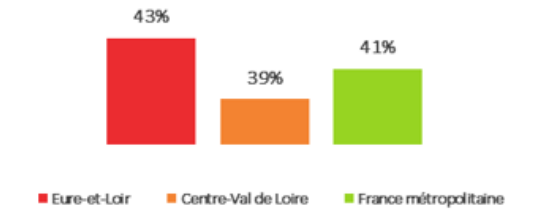

Source : INSEE 2018

- **La monoparentalité : une part plus faible qu'ailleurs parmi les familles mais un nombre en augmentation**
  - Les familles monoparentales représentent 9% des ménages et 14% des familles Euréliennes (même proportion que la région) contre 16% en France
  - Le nombre de familles monoparentales augmente de 23% entre 2008 et 2018 (de 13 457 à 16 574), soit plus de 3 000 familles monoparentales supplémentaires
  - Des familles plus précaires (cf. page 78), mais qui le sont moins qu'en moyenne en France métropolitaine : 17% des familles monoparentales euréliennes vivent sous le seuil de pauvreté, contre 30% des familles monoparentales françaises et 11% des couples avec enfants

Les familles monoparentales - Évolution

	2008	2013	2018	Evol. 2008-18
Eure-et-Loir	13 457	15 146	16 574	+23%
Centre-Val de Loire	81 304	90 349	101 465	+25%
France métropolitaine	2 318 375	2 547 181	2 839 109	+22%

Source : INSEE 2008-2018

- Les **enfants en situation de handicap bénéficiant de l'AEEH** : moins présents qu'ailleurs mais en augmentation sur le département: +22% entre 2015 et 2020
  - Une augmentation due à un meilleur repérage grâce à la création de l'espace ressource handicap (ERH) ayant ouvert en janvier 2016 ?
  - Des enfants bénéficiaires de l'AEEH présents sur tous les secteurs et EPCI du département mais fortement présents dans la CA Chartres Métropole et dans la CC du Grand Châteaudun

SYNTHESE : FAMILLES ET PARENTALITÉ

L'offre

Selon les acteurs, une offre en matière d'accompagnement à la parentalité **diversifiée, ouverte, régulière** et dont les modalités favorisent l'identification par les familles et leur accessibilité (actions le samedi, mercredi après midi). Une offre présente sur l'ensemble du territoire avec toutefois une sous-représentativité dans la partie rurale du département.

- 16 LAEP (les CC Forêts du Perche et du Bonnevalais n'en comptent aucun) – L'Eure-et-Loir, bien couvert en LAEP, en comparaison à d'autres départements
- 4 temps d'éveil dans la partie Est du département
- 12 dispositifs CLAS dont 5 à Dreux et 3 à Vernouillet

Des acteurs relevant un manque global d'offre pour favoriser le lien parent-enfant et de lieux culturels accessibles aux familles, malgré l'existence de différentes offres et initiatives qui fonctionnent bien (Ludo Perche, temps d'éveil artistique et culturel sur la CC du Perche, etc). Également, des acteurs relevant une volonté d'acteurs privés de s'installer sur le territoire pour accompagner les parents (offre de kiné prénatal, massages, etc).

*« Les familles ont besoin de lieux repères, suite au chamboulement covid. C'est difficile aujourd'hui de trouver des espaces où on peut aller avec des enfants à âges différents. »**

*« Dans la partie rurale (Beauce, Dreux rural), il y a un manque d'offre type LAEP mais est-ce que les communes en ont envie ? »**

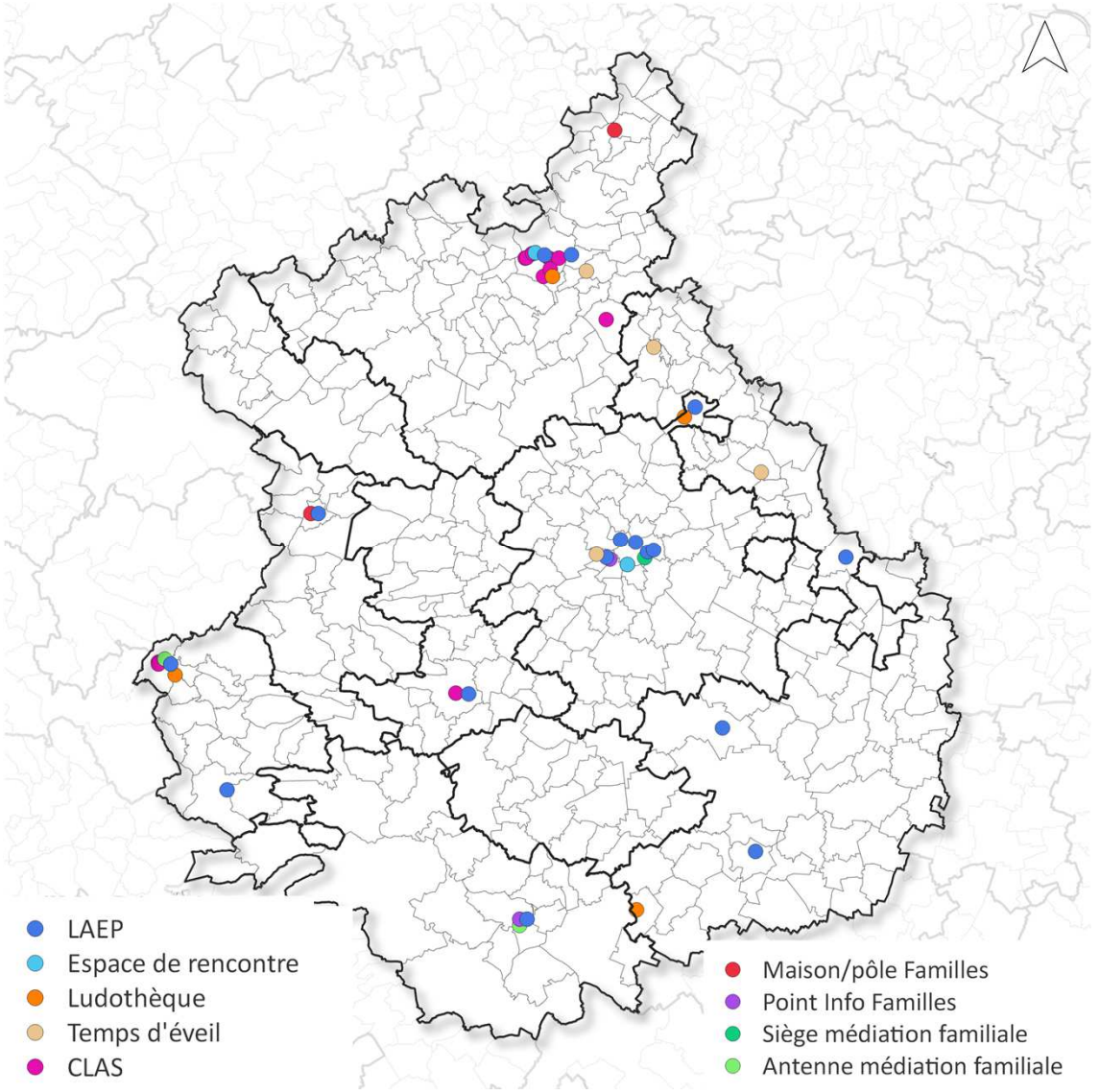

*Verbatim issus des entretiens avec les acteurs

SYNTHESE : FAMILLES ET PARENTALITÉ

L'offre au sein des 4 pôles urbains du département

- LAEP
- Espace de rencontre
- Ludothèque
- Temps d'éveil
- CLAS
- Maison/pôle Familles
- Point Info Familles
- Siège médiation familiale
- Antenne médiation familiale

CA Chartres Métropole

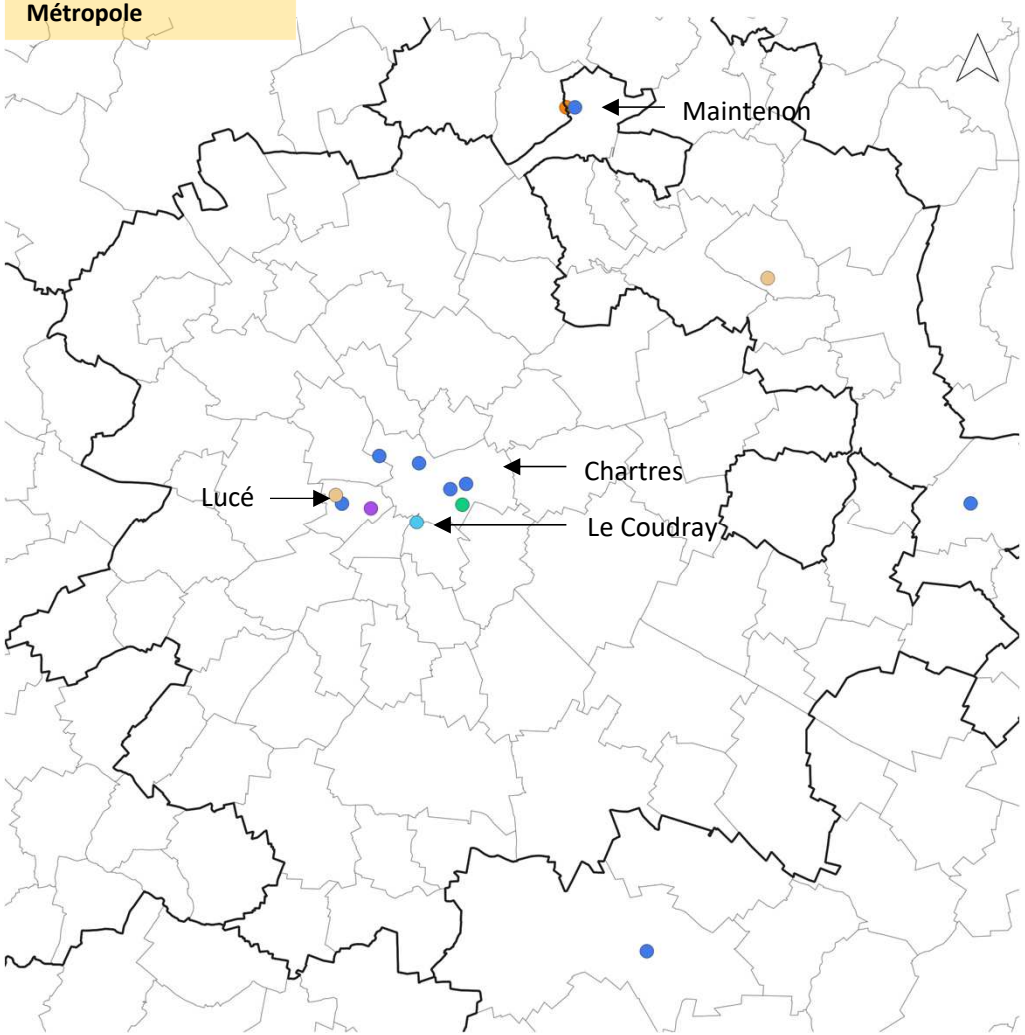

CA Agglo du Pays de Dreux

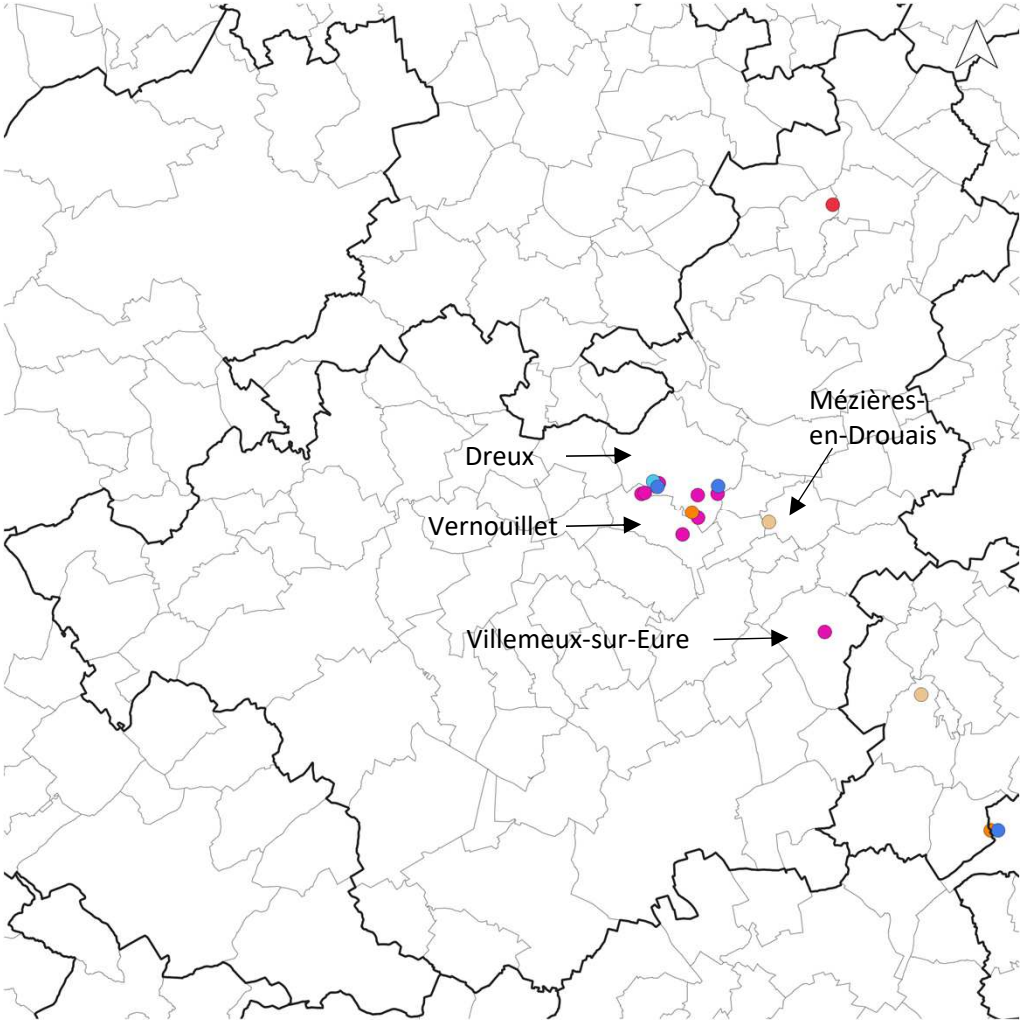

SYNTHESE : FAMILLES ET PARENTALITÉ

L'offre au sein des 4 pôles urbains du département

- LAEP
- Espace de rencontre
- Ludothèque
- Temps d'éveil
- CLAS
- Maison/pôle Familles
- Point Info Familles
- Siège médiation familiale
- Antenne médiation familiale

CC du Perche

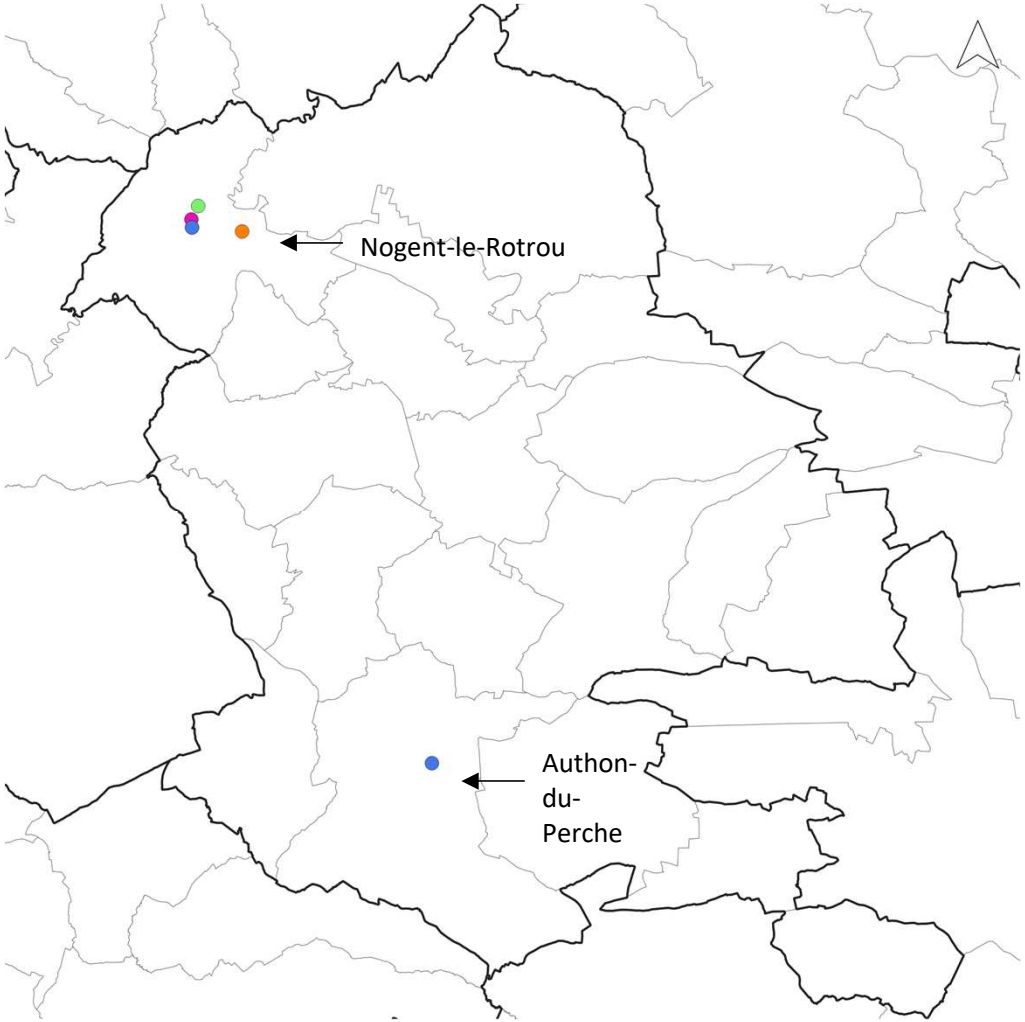

CC du Grand Châteaudun

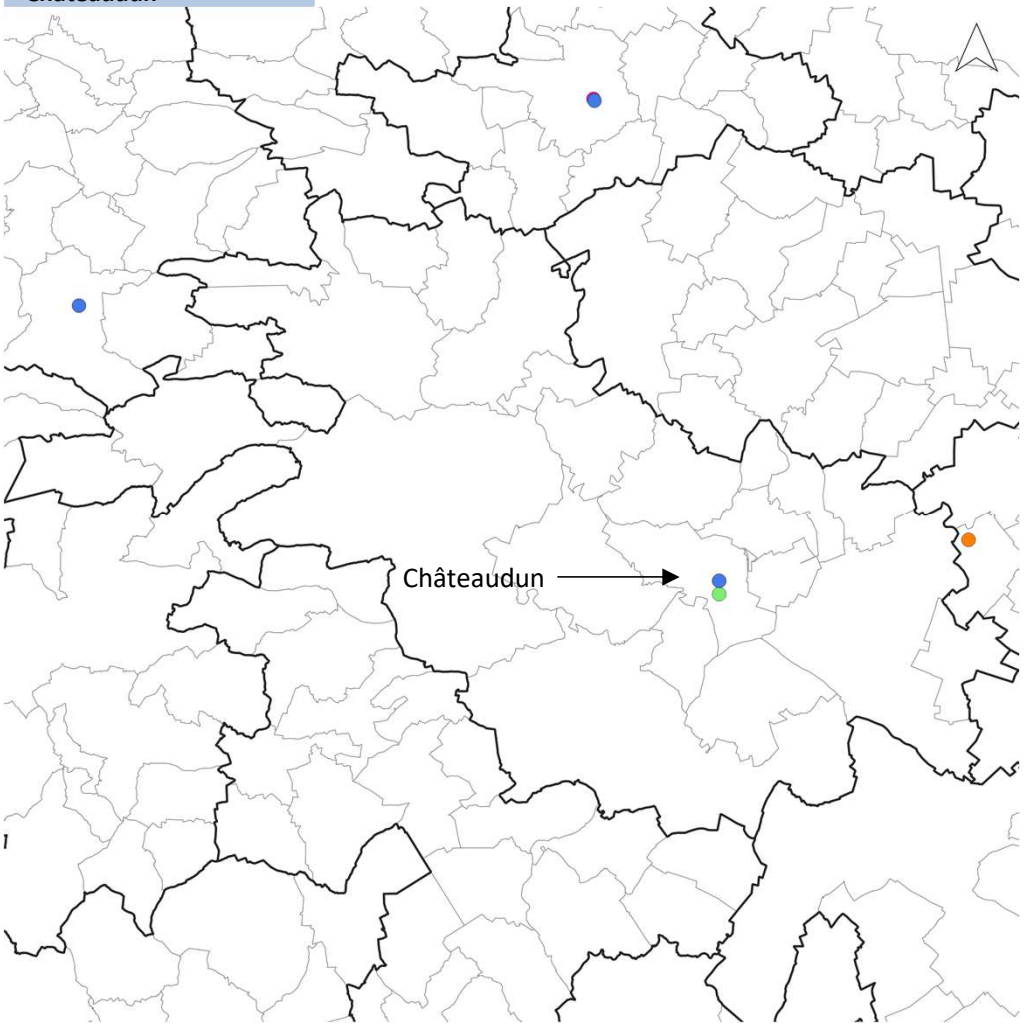

SYNTHESE : FAMILLES ET PARENTALITÉ

Ce qu'en disent les acteurs / Les besoins des familles

- **Le besoin d'un accompagnement à la parentalité « de proximité », diversifié (accompagnement individuel / actions collectives) et de lieux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement de tous les parents**
    - Un enjeu fort en matière de **prévention auprès des parents de jeunes enfants** et un besoin croissant d'informations et de conseils autour sur les périodes **prénatale et post-natale** : l'hygiène, l'alimentation, les courses, l'allaitement… en lien avec l'évolution des contextes familiaux (familles monoparentales, absence des parents / grands-parents à proximité…)

La **prévention précoce** est un pilier central de l'action du Département de l'Eure-et-Loir. A ce titre, le Conseil Départemental, l'ARS et l'Etat ont récemment contractualisé afin de permettre la mise en œuvre de divers moyens pour soutenir la parentalité dans un objectif de prévention.

    - Un besoin également d'accompagnement à la parentalité pour les parents **d'enfants et d'adolescents** du fait de questionnements des parents au sujet de la relation avec leur enfant, de l'autorité parentale, du décrochage scolaire, mais également de problématiques générationnelles : le changement du rapport garçons – filles, augmentation du harcèlement et des agressions et violences sexuelles, utilisation des réseaux sociaux, santé mentale … : *« Il faut travailler sur la parentalité à travers les âges, ce n'est pas que pour les parents d'enfants très jeunes »**
    - Sur certains territoires, des **besoins d'accompagnement de familles confrontées au handicap** de leur enfant et des besoins d'échanges avec des professionnels et des familles confrontées à la même situation. Par ailleurs, les acteurs rencontrés ont mis en avant un travail réalisé ces dernières années sur l'inclusion des enfants en situation de handicap, notamment sur l'inclusion scolaire mais un travail à poursuivre : *« On a fait des progrès sur l'inclusion scolaire mais il y a encore du chemin à faire pour favoriser les liens entre professionnels, les coopérations entre acteurs de terrain pour la continuité du parcours d'un enfant en situation de handicap »**
    - Un souhait des acteurs de promouvoir des actions pour renforcer le **lien enfants - parents** : lieux d'accueil enfants parents (LAEP), activités, festivals organisés, etc. *« Avec la crise sanitaire, on note une augmentation des questions sur la relation avec l'enfant. On reçoit beaucoup de questions sur le fait que l'enfant est très speed, surtout sur des enfants en bas âge, jusque 4 ans. »**
- **Des acteurs relevant également l'intérêt de la dimension collective dans l'accompagnement à la parentalité**
    - Des acteurs mettant en avant l'intérêt d'initiatives départementales ou infra-départementales à destination des parents et/ou des professionnels comme la Semaine des Parents
    - Des actions collectives qui permettraient le développement de liens de confiance et d'actions permettant de rompre l'isolement des parents en difficulté, mais des difficultés aujourd'hui à mobiliser les familles sur des actions collective
- **Un enjeu autour de la mobilisation des familles** et de renforcement des démarches permettant d' **« aller-vers »** les parents

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

SYNTHESE : FAMILLES ET PARENTALITÉ

Ce qu'en disent les acteurs / Les besoins des familles

- La problématique de **l'accès au numérique** représente un frein pour certains parents pour effectuer les démarches (exemple : inscription des enfants à l'école ou à la cantine). Cela est lié à plusieurs facteurs : la présence de zones blanches sur le territoire, les difficultés d'usage rencontrées par une partie de la population, la dématérialisation croissante…
- La nécessité d'améliorer la **communication, la lisibilité ainsi que l'accessibilité de l'offre de services** et des documents administratifs :

> *« Il faut travailler sur la lisibilité de l'offre dans le domaine du handicap mais pas seulement, par exemple, en cas de problèmes de comportement. Les familles sont perdues dans les démarches à effectuer, ne savent pas vers quel acteur s'orienter. » ; « Il y a beaucoup de parents qui ne maitrisent pas bien la langue mais on n'a pas le réseau pour les identifier et les orienter. »*

Un enjeu d'autant plus fort que le département accueille des **familles nouvelles arrivantes**

Mes aides 28, un futur outil d'aide à l'accès aux droits

Un outil est en train de se mettre en place sur le département. Il s'agit d'une banque de données qui référencent toutes les aides disponibles et mobilisables pour une famille. Cet outil numérique permettra d'avancer sur la lisibilité et la connaissance des droits et services.

A noter : c'est un outil exigeant qui demandera une forte participation des partenaires et qui devra être mis à jour régulièrement pour offrir la meilleure information aux familles.

Ce qu'en disent les acteurs / Les partenariats

- Malgré l'existence de nombreuses actions à destination des familles et de réseaux de parentalité locaux sur le territoire, globalement**, un manque d'interconnaissance et de coordination entre les acteurs :** une multiplicité d'initiatives non coordonnées et des difficultés à identifier les acteurs pertinents vers lesquels orienter les familles.

> *« En arrivant sur le territoire, j'ai été très surpris par le grand nombre d'initiatives pertinentes sur le soutien à la parentalité mais on manque de lien entre ces initiatives, ce qui devient sur-consommateur d'un point de vue RH : les initiatives s'essoufflent faute de moyens. Il faudrait davantage mutualiser ces actions, travailler davantage dans une logique de portage croisé. »*

- Des partenariats avec les institutions et les collectivités à renforcer
- Des besoins d'**accompagnement et de formation des acteurs** intervenant sur le champ de la parentalité, notamment sur la posture.

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

SYNTHESE : FAMILLES ET PARENTALITÉ

Ce qu'en disent les familles

Des parents qui disposent de ressources:

- **Le réseau familial et social** joue un rôle particulièrement important dans la vie des familles et représente un soutien et un relais dans la vie quotidienne. **Les moments d'échanges et de partage** constituent une véritable ressource et les parents expriment une demande forte de développement de **groupes de paroles et d'échanges** avec d'autres familles ou des professionnels
- **La flexibilité du travail** (temps partiel, télétravail…), qui s'est particulièrement développée ces dernières années, est, elle aussi, considérée comme un levier important permettant de faciliter le quotidien
- **Le cadre de vie** en Eure-et-Loir apparaît lui aussi comme important dans le quotidien des familles. Il permet de faire un certain nombre d'activités en plein-air et est un lieu d'épanouissement et de découverte pour les enfants.
- Enfin, **l'offre de services en direction des familles** (modes de garde, actions de soutien à la parentalité, activités péri et extrascolaires, associations locales…) contribue elle aussi à l'équilibre familial et personnel des parents. Les lieux d'accueil enfants-parents en particulier sont très appréciés des parents, qui voient en eux une solution pour rompre l'isolement quotidien et socialiser le jeune enfant.

Des parents qui restent confrontés à des difficultés ou des questionnements:

- Des familles, particulièrement des mères, qui mettent en avant des difficultés liées à la **charge mentale**, au **regard des autres/à la pression sociétale et/ou institutionnelle** (ex: l'école) et au manque de temps, et qui expriment un **besoin important de répit**.
- Des familles confrontées à **l'isolement** qui peut être géographique, social, familial
- Certaines familles qui sont confrontées à des **problématiques de mobilité**, qui renforcent l'isolement et constituent un frein à l'accessibilité de certains services. La question du transport des enfants vers les lieux d'activités apparaît elle aussi comme une difficulté pour certaines familles.
- Des familles rencontrées regrettant un **manque de flexibilité des accueils** péri et extrascolaires et une difficulté de compréhension des modalités d'accueil, qui ne sont pas harmonisées sur le territoire (CC Portes Euréliennes Ile de France)
- Des familles qui rencontrent des difficultés dans la **relation avec les adolescents**

SYNTHESE : FAMILLES ET PARENTALITÉ

Ce qu'en disent les acteurs

ZOOM SUR LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

Le soutien à la parentalité, dans le contexte actuel, est une priorité pour de nombreux acteurs : *« Les familles sont épuisées par le Covid, pas seulement les familles qui ont des difficultés éducatives. Il y a besoin d'un accompagnement de proximité. »**

Par ailleurs, de nombreux acteurs s'interrogent sur les évolutions à venir en termes d'accompagnement des familles. A cet égard, le SDSF peut être un cadre de réflexion pertinent pour *« imaginer comment on accompagne les familles dans l'après »**

Du point de vue des acteurs rencontrés, la crise sanitaire a pu avoir plusieurs impacts sur les familles :

- L'augmentation des séparations et des difficultés pour les familles monoparentales
- L'augmentation des **violences intrafamiliales et conjugales**, *« en nombre et en intensité »*,* interrogeant notamment sur l'offre de logements d'urgence pour ces familles
- Des tensions croissantes entre les parents et les professionnels et structures d'accueil, quant aux réglementations en vigueur
- Des **exigences nouvelles et fortes** de la part des familles d'Ile-de-France qui se sont installées sur le département depuis le début de la crise sanitaire : *« Il y a beaucoup de familles parisiennes arrivées dans le vert, on ne connait pas les typologies de familles mais elles sont en attente d'un service type urbain dans la ruralité. Le niveau de services est plus exigeant. On essaie de faire au mieux mais c'est un enjeu à venir. »*
- **L'isolement** des familles durant les confinements et d'une part leur joie de pouvoir participer à nouveau aux activités en présentiel : *« Depuis que l'accueil est réouvert sans nombre, on fait le plein. Les familles ont vraiment besoin de ce temps où elles viennent chercher le lien social. »** et d'autre part, les freins existants à la reprise des activités : *« Nous avons perdu beaucoup d'adhérents suite à la crise sanitaire, à cause des jauges, mais aussi une fois que les jauges sont levées, les parents ne savent plus où en sont les réglementations, donc c'est plus simple de ne pas venir. »**
    - A noter que des animations en visioconférence ont eu lieu sur des actions de soutien à la parentalité sur certains territoires, celles-ci ont mobilisé de nombreux parents
- Un besoin de **stabilité** et de repères pour les familles

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

SYNTHESE : FAMILLES ET PARENTALITÉ

Ce qu'en disent les familles

ZOOM SUR LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

La vie et l'équilibre des familles euréliennes ont été bouleversés par la crise sanitaire, comme en ont fait part les familles rencontrées dans la cadre des focus group parents.

Un impact sur les relations en général:

- Des parents qui ont été fortement mobilisés durant la crise, endossant des rôles qui n'étaient pas les leurs (école à la maison, autotests réguliers des enfants …) et des relations parfois compliquées avec les enfants, notamment les adolescents
- Une dégradation des relations avec certains proches et amis et une difficulté à tisser de nouveaux liens qui perdure après la crise

*« Nous sommes arrivés sur le département moins d'1 an avant le covid et nous n'avons pas réussi à tisser des liens pour le moment. Il y a une sorte de gêne à convier des gens chez nous. »**

- Des tensions exacerbées chez les couples séparés
- Un éloignement avec la famille élargie (grands parents, cousins…)
- Des difficultés autour de la séparation parents-enfants
- Mais aussi parfois un resserrement des liens intrafamiliaux

Des conséquences chez les enfants:

Des enfants ayant montré de fortes capacités d'adaptation mais des parents qui s'inquiètent des conséquences à plus long terme. Certains acteurs et certains parents, constatent :

- Des retards de développement psychomoteur
- Des difficultés dans les apprentissages scolaires
- Des impacts sur la santé mentale
- Des enfants « casaniers » rencontrant des difficultés de socialisation
- Des écrans encore plus présents dans la vie des enfants

**Verbatim issu d'un focus group avec les parents*

SYNTHESE : FAMILLES ET PARENTALITÉ

Les enjeux euréliens en 2022

- L'évolution des habitudes de vie et des attentes des familles, suite à une période de bouleversement (Covid-19)
- L'amélioration de l'information aux familles et de l'accessibilité des services, en s'appuyant par exemple sur de nouveaux moyens de communication (ex. visio)
- Le soutien aux familles ayant un enfant en situation de handicap, en travaillant notamment le temps global de l'enfant
- L'identification et l'aller-vers les familles fragiles ayant des besoins spécifiques (ex. horaires atypiques, besoin d'aides financières, etc) et la mobilisation des familles
- L'élargissement du spectre de la parentalité : pré-natalité, parents d'adolescents, etc

LES OBJECTIFS DU SDSF 2016-2020

Garantir aux familles une continuité éducative petite enfance, enfance et jeunesse

- Etablir un **diagnostic** territorial afin de s'assurer de la **continuité éducative**
- Favoriser **l'accès à l'information** des familles
- Développer des **actions parentalité pour favoriser le lien** entre les différentes structures d'accueil, l'école et autres services à destination des familles
- Favoriser une offre de service préservant les **liens parents enfants**
- Accompagner les parents dans leur **rôle éducatif**

A renforcer
A poursuivre
A reprendre
Réalisé et/ou plus d'actualité
Nouveau

3.1 MÉNAGES

Le territoire accueille-t-il beaucoup de personnes seules ? De couples avec enfants ? De familles monoparentales ? Les familles nombreuses sont-elles fortement représentées ? Se marie-t-on plus qu'ailleurs ?

LA DÉFINITION

Selon l'INSEE, un ménage désigne le ou les occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté .

Ménage :

= Personne seule

= Plusieurs personnes sans famille (par exemple colocataires)

= Famille (couple avec ou sans enfant et famille monoparentale)

Nombre de foyers allocataires CAF pour 100 ménages

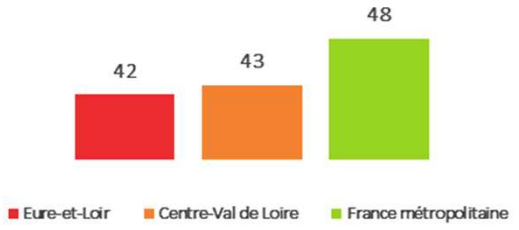

Source : CAF, 2020 et INSEE 2018

En 2020, l'Eure-et-Loir comptabilisait 42 foyers allocataires CAF pour 100 ménages, contre 48 pour la France métropolitaine.

Personnes de 15 ans ou plus par statut marital (ou assimilé)

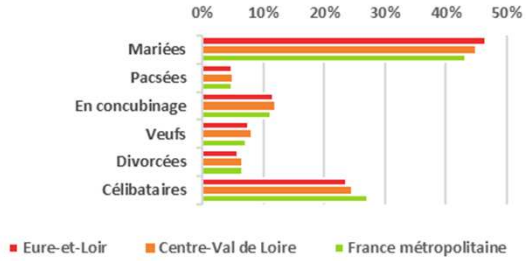

Source : INSEE 2018

En 2018, la part des personnes de 15 ans ou plus mariées était de 47% pour l'Eure-et-Loir, alors que 5% sont pacsées.

Indicateur clé | Répartition des ménages par type

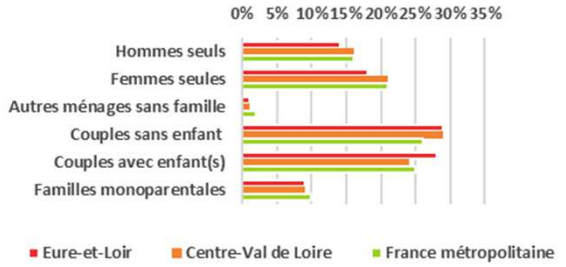

Source : INSEE 2018

En 2018, les hommes seuls représentaient 14% du total des ménages du département, contre 16% pour la France métropolitaine.

Familles par nombre d'enfants de moins de 25 ans

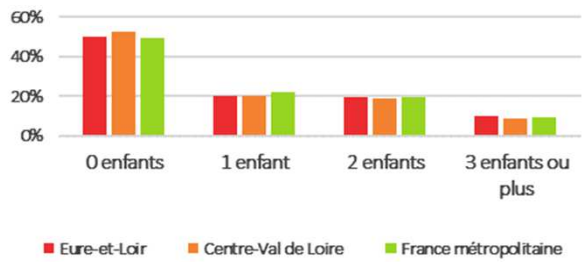

Source : INSEE 2018

En 2018, 10% des familles du département avaient 3 enfants ou plus, contre 9% pour la France métropolitaine.

Quelle est la part des familles avec des enfants à charge ?

Des familles avec enfants fortement représentées dans le centre du département et l'Est (frontière administrative avec les Yvelines et l'Essonne)

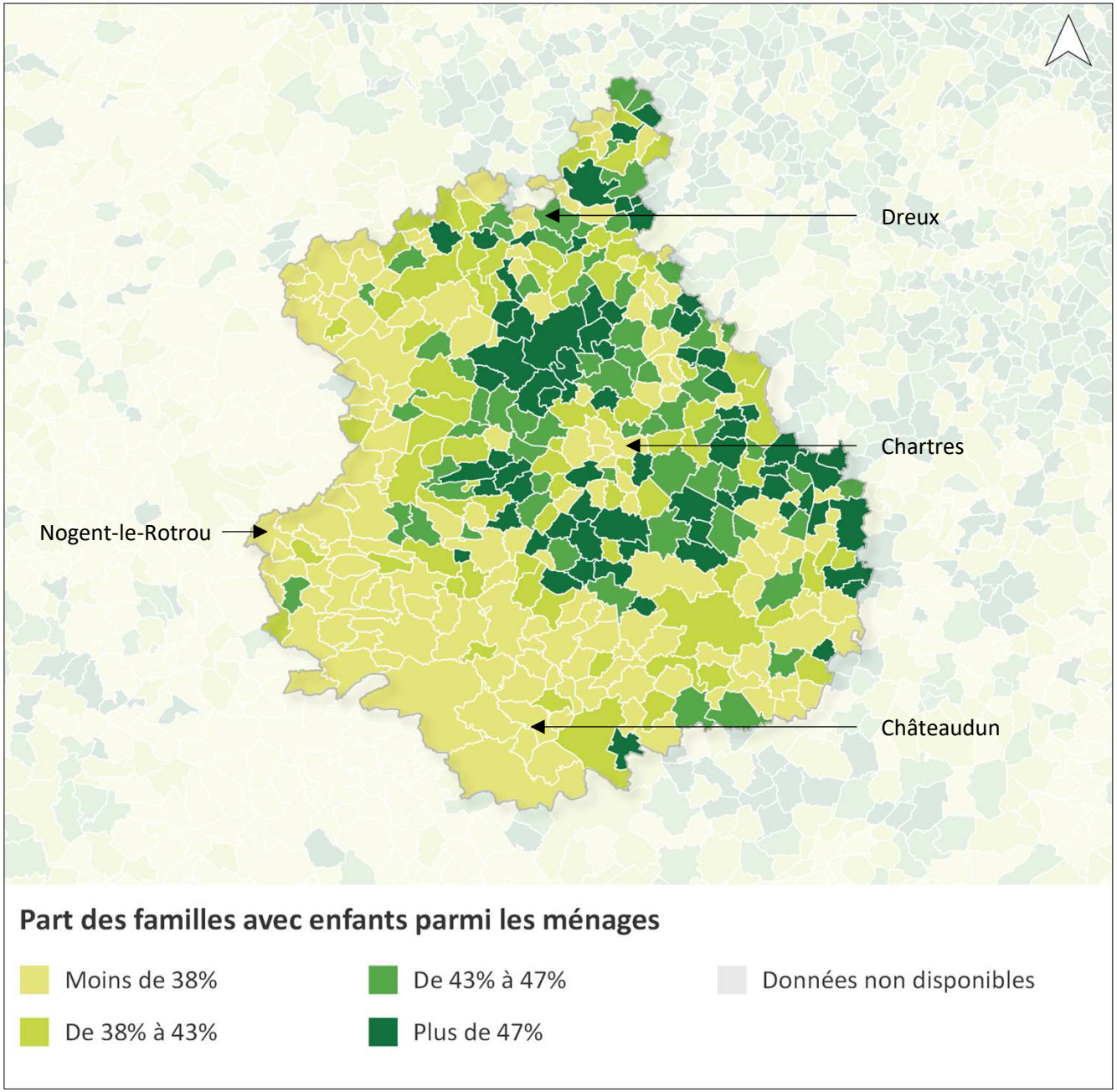

Source : INSEE 2018

3.2 FAMILLES AVEC ENFANTS (1/4)

Quelle est la part d'enfants et d'adolescents dans le territoire ? Où sont-ils scolarisés ?

Évolution des 3-17 ans

	2008	2013	2018	Evol. 2008-18
3-5 ans	16 276	17 250	16 321	+0%
6-10 ans	27 890	29 319	29 019	+4%
11-14 ans	21 409	22 861	23 546	+10%
15-17 ans	16 358	16 293	17 408	+6%

Source : INSEE 2008-2018

Entre 2008 et 2018, le nombre de 3-5 ans est passé de 16 276 à 16 321, soit une évolution de +0% pour l'Eure-et-Loir.

Part des 3-17 ans au sein de la population

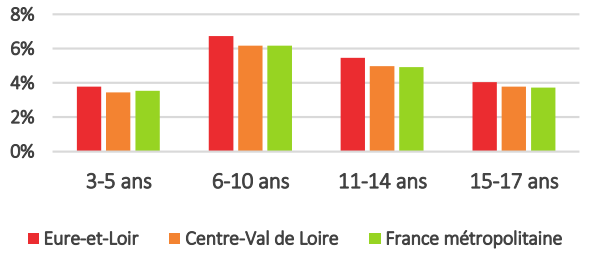

Source : INSEE 2018

En 2018, la part des 3-5 ans au sein de la population était de 3,8% pour l'Eure-et-Loir, contre 3,5% pour la France métropolitaine.

Lieu de scolarisation des 2-10 ans

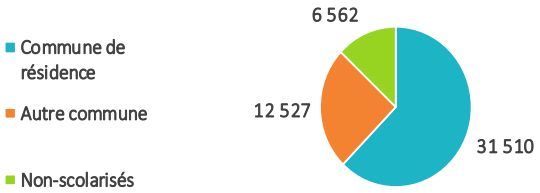

Source : INSEE 2018

En 2018, 31 510 enfants de 2-10 ans du département étaient scolarisés dans leur commune de résidence.

Lieu de scolarisation des 11-17 ans

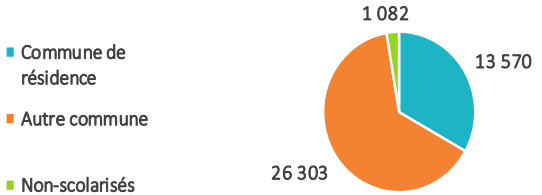

Source : INSEE 2018

En 2018, 26 303 enfants de 11-17 ans du département étaient scolarisés en dehors de leur commune de résidence.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

La France compte 2,6 millions de places d'accueil périscolaire pour les enfants de moins de 12 ans, soit "près de 39 places pour 100 élèves". Ces chiffres reflètent l'impact de la réforme des rythmes éducatifs menée entre 2013 et 2016.

Quelle est la part des moins de 18 ans dans la population ?

Des enfants et adolescents moins présents à l'Ouest du département, en lien avec des territoires plus vieillissants que le reste du département

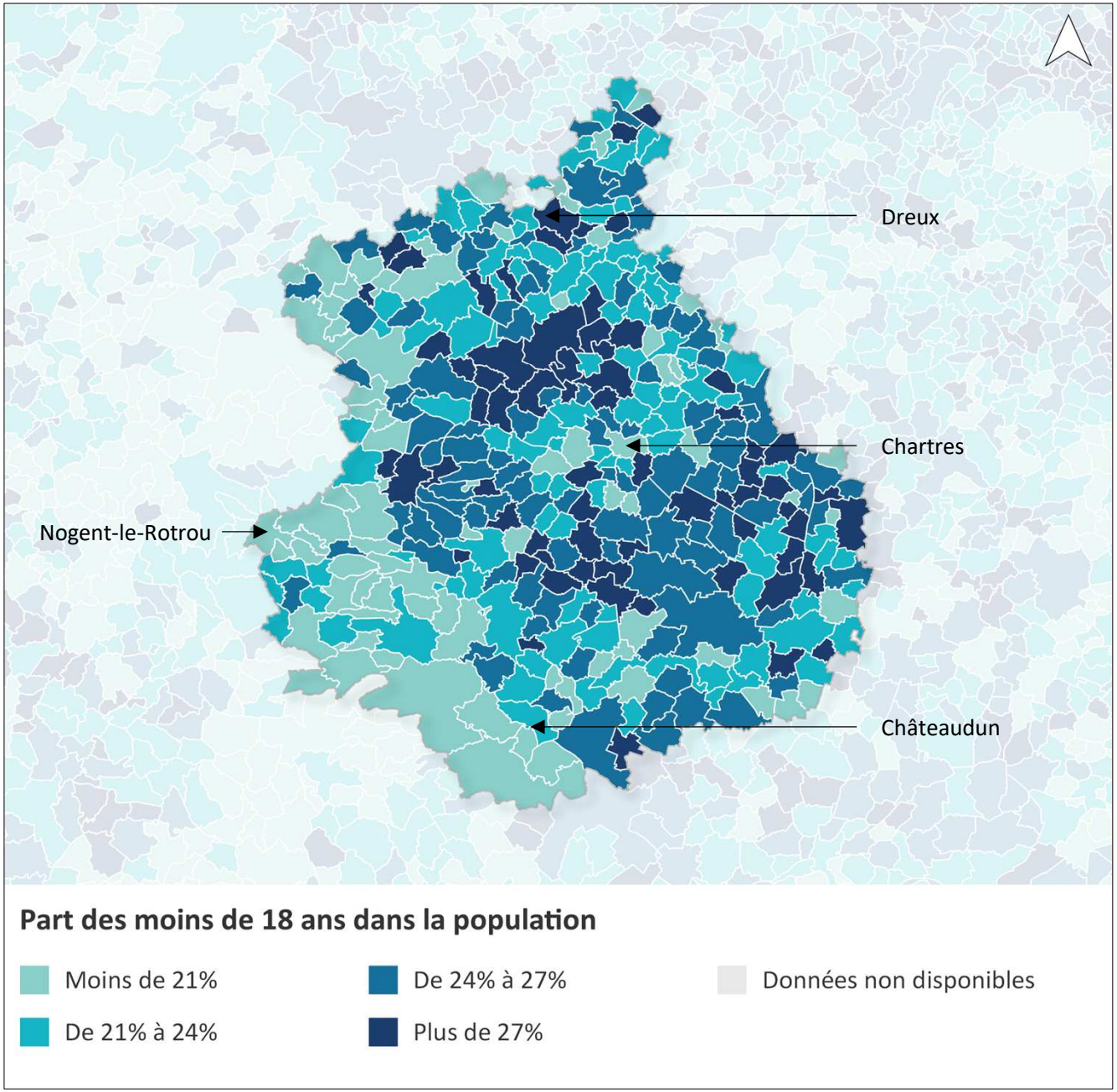

Source : INSEE 2018

3.2 FAMILLES AVEC ENFANTS (2/4)

Combien de familles bénéficient d'aides liées au handicap de leur enfant ? Comment expliquer les évolutions ?

Les bénéficiaires de l'AEEH*

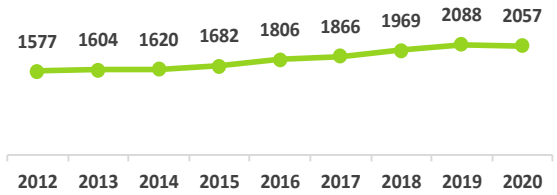

Source : caf.data 2012-2020

De 2012 à 2020, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education Enfance Handicapée du département est passé de 1 577 à 2 057.

Nombre de bénéficiaires de l'AEEH* pour 1 000 enfants de moins de 20 ans

Source : CAF 2020

En 2020, l'Eure-et-Loir totalisait 21,7 bénéficiaires de l'AEEH pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans, contre 24,5 pour la France métropolitaine.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Un nombre de **bénéficiaires de prestations handicap** élevé ou en augmentation peut simplement être lié à un meilleur repérage de ces derniers. Il ne signifie pas forcément qu'il y a plus de personnes en situation de handicap.

Combien d'enfants sont bénéficiaires de l'AEEH dans les communes euréliennes ?

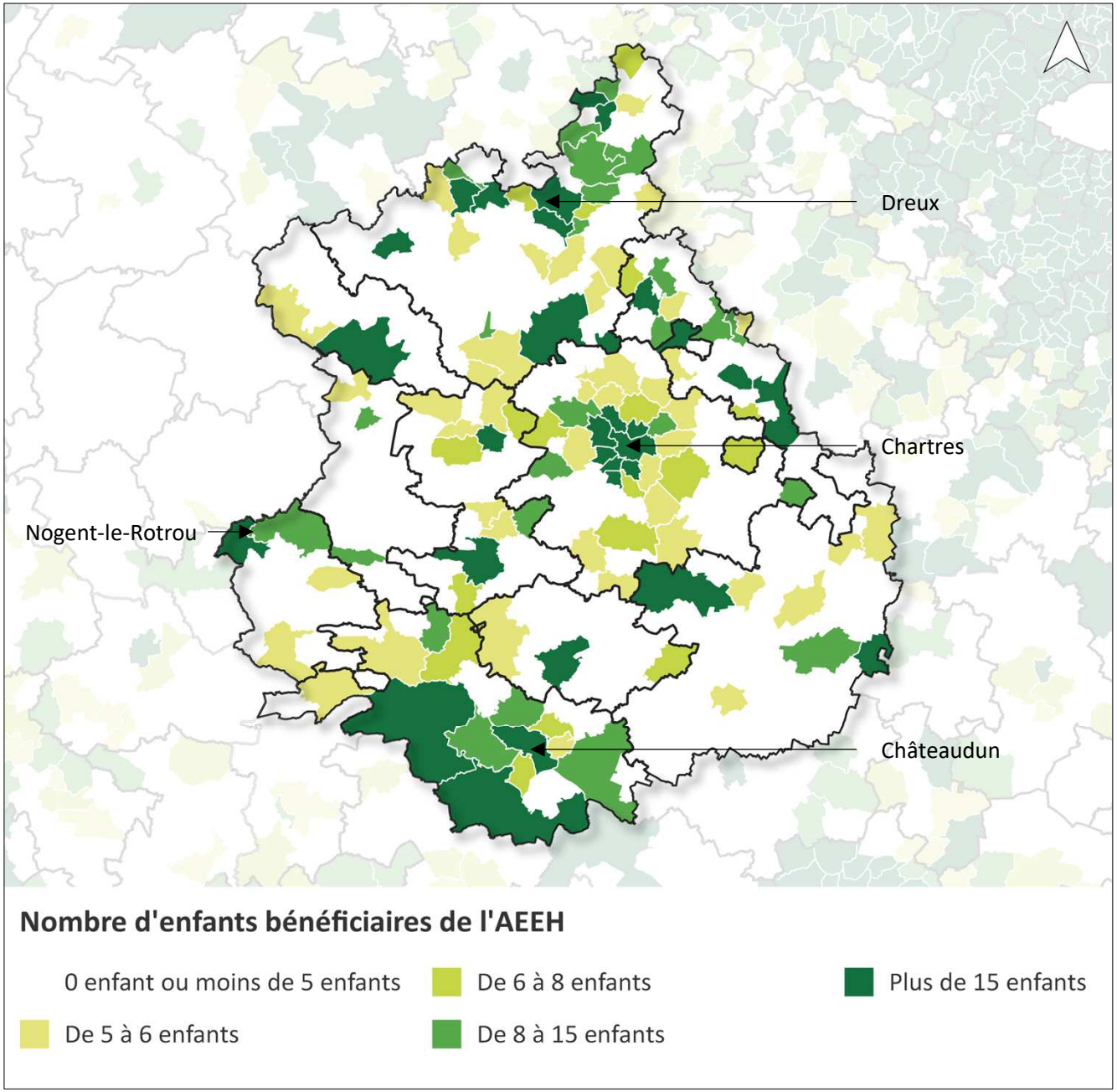

Source : INSEE 2018

3.2 FAMILLES AVEC ENFANTS (3/4)

Le profil des familles a-t-il changé ? La population est-elle plus familiale qu'ailleurs ? Ou plus étudiante ? Plus senior ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Familles (selon l'INSEE)

= Couples sans enfants

\+ Couples avec enfants

\+ Familles monoparentales

Familles sans enfants (selon l'INSEE)

= Familles qui n'ont pas eu d'enfant

\+ Familles dont les enfants sont partis

\+ Familles dont les enfants > à 25 ans

LA MONOPARENTALITÉ

Les **familles monoparentales** sont de plus en plus nombreuses en France. Cette situation est une cause de pauvreté des ménages. Ces familles ont été d'ailleurs en première ligne de la crise sanitaire du fait de pertes de revenus, de difficulté pour la garde d'enfants …

Toutefois, les parents seuls reforment souvent un couple avant le départ des enfants du domicile.

Les couples avec enfants - Démographie

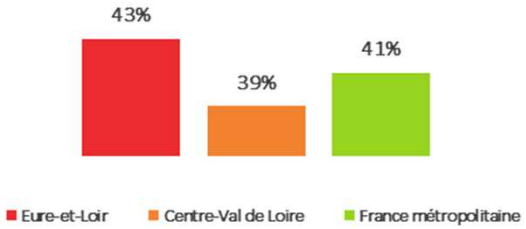

Source : INSEE 2018

En 2018, les couples avec enfants représentaient 43% des familles du département, contre 41% pour la France métropolitaine.

Les couples avec enfants - Évolution

	2008	2013	2018	Evol. 2008-18
Eure-et-Loir	55 257	54 474	52 589	-5%
Centre-Val de Loire	302 205	295 530	283 875	-6%
France métropolitaine	7 541 331	7 473 275	7 369 904	-2%

Source : INSEE 2008-2018

Entre 2008 et 2018, les couples avec enfants du département sont passés de 55 257 à 52 589, ce qui correspond à une évolution de -5%.

Les familles monoparentales - Démographie

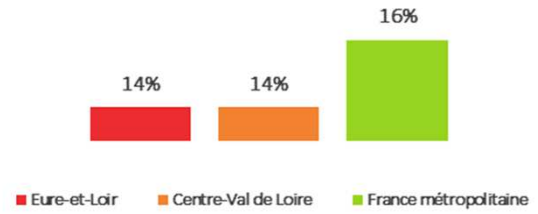

Source : INSEE 2018

En 2018, les familles monoparentales représentaient 14% des familles du département, contre 16% pour la France métropolitaine.

Les familles monoparentales - Évolution

	2008	2013	2018	Evol. 2008-18
Eure-et-Loir	13 457	15 146	16 574	+23%
Centre-Val de Loire	81 304	90 349	101 465	+25%
France métropolitaine	2 318 375	2 547 181	2 839 109	+22%

Source : INSEE 2008-2018

Entre 2008 et 2018, les familles monoparentales du département sont passées de 13 457 à 16 574, ce qui correspond à une évolution de +23%.

Quelle est la part des familles monoparentales dans la population ?

La monoparentalité, un schéma familial qui est existant dans les différents secteurs du département

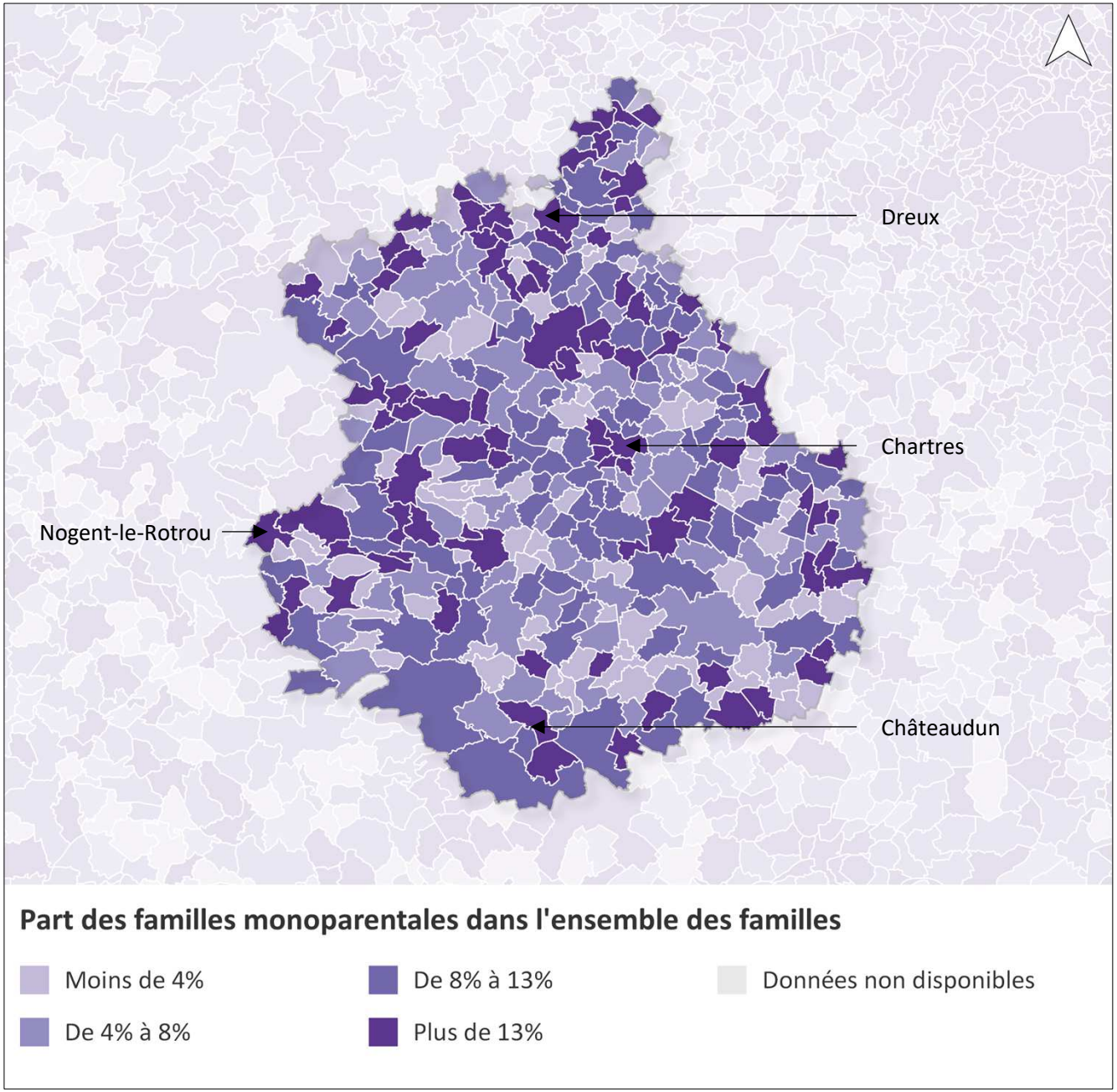

Source : INSEE 2018

3.2 FAMILLES AVEC ENFANTS (4/4)

Quelles différences de niveaux de vie des familles avec enfants selon leur typologie (famille monoparentale, couple) ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

1. Revenu au 1er décile : 10 % des ménages touchent moins
2. Revenu au 9ème décile : 90 % des ménages touchent moins

Le 5ème décile correspond donc à la médiane : 50 % touchent moins et 50 % touchent plus.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Rapport interdécile élevé = écarts de revenus élevés au sein de la population

Revenu médian selon la typologie du ménage

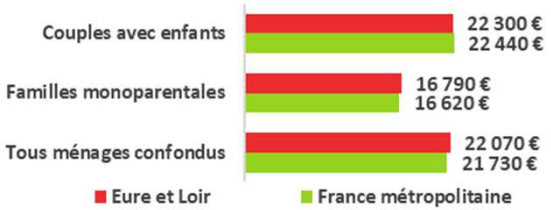

Source : FiLoSoFi 2018 (revenu disponible)

En 2018, le revenu médian des familles monoparentales euréliennes était de 16 790€ contre 22 300€ pour un couple avec enfant.

Revenu au 1er décile selon la typologie du ménage

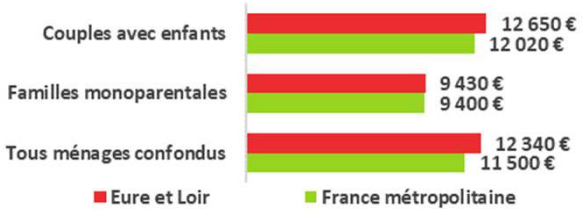

Source : FiLoSoFi 2018 (revenu disponible)

10% des familles monoparentales disposent de moins de 9 430€ annuellement pour vivre, contre 12 650€ pour les 10% des couples avec enfants les moins riches.

Taux de pauvreté selon la typologie ménage

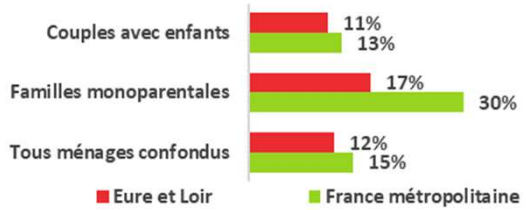

Source : FiLoSoFi 2018 (revenu disponible)

17% des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté dans le département, contre 30% en France.

Rapport interdécile selon la typologie ménage

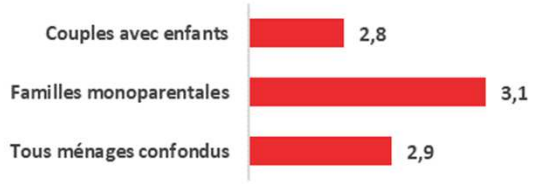

Source : FiLoSoFi 2018 (revenu disponible)

Les inégalités de revenu sont plus fortes entre les familles monoparentales qu'entre les couples avec enfants.

PARTIE 3 – ORIENTATIONS ET PLAN D'ACTIONS PARTENARIALES

Le schéma départemental des services aux familles a vocation à orienter les projets et décisions des partenaires locaux (institutionnels, associatifs, privés, etc…) agissant dans le champ de la parentalité et de la petite enfance. Les grands enjeux sont définis à l'échelle départementale, toutefois, il convient de souligner l'importance de prendre en compte les **dynamiques territoriales dans leur diversité**, parmi lesquelles :

- Les problématiques de mobilité en milieu rural et d'accès à l'offre dans les zones moins couvertes
- L'équité territoriale et le droit aux services publics quelque soit le lieu de résidence d'une famille
- La proximité de certains territoires (Nord-Est du Département) avec le bassin d'emploi francilien, impliquant des besoins différents des familles, notamment en termes de modes d'accueil

Cette nécessaire adaptation au contexte local, rappelle l'importance du développement de **réseaux de professionnels à l'échelle des bassins de vie des familles** (cf. objectif 3.3.2) pour faire vivre ce schéma au plus près des préoccupations de ces dernières.

Les enjeux et **objectifs de coordination, d'aller vers les familles et de formation des professionnels sont transversaux** dans ce plan d'actions. Activer ces trois leviers, permettrait de répondre à un certain nombre de difficultés relevées par les acteurs de terrain (méconnaissance de l'offre existante, qualité de l'accompagnement proposé aux familles, etc…).

La création d'un (ou de) **lieu(x) ressource(s)** est également évoquée à plusieurs reprises dans le plan d'actions du SDSF, comme étant une solution à différentes situations de non-recours aux droits, de manque d'information sur l'offre existante ou encore d'isolement des familles.

Enfin, des sujets ont animé les échanges dans le cadre de l'élaboration du SDSF : les **besoins spécifiques des enfants en situation de handicap, le répit parental et les besoins des familles fragilisées** socialement et/ou financièrement. Communs à la petite enfance et à la parentalité, ces sujets sont prégnants dans le quotidien des acteurs de terrain.

LES ORIENTATIONS

Les acteurs du département ont été rencontrés à diverses reprises lors de l'élaboration du SDSF. Leurs réflexions ont permis de proposer des orientations et d'alimenter le plan d'actions. Trois thématiques se sont dessinées et représentent les grandes priorités à investir dans les années à venir en Eure-et-Loir. Une quatrième orientation est définie pour piloter et animer le SDSF.

ORIENTATIONS THÉMATIQUES

Orientation n°1 - Diversifier et innover les modes d'accueil proposés aux Euréliens

Orientation n°2 - Améliorer le parcours du parent (du futur parent au grand-parent)

Orientation n°3 - Améliorer les conditions de travail et les outils à disposition des professionnels de la petite enfance et de la parentalité

ORIENTATION TRANSVERSALE

Orientation n°4 – Pérenniser la démarche du SDSF

GUIDE DE LECTURE DU PLAN D'ACTIONS

Comment lire le plan d'actions?

Le plan d'actions thématiques est divisé en 3 orientations, se déclinant en ambitions puis, en objectifs opérationnels. Chaque page du plan d'actions thématiques (pages 66 à 111) respecte le format ci-dessous, pour faciliter la lecture.

L'orientation stratégique définie à l'échelle départementale

L'ambition collective = les objectifs stratégiques à atteindre

Les constats et enjeux de diagnostic ayant conduit à inscrire l'objectif opérationnel

L'objectif opérationnel poursuivi

Orientation n°1 **Diversifier et innover les modes d'accueil proposés aux Euréliens**

Ambition 1.1 – Faciliter l'accessibilité de toutes les familles aux modes d'accueil

LES CONSTATS & ENJEUX

- Une diminution de l'offre d'accueil individuel de 24% entre 2016 et 2021
- Une offre d'accueil collectif en augmentation (+131 places entre 2015 et 2021) mais inégalement répartie sur le territoire, avec une concentration proche des agglomérations
- Un intérêt des familles davantage porté sur l'accueil collectif « *Le premier souhait des parents est l'accueil en collectif […] Il faut désacraliser l'accueil collectif, mieux communiquer sur l'accueil individuel.* » *(éléments issus des entretiens avec les acteurs)*

Objectif 1.1.1 - Poursuivre le développement de places d'accueil collectif et pérenniser l'offre individuelle

La boite à idées

- Ouvrir des structures proposant différents modes de garde (de l'individuel et du collectif)
- Développer des structures itinérantes pour être au plus près des familles
- Créer des crèches familiales et renforcer l'accompagnement des MAM

La boite à idées = les pistes d'actions ayant émergé de la concertation partenariale, dont les groupes de travail doivent désormais se saisir

La question évaluative permettant d'assurer un bon suivi des engagements

Question évaluative

Dans quelle mesure le développement de l'offre d'accueil répond aux souhaits et besoins des familles?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'ambition 1.3 sur l'innovation dans les modes d'accueil
- En lien avec l'ambition 3.1 sur la revalorisation des métiers de la petite enfance et la formation

La transversalité du plan d'actions = les liens à faire entre les différents objectifs opérationnels du SDSF

SOMMAIRE DU PLAN D'ACTIONS

Chaque grande orientation définie à l'échelle départementale se décline en ambitions/ objectifs stratégiques, guidant l'action des partenaires pour les 4 ans à venir

Grandes orientations à poursuivre collectivement

Ambitions à atteindre / Objectifs stratégiques

Orientation n°1 - Diversifier et innover les modes d'accueil proposés aux Euréliens *Page 85*

- **1.1 – Faciliter l'accessibilité de toutes les familles aux modes d'accueil** *Page 87*
- **1.2 – Assurer le droit à l'accueil, en offrant une réponse adaptée aux besoins spécifiques des familles** *Page 89*
- **1.3 – Faire évoluer les modes d'accueil vers plus de souplesse et faciliter l'innovation** *Page 91*

Orientation n°2 - Améliorer le parcours du parent (du futur parent au grand-parent) *Page 93*

- **2.1 – Développer « l'aller vers » les familles pour adapter l'offre parentalité à leurs besoins** *Page 96*
- **2.2 - Rendre accessible et lisible l'ensemble des offres parentalité existantes** *Page 97*
- **2.3 – Reconnaître le droit au répit parental** *Page 99*
- **2.4 - Améliorer le quotidien des familles ayant un enfant à besoins spécifiques** *Page 101*

Orientation n°3 - Améliorer les conditions de travail et les outils à disposition des professionnels de la petite enfance et de la parentalité *Page 104*

- **3.1 - Valoriser les métiers de la petite enfance pour faire face aux difficultés de recrutement** *Page 107*
- **3.2 – Soutenir la professionnalisation des acteurs de la petite enfance et de la parentalité** *Page 109*
- **3.3 - Faire équipe entre acteurs du territoire pour apporter de la lisibilité sur les offres proposées et construire des réponses aux besoins des familles** *Page 111*

Orientation n°4 – Pérenniser la démarche du SDSF - *Page 112*

- **4.1 – Assurer le pilotage du SDSF** *Page 113*
- **4.2 – Mettre en œuvre le suivi des objectifs et des actions** *Page 115*
- **4.3 – Evaluer le SDSF** *Page 116*

ORIENTATION N°1

Diversifier et innover les modes d’accueil proposés aux Euréliens

Orientation n°1

Diversifier et innover les modes d'accueil proposés aux Euréliens

L'Eure-et-Loir est un département **bien pourvu en offre d'accueil** pour les enfants en bas âge avec 64,2 places d'accueil pour 100 enfants. L'accueil individuel représente le mode de garde principal (78,8% des places d'accueil) mais une diminution considérable du nombre d'assistants maternels est observée sur le territoire depuis 2012.

Un **manque d'attractivité des métiers de la petite enfance** peut également être noté au sein des structures d'accueil collectif, avec des difficultés de recrutement et de gestion du personnel (absentéisme, usure professionnelle…).

Les **besoins des familles évoluent** avec des demandes d'accueils ponctuels, des schémas familiaux de plus en plus diversifiés, nécessitant une adaptation de l'offre d'accueil.

Les contraintes liées à l'accessibilité de l'offre d'accueil, en particulier dans les territoires ruraux, peuvent être un frein à l'**insertion professionnelle**, notamment pour les femmes.

Malgré une augmentation du nombre d'**enfants en situation de handicap** accueillis ces dernières années, cet accueil reste souvent occasionnel, ce qui demeure complexe pour les familles.

Enfin, du côté des professionnels, un souhait de **travail en réseau** renforcé est constaté, ce qui permettrait les échanges et le partage de bonnes pratiques entre structures et professionnels.

Le taux de couverture global par EPCI en 2019 et la couverture en RPE en 2022

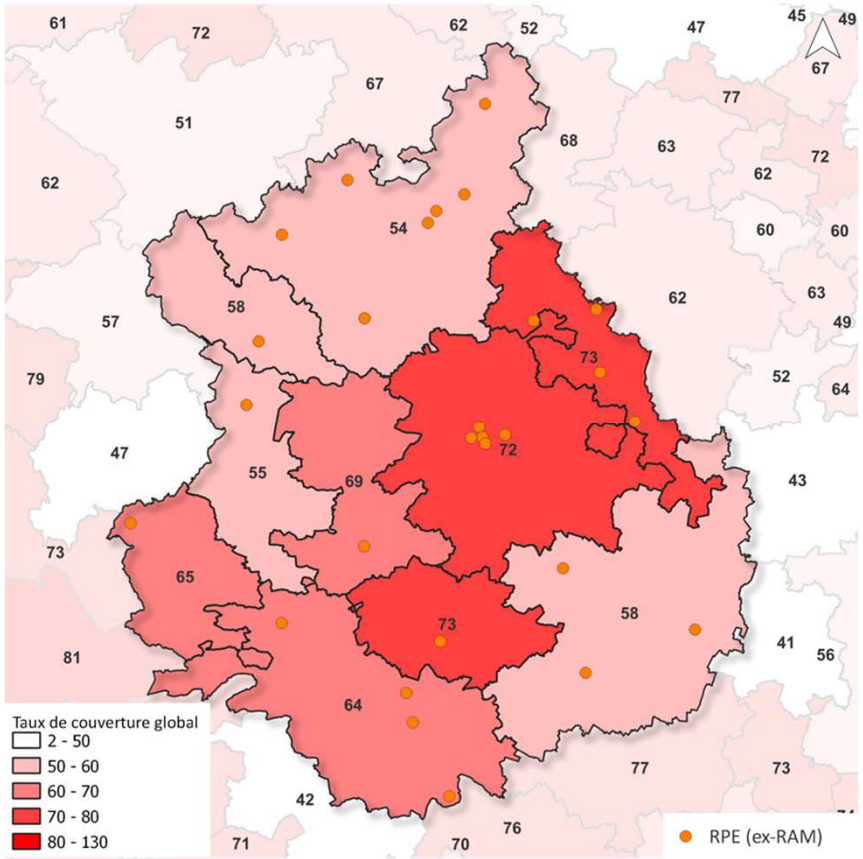

Source : CAF, 2019 - 2022

SOMMAIRE DU PLAN D'ACTIONS

Chaque grande orientation définie à l'échelle départementale se décline en ambitions/ objectifs stratégiques et en objectifs opérationnels guidant l'action des partenaires pour les 4 ans à venir

Orientation n°1 - Diversifier et innover les modes d'accueil proposés aux Euréliens

1.1 – Faciliter l'accessibilité de toutes les familles aux modes d'accueil

Objectif 1.1.1 - Poursuivre le développement de places d'accueil collectif et pérenniser l'offre individuelle

Objectif 1.1.2 - Faciliter les démarches administratives et accompagner les parents et les assistants maternels

1.2 – Assurer le droit à l'accueil, en offrant une réponse adaptée aux besoins spécifiques des familles

Objectif 1.2.1 - Poursuivre et développer l'accueil des enfants en situation de handicap

Objectif 1.2.2 - Améliorer les articulations entre l'accueil du jeune enfant et l'insertion professionnelle

1.3 – Faire évoluer les modes d'accueil vers plus de souplesse et faciliter l'innovation

Objectif 1.3.1 - Développer la flexibilité de l'accueil, tout en respectant les besoins des enfants

Objectif 1.3.2 – Faire connaitre et développer les places d'accueil d'urgence

Orientation n°1 — Diversifier et innover les modes d'accueil proposés aux Euréliens

Ambition 1.1 – Faciliter l'accessibilité de toutes les familles aux modes d'accueil

LES CONSTATS & ENJEUX

- Une diminution de l'offre d'accueil individuel de 24% entre 2016 et 2021
- Une offre d'accueil collectif en augmentation (+131 places entre 2015 et 2021) mais inégalement répartie sur le territoire, avec une concentration proche des agglomérations
- Un intérêt des familles davantage porté sur l'accueil collectif « *Le premier souhait des parents est l'accueil en collectif […] Il faut désacraliser l'accueil collectif, mieux communiquer sur l'accueil individuel.* » *(éléments issus des entretiens avec les acteurs)*

Objectif 1.1.1 - Poursuivre le développement de places d'accueil collectif et pérenniser l'offre individuelle

La boite à idées

- Ouvrir des structures proposant différents modes de garde (de l'individuel et du collectif)
- Développer des structures itinérantes pour être au plus près des familles
- Créer des crèches familiales et renforcer l'accompagnement des MAM

Question évaluative

Dans quelle mesure le développement de l'offre d'accueil répond aux souhaits et besoins des familles?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'ambition 1.3 sur l'innovation dans les modes d'accueil
- En lien avec l'ambition 3.1 sur la revalorisation des métiers de la petite enfance et la formation

Orientation n°1 — Diversifier et innover les modes d'accueil proposés aux Euréliens

Ambition 1.1 – Faciliter l'accessibilité de toutes les familles aux modes d'accueil

LES CONSTATS & ENJEUX

- Une complexité des démarches administratives pour les familles en matière d'accueil individuel, notamment pour celles les plus isolées et précaires
- Une méconnaissance des procédures, notamment pour le recrutement d'assistants maternels

Objectif 1.1.2 - Faciliter les démarches administratives et accompagner les parents et les assistants maternels

La boite à idées

- Créer un guide des parents
  - Idées d'action : Créer un guide sous forme numérique et/ou papier avec les numéros utiles et les étapes de démarches, créer un guide de recrutement pour les familles (entretien, contrat, CMG, déclaration,…), faire connaitre les sites tel que « Top Assmat »
- Mettre en place une plateforme pour faciliter les inscriptions aux modes d'accueil
- Créer un service permettant de décharger le parent employeur et l'assistant maternel de la charge administrative
- Renforcer l'accompagnement des parents dans le RPE

Question évaluative

Jusqu'à quel point l'accompagnement dans les démarches administratives a favorisé l'accessibilité au mode d'accueil individuel?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'objectif 1.1.1 pour pérenniser l'accueil individuel
- En lien avec l'ambition 3.2 sur la professionnalisation des acteurs de la petite enfance

Orientation n°1 — Diversifier et innover les modes d'accueil proposés aux Euréliens

Ambition 1.2 – Assurer le droit à l'accueil, en offrant une réponse adaptée aux besoins spécifiques des familles

LES CONSTATS & ENJEUX

- Un nombre d'enfants de 0 à 6 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé stable (303 en moyenne entre 2016 et 2020) mais une hausse des enfants accueillis en EAJE à noter (39 enfants en 2019 / 52 en 2020), bien que les professionnels regrettent un accueil qui est souvent occasionnel
- Des améliorations apportées depuis le précédent schéma (2014/2015) mais des actions à poursuivre et à amplifier pour assurer un accueil de tous les enfants en situation de handicap

Objectif 1.2.1 – Poursuivre et développer l'accueil des enfants en situation de handicap

La boite à idées

- Imposer un pourcentage de places inclusives en accueil collectif
- Valoriser tous les modes de garde et créer des possibilités d'accueil hybrides (micro-crèches, assistants maternels, etc)
  - Idées d'action : Faciliter l'accès aux micro crèches, notamment dans les zones rurales, former les assistants maternels à l'accueil des enfants en situation de handicap

- Créer des espaces de parole parents-enfants-professionnels
  - Idées d'action : Organiser des rencontres parents/professionnels autour de l'accueil de leur enfant
- Créer des antennes locales de référence pour l'accompagnement des familles ayant des enfants à besoins spécifiques

Question évaluative

En quoi la poursuite et le développement de l'accueil des enfants en situation de handicap apporte une réponse adaptée aux besoins des familles?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'ambition 2.4 sur l'accompagnement des familles dont les enfants ont des besoins spécifiques
- En lien avec l'ambition 3.2 sur les formations des professionnels, notamment sur la prise en charge du handicap

Orientation n°1 — Diversifier et innover les modes d'accueil proposés aux Euréliens

Ambition 1.2 – Assurer le droit à l'accueil, en offrant une réponse adaptée aux besoins spécifiques des familles

LES CONSTATS & ENJEUX

- La difficulté de l'accueil d'un enfant en bas âge: un frein à l'insertion professionnelle pour certaines familles
- 22% des femmes salariées à temps partiel (subi ou choisi), davantage au Nord-Ouest et au Sud du département
- Des dispositifs déjà existants sur le territoire: articulation entre les EAJE et Pôle Emploi pour faciliter l'insertion professionnelle (ex : Dispositif Insertion Mode de garde à Vernouillet)

Objectif 1.2.2 - Améliorer les articulations entre l'accueil du jeune enfant et l'insertion professionnelle

La boite à idées

- Déclencher la demande de place d'accueil dès l'inscription des parents à Pôle Emploi
- Amplifier le nombre de places en crèches AVIP

Question évaluative

Dans quelle mesure le développement de places d'accueil à vocation d'insertion professionnelle a contribué au retour à l'emploi des parents?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec les objectifs 1.3.1 et 1.3.2 visant à développer un accueil plus souple pour répondre aux besoins ponctuels des parents en recherche d'emploi

Orientation n°1 Diversifier et innover les modes d'accueil proposés aux Euréliens

Ambition 1.3 – Faire évoluer les modes d'accueil vers plus de souplesse et faciliter l'innovation

LES CONSTATS & ENJEUX

- Des parents travaillant en horaires décalés pour lesquels l'accueil de leur enfant est complexifié. Une étude à approfondir pour quantifier ce phénomène
- Davantage de demandes d'accueil spécifiques depuis la crise sanitaire et le souhait de bénéficier de modes d'accueil plus flexibles, en lien avec la généralisation du télétravail et des schémas familiaux de plus en plus diversifiés (ex : foyers monoparentaux)

Objectif 1.3.1 - Développer la flexibilité de l'accueil, tout en respectant les besoins des enfants

La boite à idées

- Recenser les besoins d'horaires atypiques et les structures existantes
- Développer des modes d'accueil en horaires atypiques
  - Idées d'action : Etudier la faisabilité de travail du personnel de crèche en horaires atypiques, développer des structures d'accueil de nuit (garde à domicile par exemple), créer des groupements d'assistants maternels (relais passerelles), développer des maisons parentales avec des professionnels du secteur social
- Renforcer l'accessibilité financière des modes de garde atypiques
  - Idées d'action : Valoriser les prestations de service pour l'accueil en horaire atypique, compenser financièrement les ouvertures de places en horaires atypiques, optimiser le taux d'occupation

Question évaluative

Comment le développement de la flexibilité de l'offre d'accueil répond aux besoins des familles?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'objectif 1.2.2 visant à développer un accueil plus souple pour répondre aux besoins ponctuels

Orientation n°1 Diversifier et innover les modes d'accueil proposés aux Euréliens

Ambition 1.3 – Faire évoluer les modes d'accueil vers plus de souplesse et faciliter l'innovation

LES CONSTATS & ENJEUX

- Une offre très limitée d'accueil d'urgence, et souvent peu formalisée, rendant difficile son accès pour les familles
- Un public plutôt fragile, concerné par les besoins d'accueil en urgence, et souvent éloigné des dispositifs d'accompagnement

Objectif 1.3.2 – Faire connaitre et développer les places d'accueil d'urgence

La boite à idées

- Développer des structures d'accueil d'urgence, faciliter l'organisation de ces places d'accueil et communiquer sur leur existence

Question évaluative

De quelle manière la connaissance et le développement des places d'accueil d'urgence répondent aux besoins des parents?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'objectif 1.2.2 afin de faciliter l'accueil ponctuel
- En lien avec l'ambition 2.3 pour faciliter le répit parental et apporter des solutions à l'épuisement parental

ORIENTATION N°2

Améliorer le parcours du parent (du futur parent au grand-parent)

Orientation n°2

Améliorer le parcours du parent (du futur parent au grand-parent)

« Faire de la parentalité une priorité », est un souhait de nombreux partenaires euréliens dans le contexte post-crise sanitaire qui a fortement fragilisé les familles.

L'offre d'accompagnement à la parentalité existe sur le territoire avec la présence de différentes structures, mais la communication auprès des familles est un enjeu. Certains freins persistent, en lien avec des difficultés de mobilité, en milieu rural notamment, et l'appréhension de certaines familles à s'orienter vers ce type de structure. Ils nécessitent des actions fortes en termes d' « aller-vers ».

En parallèle, un **manque d'interconnaissance et de coordination entre les acteurs** se traduit par une multiplicité d'initiatives. Elles ne sont pas toujours coordonnées. Des partenariats entre les structures et avec les institutions et collectivités sont à formaliser, pour renforcer la coopération. Une coordination et une **visibilité de l'offre existante sont à travailler** à destination des familles.

Des familles mettent en avant des **difficultés liées à la charge mentale**, au regard des autres et à la pression sociétale/institutionnelle. Cette thématique est encore souvent complexe à aborder dans notre société. Un travail est à réaliser sur la reconnaissance de cet enjeu et sur le développement d'une offre adaptée pour les parents ayant un besoin de répit.

Enfin, le travail mené sur l'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques est à poursuivre afin de garantir une **prise en charge globale facilitée**.

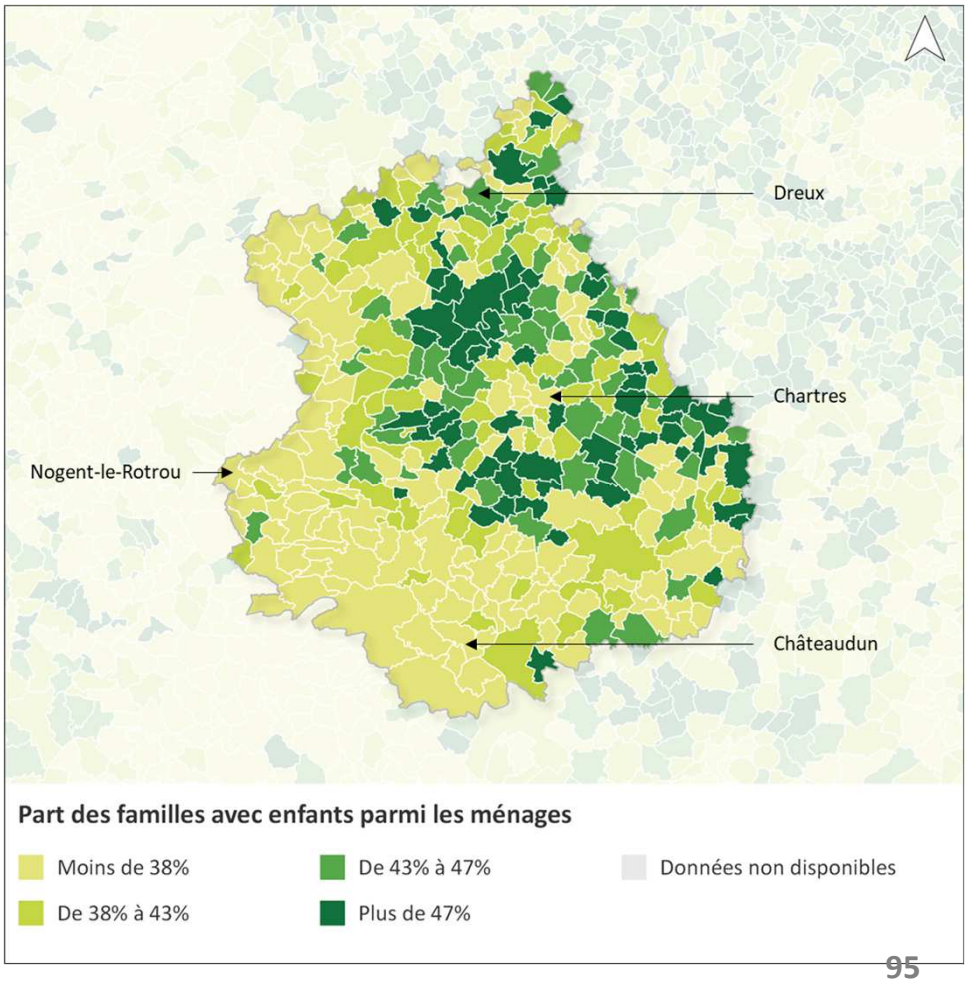

Source : INSEE, 2018

SOMMAIRE DU PLAN D'ACTIONS

Chaque grande orientation définie à l'échelle départementale se décline en ambitions/ objectifs stratégiques et en objectifs opérationnels guidant l'action des partenaires pour les 4 ans à venir

Orientation n°2 - Améliorer le parcours du parent (du futur parent au grand-parent)

2.1 – Développer « l'aller vers » les familles pour adapter l'offre parentalité à leurs besoins

Objectif 2.1.1 - Recueillir les besoins et co-construire l'offre parentalité avec les familles

2.2 - Rendre accessible et lisible l'ensemble des offres parentalité existantes

Objectif 2.2.1 - Communiquer sur les offres de façon efficiente et adaptée

Objectif 2.2.2 - Centraliser les informations et l'offre sur la parentalité

2.3 – Reconnaître le droit au répit parental

Objectif 2.3.1 - Informer et faire connaître le répit parental aux familles et professionnels

Objectif 2.3.2 - Construire des réponses aux besoins de répit parental

2.4 - Améliorer le quotidien des familles ayant un enfant à besoins spécifiques

Objectif 2.4.1 - Simplifier la prise en charge des familles ayant un enfant à besoins spécifiques

Objectif 2.4.2 - Améliorer l'écoute des familles ayant un enfant à besoins spécifiques

Objectif 2.4.3 - Faire évoluer le regard des Euréliens sur les besoins spécifiques

Orientation n°2

Améliorer le parcours du parent (du futur parent au grand-parent)

Ambition 2.1 – Développer « l'aller vers » les familles pour adapter l'offre parentalité à leurs besoins

LES CONSTATS & ENJEUX

- Des familles fortement demandeuses de moments d'échanges et de partages, notamment à travers des groupes de paroles avec d'autres familles ou des professionnels
- Un certain isolement des familles, notamment celles arrivées depuis la crise sanitaire qui peuvent avoir du mal à créer du lien ou à investir les structures

Objectif 2.1.1 - Recueillir les besoins et co-construire l'offre parentalité avec les familles

La boite à idées

- Faciliter les liens entre familles et professionnels en créant et/ou s'appuyant sur des espaces de parole
- Recueillir les besoins des parents de manière innovante
  - Idées d'action : Proposer des temps festifs afin de recenser les besoins, imaginer une frise du parcours du parent pour récolter les besoins, inventer un guichet des préoccupations en itinérance
- Inviter les parents dans les instances de construction d'un projet

Question évaluative

Jusqu'à quel point l'offre parentalité a été co-construite avec les familles?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'ambition 2.1 pour développer une communication plus adaptée aux besoins des familles
- En lien avec l'ambition 3.2 et le développement de nouvelles postures professionnelles comme l' « aller-vers »

Orientation n°2 — **Améliorer le parcours du parent** (du futur parent au grand-parent)

Ambition 2.2 – Rendre accessible et lisible l'ensemble des offres parentalité existantes

LES CONSTATS & ENJEUX

- Une couverture de l'offre parentalité à améliorer et un accès aux services à faciliter
- Un manque de lisibilité de l'offre et une complexité des démarches : *« Il faut travailler sur la lisibilité de l'offre dans le domaine du handicap mais aussi en cas de problèmes de comportement. Les familles sont perdues dans les démarches à effectuer, ne savent pas vers quel acteur s'orienter. »*

Objectif 2.2.1 - Communiquer sur les offres de façon efficiente et adaptée

La boite à idées

- Adapter les moyens de communication et communiquer dès la pré-natalité
  - Idées d'action : diversifier les canaux, adapter les moyens de communication aux différentes tranches d'âge
- Organiser une réunion à la rentrée scolaire pour présenter les différents services et partenaires
- Donner l'information aux parents d'enfants en situation de handicap en s'appuyant sur les lieux de soins pour leur apporter l'information

Question évaluative

En quoi l'amélioration de la communication a favorisé l'accessibilité aux offres de la parentalité?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'ambition 2.1 visant à s'appuyer sur les retours des familles pour adapter la communication
- En lien avec l'ambition 2.4 et la prise en compte des besoins spécifiques des familles où un enfant est porteur de handicap

Orientation n°2

Améliorer le parcours du parent (du futur parent au grand-parent)

Ambition 2.2 – Rendre accessible et lisible l'ensemble des offres parentalité existantes

LES CONSTATS & ENJEUX

- De nombreuses offres à destination des familles sur le territoire, mais un manque de coordination entre les acteurs pouvant entrainer des difficultés de compréhension et d'identification pour les familles
- Un enjeu identifié autour de l' « aller-vers » les parents, notamment en leur proposant une offre de proximité

Objectif 2.2.2 - Centraliser les informations et l'offre sur la parentalité

La boite à idées

- Organiser un rendez-vous annuel (« les rendez-vous de la parentalité »)
- Créer un espace ressources pour les parents (physique et/ou numérique ; lieu fixe et/ou itinérant)
- Créer une cartographie interactive en ligne des acteurs de la parentalité
- Avoir un référent réseau parentalité sur chaque territoire pour guider les parents et partenaires
- Imaginer de nouveaux lieux de rencontre et d'écoute
  - Idées d'action : Développer un guichet unique itinérant, créer un lieu de rencontre et d'écoute et en complément une navette pour aller chercher les parents ayant des difficultés de mobilité

Question évaluative

En quoi la centralisation de l'information participe à la lisibilité et l'accessibilité de l'offre sur le territoire?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'ambition 2.1 pour développer une communication plus adaptée aux besoins des familles
- En lien avec l'ambition 3.2 et le développement de nouvelles postures professionnelles comme l' « aller-vers »

Orientation n°2

Améliorer le parcours du parent (du futur parent au grand-parent)

Ambition 2.3 – Reconnaître le droit au répit parental

LES CONSTATS & ENJEUX

- Le répit parental, un sujet peu connu et reconnu dans notre société
- Des familles mettant en avant des difficultés liées à la charge mentale, au regard des autres et à la pression sociétale/institutionnelle et exprimant un besoin de répit
- Des familles ayant un besoin d'accompagnement quel que soit l'âge de leur enfant; aujourd'hui des actions de soutien à la parentalité généralement dédiées aux parents de jeunes enfants

Objectif 2.3.1 - Informer et faire connaître le répit parental aux familles et professionnels

La boite à idées

- Lancer un programme de vidéos sur l'épuisement parental en orientant vers les professionnels qui peuvent aider les parents dans cette situation
- Créer une plaquette départementale (ou un livret) d'information, coconstruite et référençant les lieux ressources
- Proposer des ateliers, conférences, tables rondes pour toute la famille sur la charge mentale
- Organiser une journée de lutte contre l'épuisement parental à destination des parents et des professionnels

Question évaluative

Dans quelle mesure l'information et la connaissance du répit parental ont-elles permis aux professionnels et aux parents de prendre conscience de ce besoin?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'ambition 2.2 visant à faire connaître l'offre mais aussi les droits des parents

Orientation n°2

Améliorer le parcours du parent (du futur parent au grand-parent)

Ambition 2.3 – Reconnaître le droit au répit parental

LES CONSTATS & ENJEUX

- Un besoin identifié de renforcer l'offre mais également d'identifier les familles qui pourraient avoir besoin de répit parental et d'accompagnement

Objectif 2.3.2 - Construire des réponses aux besoins de répit parental

La boite à idées

- Proposer un programme d'activités (soirées, week-ends, etc) pour les parents et en parallèle pour les enfants (soirées pyjamas, etc)
- Créer un espace ressources pour les parents (« Le comptoir des parents »)
- Rendre plus accessibles à toutes les familles les offres culturelles et sportives

Question évaluative

De quelle manière les offres répondent aux besoins de répit des familles?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec les actions imaginées dans l'ambition 2.2 : lieu ressource, etc…

Orientation n°2 — **Améliorer le parcours du parent** (du futur parent au grand-parent)

Ambition 2.4 – Améliorer le quotidien des familles ayant un enfant à besoins spécifiques

LES CONSTATS & ENJEUX

- Des familles, ayant des enfants à besoins spécifiques, confrontées à des difficultés administratives et à un manque de suivi conduisant souvent à des ruptures

Objectif 2.4.1 - Simplifier la prise en charge des familles ayant un enfant à besoins spécifiques

La boite à idées

- Simplifier et rendre plus accessibles les démarches administratives
  - Idées d'action : Mieux accompagner pour réaliser les démarches administratives, simplifier les dossiers MDA et les procédures

- Travailler avec les professionnels de santé et les institutions pour améliorer la prise en charge
- Renforcer les temps d'échanges entre professionnels pour renforcer la continuité du suivi
- Proposer des temps de pause aux parents

Question évaluative

Comment la simplification de la prise en charge participe à l'amélioration du quotidien des familles?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'ambition 2.3 sur le répit parental
- En lien avec l'ambition 3.2 sur la professionnalisation des acteurs, notamment sur la prise en charge du handicap
- En lien avec l'ambition 3.3 sur le travail en réseau

Orientation n°2

Améliorer le parcours du parent (du futur parent au grand-parent)

Ambition 2.4 – Améliorer le quotidien des familles ayant un enfant à besoins spécifiques

LES CONSTATS & ENJEUX

- Des acteurs de terrain observant une augmentation des troubles du comportement, y compris chez les enfants en bas âge, mais des familles ne sachant pas forcément vers qui s'orienter et se retrouvant parfois dans des situations d'isolement
- Des familles ayant un enfant en situation de handicap souvent confrontées à des difficultés liées à la charge mentale, voire à l'épuisement

Objectif 2.4.2 - Améliorer l'écoute des familles ayant un enfant à besoins spécifiques

La boite à idées

- Permettre aux professionnels d'être plus disponibles pour ces familles
  - Idées d'action : Mettre en place un système de « personnel volant » sur les structures permettant des rendez-vous plus spontanés avec les familles, former les professionnels à l'écoute bienveillante
- Créer des lieux ressources et d'écoute, conviviaux, pour lutter contre l'isolement des familles
- Proposer une plateforme d'écoute et d'accompagnement gratuite et anonyme
- Favoriser la pair aidance

Question évaluative

De quelle manière l'écoute des familles a-t-elle amélioré leur quotidien?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'ambition 2.3 sur le répit parental
- En lien avec l'objectif 2.1.1 sur la co-construction de l'offre avec les familles pour permettre une adaptation aux besoins spécifiques

Orientation n°2 — **Améliorer le parcours du parent** (du futur parent au grand-parent)

Ambition 2.4 – Améliorer le quotidien des familles ayant un enfant à besoins spécifiques

LES CONSTATS & ENJEUX

- Un travail mené ces dernières années sur l'inclusion des enfants en situation de handicap mais des actions à poursuivre, notamment au-delà du champ scolaire

Objectif 2.4.3 – Faire évoluer le regard des Euréliens sur les besoins spécifiques

La boite à idées

- Organiser des actions de sensibilisation à destination de toutes les familles (parents, enfants et professionnels) sur la différence, l'importance du regard et du vocabulaire utilisé

Question évaluative

Dans quelle mesure le regard des Euréliens sur les besoins spécifiques a-t-il amélioré le quotidien des familles?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'ambition 2.1 sur l' « aller-vers » pour sensibiliser le grand public aux besoins spécifiques

ORIENTATION N°3

Améliorer les conditions de travail et les outils à disposition des professionnels de la petite enfance et de la parentalité

Orientation n°3

Améliorer les conditions de travail et les outils à disposition des professionnels de la petite enfance et de la parentalité

Une **diminution de l'attrait pour les métiers de la petite enfance et de la parentalité est observée** ces dernières années : baisse de 24% du nombre d'assistants maternels, difficultés de recrutement au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants… De ce fait, l'accès à l'offre pourrait se limiter pour les familles dans les années à venir. Il sera nécessaire d'anticiper cette situation, en valorisant les métiers de la petite enfance et de la parentalité afin d'attirer de nouveaux professionnels.

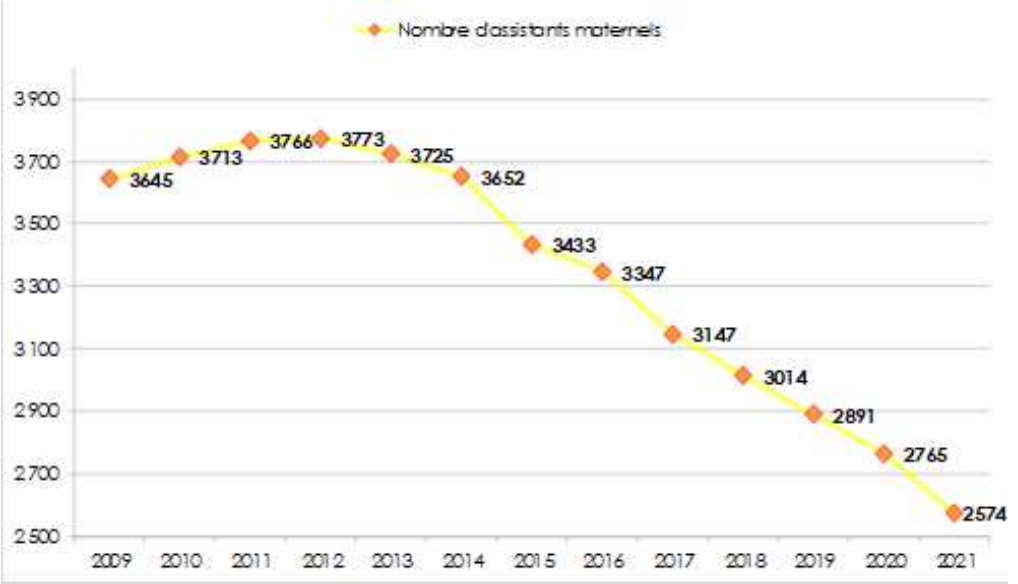

Source : PMI, Conseil Départemental de l'Eure-et-Loir, Janvier 2022

Pour répondre à ces enjeux, différents axes sont à travailler : l'**amélioration des conditions de travail**, la **professionnalisation des métiers** à travers la formation et **l'outillage** des professionnels, notamment à travers le **travail en réseau.**

En premier lieu, la formation permet à chacun de s'approprier de nouvelles postures, comme l' « aller-vers » et de mieux répondre aux attentes des familles. La professionnalisation peut parfois être rendue complexe, notamment en l'absence d'écoles de formations des métiers du médico-social sur le territoire. Il est donc nécessaire de renforcer la **formation continue** auprès des professionnels de terrain.

Par ailleurs, le travail en réseau est également un axe à valoriser et à renforcer afin de **faciliter les temps d'échanges et de rencontres entre professionnels**, pour capitaliser sur les pratiques et limiter l'isolement. Ces réseaux sont d'autant plus importants, dans un contexte rural où les distances entre pairs peuvent être importantes.

SOMMAIRE DU PLAN D'ACTIONS

Chaque grande orientation définie à l'échelle départementale se décline en ambitions/ objectifs stratégiques et en objectifs opérationnels guidant l'action des partenaires pour les 4 ans à venir

Orientation n°3 - Améliorer les conditions de travail et les outils à disposition des professionnels de la petite enfance et de la parentalité

3.1 - Valoriser les métiers de la petite enfance pour faire face aux difficultés de recrutement

Objectif 3.1.1 - Promouvoir ces métiers auprès des jeunes et des personnes en reconversion professionnelle pour qu'ils soient connus et choisis

Objectif 3.1.2 - Valoriser les professionnels dans la société, auprès des employeurs et des familles

3.2 - Soutenir la professionnalisation des acteurs de la petite enfance et de la parentalité

Objectif 3.2.1 - Développer l'offre et l'accessibilité à la formation pour les acteurs de la petite enfance et de la parentalité

Objectif 3.2.2 - Favoriser le partage d'expériences et outiller les professionnels

3.3 - Faire équipe entre acteurs du territoire pour apporter de la lisibilité sur les offres proposées et construire des réponses aux besoins des familles

Objectif 3.3.1 – Créer, réactiver et animer des réseaux

Orientation n°3

Améliorer les conditions de travail et les outils à disposition des professionnels de la petite enfance et de la parentalité

Ambition 3.1 – Valoriser les métiers de la petite enfance pour faire face aux difficultés de recrutement

LES CONSTATS & ENJEUX

- Une diminution du nombre de professionnels de la petite enfance ces dernières années : 2 474 assistants maternels offrant 8 640 places d'accueil en 2021, contre 3 347 professionnels en 2016 et 11 403 places, soit une diminution du nombre de places en accueil individuel de plus de 24% entre 2016 et 2021
- Des difficultés de recrutement également observées au sein des structures d'accueil collectif et le besoin de revaloriser ces métiers pour pouvoir répondre à la demande des familles

Objectif 3.1.1 - Promouvoir ces métiers auprès des jeunes et des personnes en reconversion professionnelle pour qu'ils soient connus et choisis

La boite à idées

- Faire des actions auprès des jeunes dans les établissements scolaires avec les professionnels de la Petite Enfance et via des canaux de communication adaptés
- Faciliter les stages dans les EAJE et assurer un tutorat
- Faciliter les reconversions vers les métiers de la petite enfance en nouant des liens forts avec Pôle Emploi et la Mission Locale

Question évaluative

En quoi la promotion des métiers de la petite enfance a participé à l'augmentation du nombre de professionnels formés?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'ambition 1.1 sur le développement de l'offre collective pour augmenter le nombre de professionnels
- En lien avec l'objectif 3.2.1 sur le développement de l'offre et de l'accessibilité à la formation

Orientation n°3

Améliorer les conditions de travail et les outils à disposition des professionnels de la petite enfance et de la parentalité

Ambition 3.1 – Valoriser les métiers de la petite enfance pour faire face aux difficultés de recrutement

LES CONSTATS & ENJEUX

- Un enjeu autour de l'attractivité des métiers de la petite enfance sur le territoire : comme à l'échelle nationale, des difficultés croissantes s'observent quant au recrutement et à l'épuisement des professionnels (accueil collectif et individuel)
- Des familles se tournant principalement vers l'accueil collectif et pour lesquelles l'accueil individuel est un choix de second rang

Objectif 3.1.2 - Valoriser les professionnels dans la société, auprès des employeurs et des familles

La boite à idées

- Adapter les conditions de travail pour lutter contre la pénibilité et revoir l'organisation
  - Idée d'action : Offrir la possibilité aux AESH/ATSEM d'augmenter leur contrat sur les temps périscolaires
- Améliorer le cadre de travail par des avantages
  - Idées d'action : remboursement frais kilométriques, compter les temps de coupures, prise en charge repas
- Valoriser les métiers de la petite enfance auprès des familles
  - Idées d'action : via des campagnes de communication, des portes ouvertes, des speed-dating assistants maternels/familles
- Valoriser les crèches familiales et les MAM

Question évaluative

Dans quelle mesure la valorisation des métiers de la petite enfance a eu un impact sur leur attractivité?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'ambition 2.1 sur l' « aller-vers », notamment concernant les campagnes de communication
- En lien avec l'ambition 2.2 sur la communication sur l'offre existante, notamment les crèches familiales et MAM

Orientation n°3

Améliorer les conditions de travail et les outils à disposition des professionnels de la petite enfance et de la parentalité

Ambition 3.2 – Soutenir la professionnalisation des acteurs de la petite enfance et de la parentalité

LES CONSTATS & ENJEUX

- Des besoins d'accompagnement et de formation des acteurs intervenant sur le champ de la parentalité et de la petite enfance, notamment sur la posture à adopter par rapport à certaines spécificités d'enfants et/ou de familles
- L'absence d'écoles de formation d'Educateurs de Jeunes Enfants sur le département, induisant des difficultés de recrutement d'autant plus fortes que dans d'autres territoires

Objectif 3.2.1 - Développer l'offre et l'accessibilité à la formation pour les acteurs de la petite enfance et de la parentalité

La boite à idées

- Faire remonter ces problématiques et travailler avec l'Etat pour rendre les formations continues obligatoires
- Valoriser les formations en mettant en avant les compétences développées auprès des assistants maternels et des familles
  - Idées d'actions : Organiser des forums ou réunions d'information avec les organismes de formation
- Organiser des formations de proximité et travailler avec les RPE pour favoriser les remplacements lors des formations
- Développer une école de formation départementale
- Trouver des leviers financiers pour la formation des professionnels

Question évaluative

En quoi le développement de l'offre de formation et de son accessibilité a permis de soutenir la professionnalisation des acteurs?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'ambition 1.1 sur le développement de l'offre d'accueil collectif pour renforcer l'attractivité
- En lien avec l'ambition 1.2 sur le renforcement de l'accompagnement par les RPE : un acteur stratégique

Orientation n°3

Améliorer les conditions de travail et les outils à disposition des professionnels de la petite enfance et de la parentalité

Ambition 3.2 – Soutenir la professionnalisation des acteurs de la petite enfance et de la parentalité

LES CONSTATS & ENJEUX

- Le partage d'observations et d'expériences est essentiel pour les professionnels. Le travail à travers des temps d'échanges, tels que des formations communes, est un moyen d'interconnaissance, d'enrichissement mais aussi de mutualisation des démarches et des coûts
- Par ailleurs, l'importance de se former en continu est mis en avant afin de s'adapter aux nouvelles pratiques et de diversifier les postures professionnelles (aller vers, favoriser l'inclusion…)

Objectif 3.2.2 - Favoriser le partage d'expériences et outiller les professionnels

La boite à idées

- Mettre en place des formations partagées interprofessionnelles et des temps de partage d'expériences
  - Idées d'action : des formations à organiser sur le sujet du handicap, du répit parental, de l'aller vers, de la diversité des besoins par exemple

- Lancer une banque de données et de ressources thématiques
  - Idées d'action : décliner cette banque de données dans un journal pour les professionnels de l'accompagnement parental avec des articles sur les besoins exprimés par les professionnels

Question évaluative

Jusqu'à quel point le partage d'expériences a contribué à répondre aux questionnements des professionnels ?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'ambition 3.2 sur le renforcement du travail en réseau : un moyen de partager ces formations à l'échelle locale

Orientation n°3

Améliorer les conditions de travail et les outils à disposition des professionnels de la petite enfance et de la parentalité

Ambition 3.3 – Faire équipe entre acteurs du territoire pour apporter de la lisibilité sur les offres proposées et construire des réponses aux besoins des familles

LES CONSTATS & ENJEUX

- Un travail en réseau des professionnels de la petite enfance permettant le partage d'informations et la formation en continu mais une insuffisance de ces réseaux observée sur le territoire
- Malgré l'existence de nombreuses actions à destination des familles et de réseaux de parentalité locaux sur le territoire, globalement, un manque d'interconnaissance et de coordination entre les acteurs : une multiplicité d'initiatives non coordonnées et des difficultés à identifier les acteurs pertinents vers lesquels orienter les familles
- Le besoin d'un réseau départemental pour les acteurs de la petite enfance mais aussi pour les acteurs de la parentalité : 2 réseaux

Objectif 3.3.1 – Créer, réactiver et animer des réseaux

La boite à idées

- Recenser et cartographier les acteurs existants
- Définir le rôle, les missions et les modalités des réseaux
- Mettre en place ces réseaux en créant des outils (annuaire en ligne, espace numérique de partage interactif, réunion annuelle, etc)
- Mettre en place des groupes de travail thématiques pour partager des expériences et développer des projets communs
- Développer des réunions de coordination pour mieux connaître les missions de chacun

Question évaluative

En quoi la création, la réactivation et l'animation des réseaux ont permis aux acteurs de faire équipe et d'apporter des réponses aux besoins des familles?

Transversalité du plan d'actions

- En lien avec l'ambition 3.2 sur la professionnalisation des acteurs de la Petite enfance et la formation des acteurs de la parentalité

ORIENTATION TRANSVERSALE N°4

Pérenniser la démarche du SDSF

Orientation transversale

Pérenniser la démarche du SDSF

Ambition 4.1 – Assurer le pilotage du SDSF

Le comité départemental des services aux familles

Il se réunit autant que nécessaire et au moins une fois par an en séance plénière sur convocation de son président, à l'initiative de celui-ci, de l'un des vice-présidents ou d'un tiers de ses membres.

Le comité départemental restreint des services aux familles

Cette instance est pilotée par le préfet ou son représentant. Elle se compose des 3 vice-présidents ou de leurs représentants, du secrétaire général du comité départemental des services aux familles. Les services techniques peuvent y être associés.

Le comité restreint est chargé de préparer et suivre le diagnostic départemental, d'émettre des propositions d'évolution sur le schéma départemental des services aux familles (orientations stratégiques, pilotage et gouvernance, actions, etc.) et de préparer le comité départemental des services aux familles. Il se réunit autant que de besoins. Le comité départemental restreint assure la préparation, le suivi et l'évaluation du schéma départemental des services aux familles.

Orientation transversale

Pérenniser la démarche du SDSF

Ambition 4.1 – Assurer le pilotage du SDSF

Des commissions sont mises en place au cours des 4 années. Elles mettent en œuvre les objectifs opérationnels du schéma départemental des services aux familles.

3 commissions sont créées :

- Une commission petite enfance pilotée par la caisse d'Allocations familiales et le Conseil départemental ;
- Une commission parentalité pilotée par la caisse d'Allocations familiales et le Conseil départemental ;
- Une commission jeunesse pilotée par la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et, de la caisse d'Allocations familiales.

Les commissions sont composées des représentants des institutions et des experts locaux. Elles se réunissent sur proposition des pilotes des commissions. Les animateurs sont co-responsables de l'organisation des réunions, du suivi des travaux et des comptes rendus ainsi que de la restitution en comité départemental des services aux familles. Les modalités de travail et de fonctionnement des commissions sont à adapter en fonction des besoins.

Les groupes de travail sont décidés par les commissions dans le cadre de leur mission.

Par ailleurs, **le pilotage des différents dispositifs d'accompagnement à la parentalité** ayant vocation à s'exercer de manière partenariale dans le cadre de comités départementaux, seront progressivement rattachés au schéma départemental des services aux familles. Animés par la caisse d'Allocations familiales, ils ont pour objectif d'agréer les nouveaux porteurs de projets, d'étudier les demandes de financement et d'effectuer le bilan et le suivi des dispositifs.

Il s'agit du :

- Comité départemental des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité. Il se réunit au minimum une fois par an ;
- Comité départemental de la médiation familiale et des espaces de rencontre. Il se réunit au minimum une fois par an ;
- Comité appel à projet de la caisse d'Allocations familiales pour le financement des projets départementaux.

Orientation transversale

Pérenniser la démarche du SDSF

Ambition 4.2 – Mettre en œuvre le suivi des objectifs et des actions

Dans une démarche vivante, il s'agira d'assurer :

L'engagement des partenaires : Les parties signataires s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans le présent contrat sur leur territoire d'intervention et dans le respect des compétences qui leurs sont dévolues.

Les modalités de financements des actions : Les parties signataires s'accordent pour mobiliser, dans la mesure du possible, les moyens financiers en fonction de leurs crédits disponibles de façon à soutenir, à titre prioritaire, les actions inscrites au présent schéma. En tout état de cause, le financement de ces actions respecte les procédures de droit commun mises en place par chaque partie.

La communication : Les parties signataires donnent leur autorisation pour diffuser sur Internet, le présent schéma. Elles décident et réalisent, d'un commun accord, les autres actions de communication.

Les conditions de modification et résiliation du schéma : Chaque année, les parties signataires s'engagent à s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements. Ces ajustements permettront de faire évoluer le schéma pour diverses raisons : évolution des besoins des usagers, changements institutionnels, opportunité de financements, modifications stratégiques, contexte socio-économique supra/national, etc. L'avenant précise toutes les modifications apportées au schéma d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Orientation transversale

Pérenniser la démarche du SDSF

Ambition 4.3 – Evaluer le SDSF

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dans le schéma.
Des questions évaluatives sont définies afin de suivre l'évolution des objectifs opérationnels du SDSF. Ces questions évaluatives seront par la suite déclinées de manière plus fine, par les groupes de travail opérationnels, qui participeront à la définition d'actions concrètes et à leur mise en œuvre opérationnelle.

Au démarrage des travaux, les indicateurs d'évaluation de chacune des actions proposées doivent être définis et adoptés.

ANNEXES

1 Liste des personnes ayant participé à la démarche

2 Glossaire du diagnostic

LISTE DES PERSONNES ENTENDUES EN ENTRETIEN

Jean Louis ROUDIERE, chef de service PMI, Conseil départemental

Carole ROBERT, Sous-directrice en charge de l'action sanitaire et sociale et de l'offre de services sur les territoires, MSA

Sabine HABAULT, Responsable du pôle administratif du service d'action sanitaire et sociale, MSA

Alex DESEEZ, Coordinateur de l'Institution Familiale, UDAF 28

Eric MONGILLON, Directeur, UDAF 28

Fatima MENTION, Directrice Enfance, Jeunesse et Familles Pôle Services à la Population, Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Amandine DUVERNOIS, Coordinatrice Petite Enfance, Portes Euréliennes d'Ile-de-France

Marie MATHIEU, Responsable du Service Petite Enfance, Ville de Chartres / Chartres métropole

Virginie BREGERE, Directrice Enfance Education Famille et Caisse des Ecoles, Ville de Dreux

Noureddine ELBEY, Chargé de projet insertion professionnelle, Ville de Vernouillet

Gaëlle SCHRAPFF, Coordinatrice petite enfance, Ville de Vernouillet

Daniel PREVILLE, Directeur, ASC Meziéres en Drouais

Flore FOULON, directrice, CRIA 28

Julie BOURGEOT, directrice Adjointe, Pep 28

Stéphanie LEMAZURIER, responsable du Point Infos Familles (PIF) et de l'Espace Ressources Handicap (ERH), Pep 28

Ingrid BARTHE, directrice, Le Bercail (Apprentis d'Auteuil)

Guillaume SECRET, coordinateur, Maison des adolescents d'Eure-et-Loir

Céline RODRIGUEZ, responsable de l'association, Ludo Perche

Chantal MARCHAND, DGA Département Solidarités et inclusion numérique, Conseil Départemental

Karima BELLAMINE, Directrice, CIDFF

Thierry BOUTHIER, Responsable du service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, Communauté de communes du Perche

LES PARTENAIRES ASSOCIÉS À LA RÉALISATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2022-2026 – VOLETS PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ

AUGUSTE Sophie
AVELANGE Emilie
BALDINI Nelly
BARRÉ Manuela
BARTHE Ingrid
BELLAMINE Karima
BENABI Karine
BENABI Sami
BESSARD Aurélien
BEZIAU Lidy
BILLARD Joël
BILLET Pierre-Frédéric
BIRRE Julien
BLAN Céline
BLANCHET Michaël
BOBET Sandrine
BONNEFOND Christine
BOULANGER Audrey
BOULANGER Adeline
BOURDET Thomas
BOURGEOT Julie
BOUTHIER Thierry
BOUTICOURT Damien
BRASSART Carole
BREGERE Virginie
BREHIER Coralie
CAUCHOIS Antonine
CHAHLAFI Annick
CHALLE Aurélie
CHARROYER Stéphanie
CHEYMOL Michelle
COQUEREAU CAPRINI Sophie
COUDRAT Elisabeth
COUPRON Laura
DARDEL Lydie
DARROTCHETCHE Emmanuelle
DAUZATS Cécile
DEFRANCE Christophe
DELAGE Corinne
DELBANO Audrey
DENIEAULT Hélène
DESEEZ Alex
DESTOUCHES Cédric
DOUBLIER Florence
DOUSSIN Vincent
DUBOCQ Cécilia
DUCIMETIERE Maxime
DUDERMEL Arnaud
DUFET Romain
DUPERRAY Florian
DUTARTRE Dominique
DUVERNOIS Amandine
ELBEY Noureddine
FALKE Elora
FAUVEAU Laurence
FERRE Laura
FOULON Flore
FRANCHET Rose-Marie
FRANCIGNY Claire
FRANSISCO Cindy
GAILLARD Anne
GAUTHIER Dominique
GAUTHIER Florent
GELEZ Denis
GENTIL Pascale
GEOFFROY Stéphane
GÉRARD Yann
GILOPPE Elodie
GRESTEAU Pascal
GUEDON Ludivine
GUERARD Morgane
GUERIN Lydie
GUERIN Sophie
GUSTAVE Deborah
HABAULT Sabine
HAMON Laëtitia
HARAMBOURE Carole
HONDE Cyndie
HOUSSET Adrien
HUWART Harold
JACOB Sébastien
JACQUES Camille
JAN Julie
JEANDROZ Dorine
JUNIET Valérie
KUNTZ Yvan
LAPORTE Sandrine
LAROCHE Katia

LES PARTENAIRES ASSOCIÉS À LA RÉALISATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2022-2026 – VOLETS PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ

LATOURES Aurélie
LE BALC'H Marie Héléna
LE DORVEN Christophe
LEBRIS Morgane
LECLAIR Pascal
LELOUREC Hervé
LEMAZURIER Stéphanie
LEPERS Aurélie
LEPREVOST Vincent
LEROUX Emilie
LEROY Noéline
LEVENTOUX Sandrine
LEVEQUE Natacha
LHOSTE Isabelle
LIONNE Charlotte
LOPEZ Manuel
LOYER Anna
MAGOARIEC Solene
MARCHAND Chantal
MARNEUR Séverine
MASSOT Bertrand
MATHIEU Marie
MEGE Evelyne
MEGHRATE Mélanie
MENTION Fatima
MONGILLON Eric
NAULET Gérald
PASSELERGUE Marie
PAUWELS Agathe
PERNOT Fabienne
PERRIN François
PERRIOT Harmony
PICAULT Cyrille
PINGAMA Christine
PINOS Gilbert
POIRIER Florence
PONS Caroline
POURCEAU Christelle
PRAT Lucie
PREVILLE Daniel
RETAILLAUD Johanne
RIVIER Delphine
ROBERT Carole
RODRIGUEZ Céline
ROUDIERE Jean-Louis
ROUSSEL Sarah
RUBON Benoit
RUELLO Lydie
SABATIER Lucie
SAISON Josiane
SCHRAPFF Gaëlle
SECRET Guillaume
SIMON Eric
SOULIMAN Françoise
SOURICE Nathalie
SOURISSEAU Gérard
STAFFORD Aurélie
STEPHANO Marie-Claire
STEPHO Damien
TALBOT Jessica
TERRIER Isabelle
TESNIERE Sylvie
THIRIAR Laëtitia
THIROUARD Sébastien
TOURTIN Angélique
VABOIS Florian
VALY Ellen
VANDERMEERSCH Martine
VERDIER Ellie
VERDIER Fabien
VIGNY Sabrina
VINCENT Bénédicte
VORIMORE Marie Claire
WEILAND Serge
WEISS Jean-Christian
ZEPHIRIN Damien

LE NOMBRE DE PARENTS AYANT PARTICIPÉ AUX TEMPS D'ÉCHANGES

16 familles ont participé à des temps d'échanges à la Loupe et Mézières en Drouais, et en visio, pour la Cdc de Portes Euréliennes d'Ile de France.

GLOSSAIRE ILLUSTRÉ

Les catégories socio-professionnelles

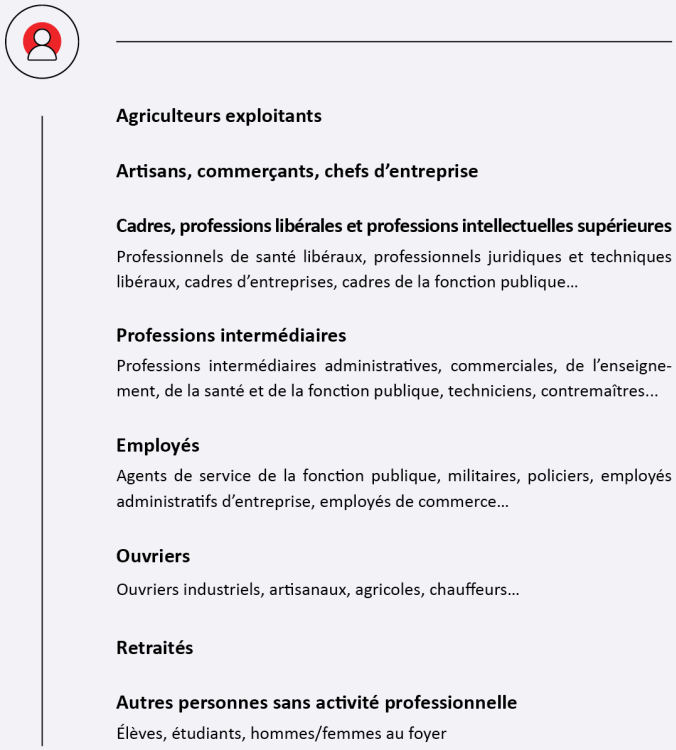

Agriculteurs exploitants

Artisans, commerçants, chefs d'entreprise

Cadres, professions libérales et professions intellectuelles supérieures

Professionnels de santé libéraux, professionnels juridiques et techniques libéraux, cadres d'entreprises, cadres de la fonction publique…

Professions intermédiaires

Professions intermédiaires administratives, commerciales, de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique, techniciens, contremaîtres…

Employés

Agents de service de la fonction publique, militaires, policiers, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce…

Ouvriers

Ouvriers industriels, artisanaux, agricoles, chauffeurs…

Retraités

Autres personnes sans activité professionnelle

Élèves, étudiants, hommes/femmes au foyer

DÉMOGRAPHIE

Population municipale. Personnes ayant leur résidence habituelle dans la commune, dans un logement ou une communauté (ex. gendarmerie), dans un établissement pénitentiaire, dans une habitation mobile, ou personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune.

Population comptée à part. Comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont une résidence sur le territoire de la commune (ex. étudiants, résidents en établissements sociaux et médico-sociaux, certaines personnes SDF rattachées à la commune…)

Population totale. Cumul de la population municipale et de la population comptée à part.

Solde naturel. Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Solde migratoire. Différence entre le nombre de personnes entrées et le nombre de personnes sorties du territoire.

Allocataire caisse d'Allocations familiales (CAF). Les allocataires CAF sont des personnes qui perçoivent au moins une allocation de la part de la caisse d'Allocations familiales au vu de leur situation familiale et/ou monétaire.

Indice de jeunesse. Différence entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans et plus.

Population étrangère. Population qui n'est pas de nationalité française.

Population immigrée. Population, de nationalité française ou non, née étrangère à l'étranger et résidant en France.

PETITE ENFANCE

Complément de libre choix du mode de garde (CMG). Aide financière versée par la CAF aux parents exerçant une activité professionnelle. Elle est destinée à financer partiellement les frais de garde (par un assistant maternel agréé) des enfants de moins de 6 ans.

Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). Prestation permettant à un ou aux deux parents de cesser ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Aide financière versée par la CAF, sous conditions de ressources, aux parents d'enfants de moins de 3 ans.

Les catégories de ménages

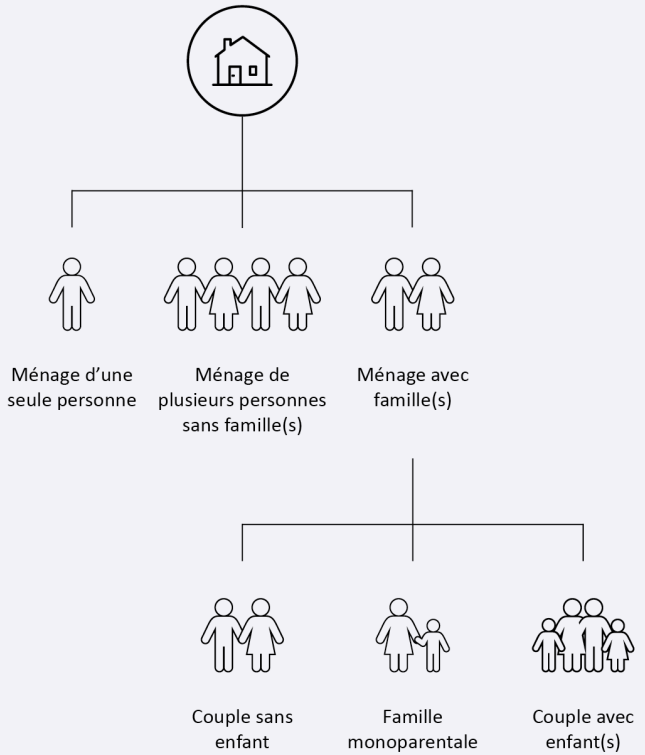

FAMILLES

Famille monoparentale. Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Famille. Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Ménage. De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

GLOSSAIRE ILLUSTRÉ

Revenu disponible moyen par tranche de niveau de vie

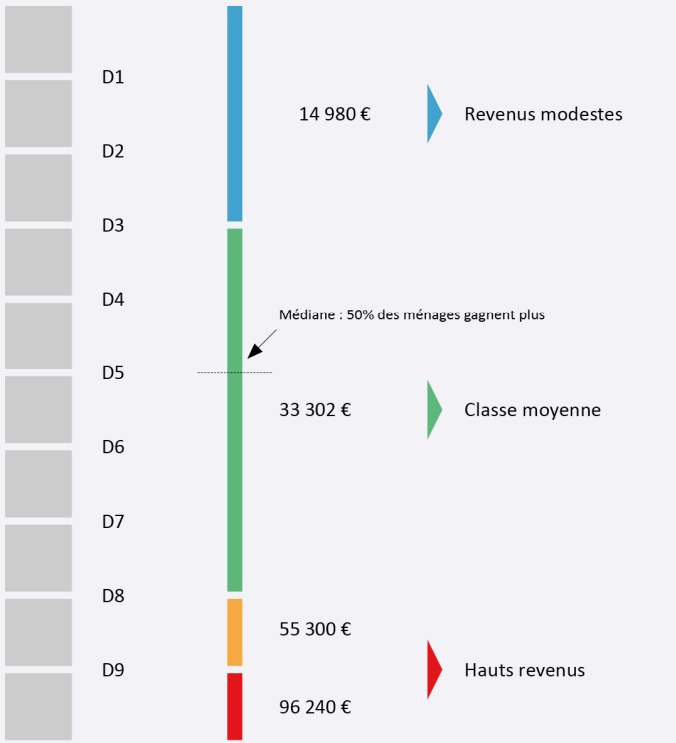

Source : INSEE, 2015

EMPLOI

Actif. Un actif est une personne qui est en capacité de travailler. Un actif occupé est une personne qui a un emploi**.** Ainsi, la **population active** regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Taux de chômage. Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir. En France il y a deux sources statistiques principales sur le chômage ;

- Chômeur = chômeur selon l'enquête nationale réalisée par l'INSEE
- Personne en recherche d'emploi = personne qui s'est inscrite à Pôle Emploi

REVENUS ET PRÉCARITÉ

Prime d'activité. Aide financière venue remplacer le RSA activité et la prime pour l'emploi. Elle est attribuée en tant que complément pour les travailleurs aux revenus modérés.

Aide pour le logement. Aides délivrées par la CAF, constituées de l'Allocation de Logement Familiale (ALF), de l'Allocation de Logement Sociale (ALS), et de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Revenu de solidarité active (RSA). Aide financière versée par la CAF pour les personnes de 25 ans et plus (ou 18-25 ans parents isolés) destinée à assurer un niveau minimum de ressources.

Revenu médian et rapport interdécile. Les déciles sont les valeurs qui partagent les revenus de la population en dix parties égales (cf. schéma ci-contre). Le cinquième décile, correspond à la médiane, c'est-à-dire le salaire au-dessous duquel 50% des ménages touchent plus et 50 % touchent moins. Le rapport interdécile est utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Plus il est élevé plus les inégalités sont grandes.

PRÉFET
DE L'EURE-
ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Françoise SOULIMAN
Préfet d'Eure-et-Loir

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
d'Eure-et-Loir

Sophie AUGUSTE
Présidente du Conseil d'administration

Eure-et-Loir
LE DÉPARTEMENT

Christophe LE DORVEN
Président

Pour les communes et EPCI
AMF 28
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI D'EURE-ET-LOIR

Julien BIRRE
Vice-Président de la Cdc
Cœur de Beauce

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme MENTION Fatima

Représentant Agglomération du pays de Dreux
Direction Enfance Jeunesse famille.

Signature

Votre message : Merci pour ces temps de Travail et d'avoir pris en Compte tous les avis. Nous avons également pu rencontrer des Collègues issus du Territoire et partager Nos difficultés et bonnes Pratiques. Au plaisir de continuer cette belle aventure au service des familles.

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme PICAUT Agnès

Représentant Responsable du Pôle services population CDC du grand châteaudun

Signature

Votre message :

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme BARRÉ Mamelle

Représentant CDC du grand Chateaudun - Coordonnateur - 2022
2023 Chargée de coopération

Signature

Votre message :

Un réel atout pour travailler en transversalité du SDSF et de notre territoire.

C'est une ligne de conduite et un appui mon réflexe -

Merci pour tout ce travail de terrain et d'analyse -

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme PERRIOT Harmony

Représentant Chargée de coopération CTSF / Coeur de Beauce

Signature

Votre message :

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./~~Mme~~ ZÉPHIRIN Damien

Représentant La Communauté de Communes du Bonnevalais

Signature

Votre message :

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

~~M./~~Mme DUTARTRE Dominique.

Représentant Adjointe Maire de Chartres Petite enfance - Scolaire

Signature

Votre message :

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme FABIENNE PERNOT.

Représentant CTSF CHARTRES / LEVES / LUISANT CHAMPHOL / LE COUDRAY

Signature

Votre message :

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme PINGANA C.

Représentant Direction Enfance Famille MAINVILLIERS

Signature

Votre message :

Toujours aussi plaisant de travailler avec la CAF ...
Au plaisir de la mise en oeuvre conjointe de ce SDSF.

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme Brisard Aurélien

Représentant Chargé de coopération CTSF/PEDT Mainvilliers

Signature

Votre message : Le cap est fixé ! Au boulot !

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme LE BALC'H Marie-Hélène

Représentant Coordinatrice Programme de Réussite Educative et Chargée de coopération CISF à la ville de Lucé _

Signature

Votre message : Les différentes démarches engagées par la caf permettent à tous les acteurs d'avoir leur place, des temps de concertation concernant les besoins des familles mais également des prises de recul _
les Sdsf impulsent à notre échelle locale, cette volonté d'accompagner au mieux les familles _

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme CHÂLE Aurélie. Coordinatrice PE à Lucé.

Représentant Lucé.

Signature

Votre message : Le SDSF nous inspirera dans la conduite de notre CTSF.

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme CHEYMOL, Adjointe enfance, petite enfance.

Représentant Mr le Maire Mairie du Coudray

Signature

Votre message : Félicitations à vous tous pour ce travail investissement et pour la mise en place de ce beau et intéressant Schéma départemental. Merci de me faire participer à ce schéma.

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme Josiane SAISON - adjointe école -

Représentant Mr le Maire de le COUDRAY

Signature

Votre message : Félicitations à toute l'équipe pour ce gros travail

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme RUELLO Lydie

Représentant Membre du schéma et Directrice Maison de l'Enfance de Condray

Signature

Votre message :

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

~~M.~~/Mme RIVIER et MR DUFET.

Représentant

La Mairie de Champhol.

Signature

Votre message :

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme ARTECHEA Pascal

Représentant Maire de St Lubin des Joncherets

Signature

Votre message :

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme Sabrina VIGNY

Représentant Maire-Adjointe Ville de Vernouillet

Signature

Votre message : Ravie de participer à ce dispositif de renouvellement du schéma départemental.

C'est une belle dynamique qui est impulsée, nos dynamiques partenariales et la richesse de nos acteurs de terrain permettront d'innover, de questionner, ... au service des familles de nos territoires.

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme EL BEY NOUREDDINE

Représentant Service insertion - Ville de Vernouillet

Signature EL BEY

Votre message : Une étape supplémentaire dans la construction d'une offre adaptée au plus proche des attentes et besoins des familles du 28 !

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme SCHRAPFF

Représentant Service Petite enfance Vernouillet

Signature

Votre message :

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

~~M.~~/Mme CHARROYER Stéphanie

Représentant Mairie de Châteaudun.
chargée de coopération de la convention territoriale de services aux familles

Signature

Votre message :

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./~~Mme~~ LEROUX Sébastien

Représentant ADJOINT AU MAIRE Ville de DREUX

Signature

Votre message :

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./~~Mme~~

Représentant Le Syndicat de Regroupement Pédagogique de Dangers, Mainvilliers-Vérigny.

Signature

Votre message :

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme GRANDJEAN Katy

Représentant PEP 28

Signature Grandjean

Votre message :

Nous sommes prêts à concourir à la déclinaison du schéma sur les territoires au travers de nos interventions, nos équipements, nos projets. Belle dynamique partenariale à renforcer pour poursuivre nos objectifs au service des familles.

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme BARTHE Ingrid.

Représentant Directrice BERCAIL

Signature

Votre message : Ce déploiement de ce nouveau schéma de services aux familles est une véritable richesse partenariale. Je me réjouis d'y contribuer et de participer au développement des différentes actions..

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./~~Mme~~ PREVILLE Daniel

Représentant ASC Hegicère

Signature

Votre message : Un schéma ambitieux dont la mise en œuvre permettra d'être optimiste quant à l'évolution des services proposés.

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./~~Mme~~ MUNTZ YVAN

Représentant PRESIDENT UDAF 28

Signature

Votre message : Félicitations pour votre travail, et celui très important de faire travailler tous les partenaires ensemble, et de servir le territoire

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./~~Mme~~ VIEL Stéphane

Représentant Adjoint au Maire

Signature

Votre message :

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme FOULON Flore

Représentant CRIA28

Signature

Votre message :

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme LATOURÈS Aurélie

Représentant Centre d'information des droits des femmes et des familles - CIDFF

Signature

Votre message : Nous avons hâte de pouvoir contribuer à la mise en œuvre ambitieuse de ce schéma.

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme CABOUIDE Aurélie conseillère technique - Responsable du service social en faveur des élèves - DSDEN

Représentant Directrice académique - Mme MEGE

Signature

Votre message :

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme GUERIN Sophie

Représentant SDJES - DSDEN

Signature

Votre message : La SDJES est impliquée au titre du PAEJ et du volet jeunesse du SDSF, auquel je souhaite le même succès que le volet petite enfance et parentalité.
Merci pour ce travail partenarial et collaboratif.

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./~~Mme~~ LOPEZ Manuel

Représentant 1er Vice Président MSA Beauce Coeur de loire

Signature

Votre message :

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme STEPHANO Marie-Claire

Représentant Délégué Régional CSFPA/CFDT
Syndicat Particuliers employeurs

Signature

Votre message :

Les partenaires associés à la réalisation du SDSF 2022-2026

Volets petite enfance et parentalité

M./Mme LAPORTE Sandrine

Représentant CFTC.

Signature

Votre message :

académie Orléans-Tours

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour les communes et EPCI

AMF 28
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI D'EURE-ET-LOIR

ars Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf d'Eure-et-Loir

Eure-et-Loir
LE DÉPARTEMENT

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

msa
santé
famille
retraite
services

PRÉFET DE L'EURE-ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Udaf Eure-et-Loir
UNIS POUR LES FAMILLES

Ce support a été réalisé avec le concours d'Ithéa Conseil SAS